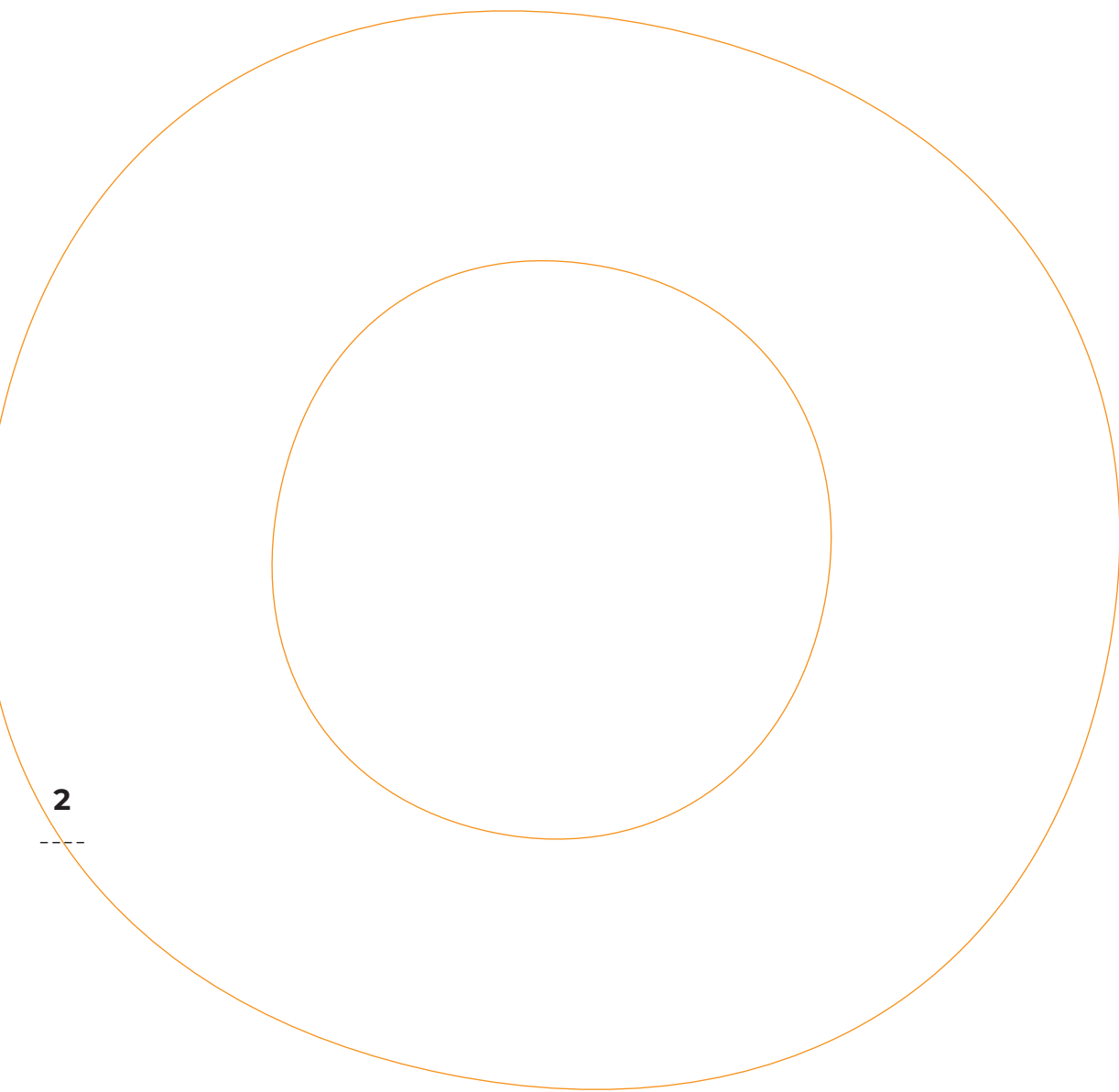


# BUDGET :2025

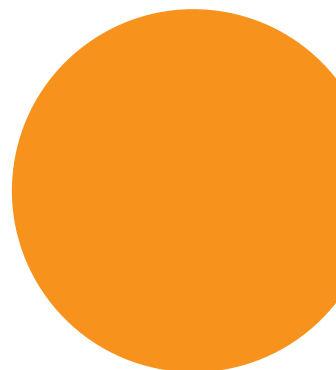


LE MANS  
**Métropole**  
COMMUNAUTÉ URBAINE



**2**

----



## **SOMMAIRE**

|                                                                                         |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>LE CADRE FINANCIER.....</b>                                                          | <b>2</b>   |
| <b>RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ .....</b>                                                | <b>30</b>  |
| Développement et attractivité commerciale .....                                         | 30         |
| Affirmation du caractère universitaire de Le Mans Métropole .....                       | 34         |
| Innovation .....                                                                        | 38         |
| Soutien à la démographie des professionnels de santé et attractivité du territoire..... | 41         |
| Économie sociale et solidaire .....                                                     | 46         |
| Tourisme communautaire.....                                                             | 49         |
| Sport communautaire .....                                                               | 53         |
| <b>MOBILITÉ ET TRANSPORTS EN COMMUN .....</b>                                           | <b>58</b>  |
| Déplacements doux.....                                                                  | 58         |
| Transports en commun.....                                                               | 62         |
| Stationnement.....                                                                      | 67         |
| Voirie - Circulation – Éclairage public .....                                           | 70         |
| <b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>                                                  | <b>74</b>  |
| Urbanisme .....                                                                         | 74         |
| Aménagements urbains.....                                                               | 77         |
| Logement et habitat .....                                                               | 83         |
| Politique de la ville .....                                                             | 88         |
| <b>ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>                                     | <b>92</b>  |
| Une métropole agricole.....                                                             | 92         |
| Arche de la Nature et Boulevard Nature.....                                             | 94         |
| Gestion des rivières .....                                                              | 98         |
| Transition énergétique et réseaux d'énergie .....                                       | 101        |
| Patrimoine communautaire .....                                                          | 105        |
| Gestion des déchets et propreté de l'espace public.....                                 | 110        |
| Eau .....                                                                               | 114        |
| Assainissement .....                                                                    | 118        |
| <b>RESSOURCES INTERNES .....</b>                                                        | <b>122</b> |
| Ressources humaines et autres moyens transversaux .....                                 | 122        |

🌱 : symbole identifiant dans les fiches par politique publique les projets d'investissement très favorables à la transition énergétique dans le cadre de la mise en place du budget climat.

## LE CADRE FINANCIER 2025

Ce Budget Primitif 2025 , élaboré en novembre 2024, s'inscrit dans le cadre très contraint du projet initial de Loi de Finances 2025 (mesures présentes dans la version adoptée en première lecture par l'assemblée nationale le 12 novembre) et dans un contexte de redressement des comptes publics. L'effort national sur les dépenses était évalué à 40 Mds €, la contribution des collectivités locales à cet effort était prévue à hauteur de 12%, soit 5 Mds €.

Ainsi, le Budget Primitif 2025 de la métropole devrait être fortement impacté à plusieurs niveaux par l'ensemble des mesures du PLF 2025.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientations budgétaires, ce contexte financier inédit avait des conséquences sur les niveaux d'épargne et les capacités d'autofinancement des investissements, les marges de manœuvres se trouvant sensiblement amoindries par l'effet cumulatif des différentes mesures.

Compte-tenu des évolutions politiques actuelles au niveau national et considérant la suspension du vote de la Loi de finances 2025, Le Mans Métropole va conserver une position prudente et tenir compte du niveau d'impact des mesures initiales.



Au-delà de ces éléments, les faits marquants de ce Budget Primitif 2025 sont les suivants :

- Un équilibre du budget proposé sans augmentation des taux d'imposition directe locale confirmant la volonté de modération fiscale sur l'ensemble du mandat
- Une reconduction en consolidé de la facture type d'eau et d'assainissement représentant un montant global moyen de 460,96 € sur l'année pour 120m3 consommés
- Le maintien du soutien aux communes membres au titre des dépenses de fonctionnement des équipements municipaux avec un fonds de concours dédié d'un montant de 2 M€
- La poursuite des grandes orientations des politiques publiques avec un programme d'investissement volontariste sur l'ensemble des budgets dans l'objectif de renforcer l'attractivité tout en améliorant le cadre de vie, cela se traduit par une enveloppe prévisionnelle d'investissement de **plus de 200 M€** répartie dans les différentes politiques publiques avec des projets structurants pour l'ensemble du territoire
- Une maîtrise du nécessaire réendettement compte tenu des investissements programmés, tout en réaffirmant le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans



## LES GRANDS AGRÉGATS BUDGÉTAIRES

L'approche consolidée des 8 budgets communautaires amène à présenter au vote du Conseil un budget total égal (mouvements réels + ordre non retraités) à **761,837 M€** (dont **651,478 M€ en mouvements réels** hors opérations de gestion de dette équilibrées en dépenses et recettes) :

- **budgets Principal, Développement Économique et Transports 640,359 M€**

*(dont 570,875 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)*

- **budgets annexes Eau et Assainissement 106,531 M€**

*(dont 79,309 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)*

- **budgets de zones d'activité et de lotissements 14,946 M€**

*(dont 1,294 M€ en mouvements réels)*

Les budgets de lotissements (Victor Duruy, La Tremblaye, Le Cormier, ZA de l'Etoile et le Vieil Hêtre) ont fait l'objet d'un regroupement en un seul budget (délibération du 15/12/2022). Les opérations réalisées sur chaque secteur font cependant l'objet d'une individualisation à l'intérieur du budget global.



## LES PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES

La comptabilité annexe du **Développement Économique** présente des investissements inscrits à hauteur de 1,195 M€ comprenant principalement les travaux de dépollution et d'aménagement du site Actisud, (0,475 M€), des travaux de rénovation de la tour solaire (0,150 M€) et une enveloppe de dépenses non programmées sur divers bâtiments à vocation économique (0,060 M€). L'équilibre de la section d'investissement s'effectue par l'inscription d'un autofinancement complémentaire de 0,680 M€.

Le budget annexe des **Transports Urbains** intègre la contribution versée au délégataire pour un montant de 59,624 M€. Les recettes d'exploitation atteignent un montant de 13,824 M€ dont 1,202 M€ sur les locations de vélos. La charge nette s'établit donc à 45,800 M€, en légère diminution par rapport à 2024. La subvention d'équilibre versée par le budget principal est reconduite selon le réalisé de 2024 soit 11,266 M€. Les investissements proprement dits sont proposés pour un total de **53,712 M€** comprenant notamment le projet des Chronolignes 11,200 M€, le projet Tramway Augmentation Capacité 26,121 M€, les investissements SETRAM 7,255 M€, la restructuration du site Piffault 3,640 M€.

Le budget annexe de l'**Eau** propose des investissements d'un montant global de **10,234 M€** avec le projet Chronolignes pour les dévoiements de réseaux soit 4,700 M€, le programme annuel d'acquisition de compteurs pour 0,900 M€, ainsi que les rénovations de branchements et de réseaux à hauteur de 1,600 M€. Par ailleurs, un schéma directeur d'alimentation en l'eau potable va être lancé afin d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution de la ressource aux consommateurs, un montant de 0,100 M€ est inscrit pour le lancement de la procédure. Les dépenses d'exploitation s'établissent à 13,285 M€ dont 6,077 M€ de frais de personnel. Les recettes globales de vente d'eau sont prévues pour un montant de 20 M€ (vente de m3 et abonnements, vente d'eau en gros au SMAEP).

Le budget annexe de l'**Assainissement** comprend un volume global d'investissements de **24,451 M€** dont la moitié est consacrée au projet Chronolignes avec les dévoiements et la déconnexion des réseaux eaux usées et eaux pluviales 12,700 M€. Les travaux d'optimisation de la filière de traitement de la station de la Chauvinière sont inscrits pour 4,830 M€. Les renouvellements de réseaux sur l'ensemble du territoire sont prévus à hauteur de 2,200 M€ et un crédit de 0,690 M€ est prévu pour la station d'épuration de Trangé. Les dépenses d'exploitation représentent un

montant de 19,139 M€ dont 8,180 M€ pour l'exploitation de la STEP et 4,353 M€ de frais de personnel. La redevance d'assainissement s'élève à 15,300 M€, elle tient compte de l'ajustement tarifaire pour l'exercice 2025. Les autres recettes d'exploitation s'établissent à 2,915 M€.

**L'évolution des tarifs proposée pour 2025 comporte un ajustement du prix de l'eau de +3,5% et une réduction de la redevance assainissement de -1,8% permettant un maintien du montant global de la facture type pour une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup> évaluée à un coût de 461 € pour l'année**

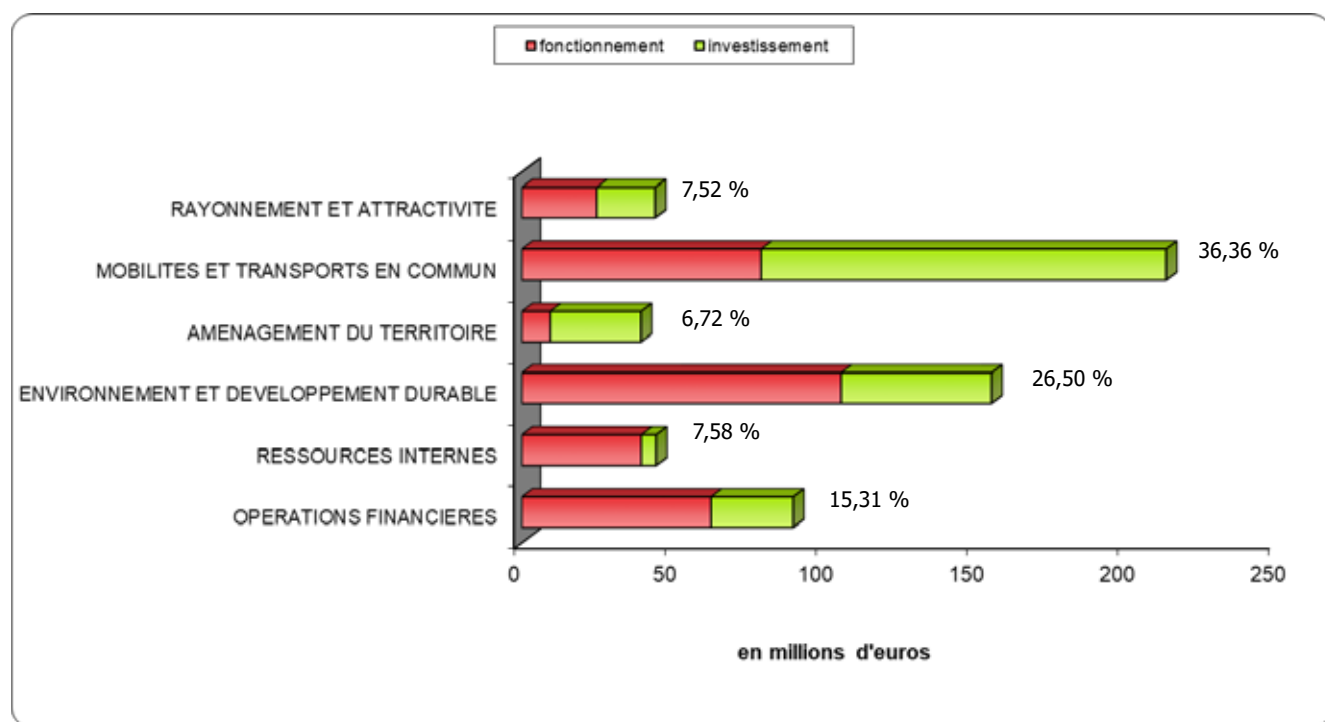
## LA RÉPARTITION DES CRÉDITS (TOUS BUDGETS DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

L'ensemble des crédits de fonctionnement et d'investissement sont répartis par grand thème afin de mesurer la part de chacun dans le budget global.

Les thèmes sont déclinés en politiques publiques pour lesquelles une fiche spécifique présente les éléments financiers, les principales actions ainsi que les objectifs sur 2025 et années à venir. Ces fiches par politique publique figurent dans ce document après la partie relative au cadre financier.

Budgets Principal, Développement Economique, ZAC et Lotissements, Transports, Eau et Assainissement

Répartition des crédits (dépendances réelles Fonctionnement et Investissements [proprement-dits])



# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

La déclinaison des grands thèmes par politique publique présente les montants détaillés suivants :

| Politiques Publiques                                  | Fonctionnement en €   | Investissement en €   |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE</b> 7,52 %             | <b>24 821 961,00</b>  | <b>19 322 289,00</b>  |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL                | 6 812 725,00          | 5 114 000,00          |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE                   | 3 020 435,00          | 7 190 489,00          |
| ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE                         | 2 264 550,00          | 125 000,00            |
| TOURISME COMMUNAUTAIRE                                | 1 893 400,00          | 2 466 800,00          |
| SOUTIEN A LA DEMOGRAPHIE MEDICALE                     | 399 081,00            | 3 854 000,00          |
| SPORT PROFESSIONNEL ET EQUIP. SPORTIFS STRUCTURANTS   | 10 431 770,00         | 572 000,00            |
| <b>MOBILITES ET TRANSPORTS EN COMMUN</b> 36,36 %      | <b>79 238 672,00</b>  | <b>134 085 150,00</b> |
| TRANSPORT PUBLIC                                      | 65 719 072,00         | 114 412 250,00        |
| DEPLACEMENT DOUX                                      | 0,00                  | 1 760 000,00          |
| VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC                             | 13 332 100,00         | 13 832 900,00         |
| STATIONNEMENT                                         | 187 500,00            | 4 080 000,00          |
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> 6,72 %               | <b>9 427 035,00</b>   | <b>30 026 750,00</b>  |
| URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN                        | 5 102 700,00          | 20 906 000,00         |
| LOGEMENT ET HABITAT                                   | 1 972 500,00          | 5 270 750,00          |
| POLITIQUE DE LA VILLE                                 | 2 351 835,00          | 3 850 000,00          |
| <b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b> 26,50 % | <b>105 751 811,00</b> | <b>49 743 400,00</b>  |
| EAU                                                   | 12 967 590,00         | 4 164 000,00          |
| ASSAINISSEMENT                                        | 24 611 598,00         | 10 258 100,00         |
| PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC                           | 27 573 000,00         | 7 445 300,00          |
| TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE           | 854 200,00            | 2 039 000,00          |
| GESTION DES RIVIERES ET DES RISQUES INDUSTRIELS       | 340 000,00            | 2 883 500,00          |
| ARCHE ET BOULEVARD NATURE                             | 2 410 945,00          | 1 910 400,00          |
| PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE                              | 35 671 228,00         | 18 958 600,00         |
| PATRIMOINE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE                     | 1 217 250,00          | 2 084 500,00          |
| METROPOLE AGRICOLE                                    | 106 000,00            | 0,00                  |
| <b>RESSOURCES INTERNES</b> 7,58 %                     | <b>39 604 396,00</b>  | <b>4 884 540,00</b>   |
| INFORMATIQUE ET TELECOMS                              | 4 561 320,00          | 4 153 040,00          |
| RESSOURCES HUMAINES - MOYENS TRANSVERSAUX             | 28 714 962,00         | 0,00                  |
| SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL                          | 389 735,00            | 55 500,00             |
| SOLIDARITES LMM - MUTUALISATION                       | 5 938 379,00          | 676 000,00            |
| <b>OPERATIONS FINANCIERES</b> 15,31 %                 | <b>62 680 320,00</b>  | <b>27 166 500,00</b>  |
| OPERATIONS FINANCIERES                                | 54 912 320,00         | 4 440 500,00          |
| ANNUITE DE LA DETTE                                   | 7 768 000,00          | 22 726 000,00         |
|                                                       | <b>321 524 195,00</b> | <b>265 228 629,00</b> |

## L'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉ ET L'AXE BUDGET CLIMAT

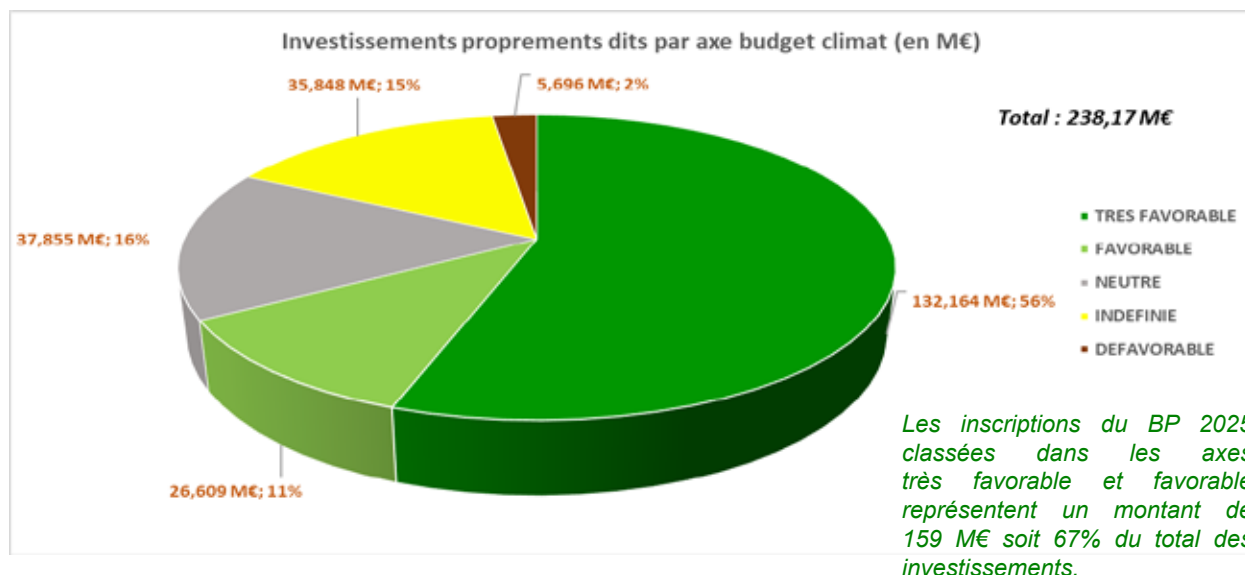
Les crédits d'investissements proprement-dits tous budgets (travaux et acquisitions) sont proposés à hauteur de **238 M€**.

| INVESTISSEMENTS PROPREMENT-DITS | BP 2025<br>en M€ | BP 2024<br>en M€ |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| - Budget Principal              | 148,580          | 122,188          |
| - Développement Economique      | 1,195            | 4,628            |
| - Transports Urbains            | 53,712           | 37,573           |
| <b>Sous-total 1</b>             | <b>203,487</b>   | <b>164,389</b>   |
| - Eau                           | 10,234           | 10,691           |
| - Assainissement                | 24,451           | 20,835           |
| <b>Sous-total 2</b>             | <b>34,685</b>    | <b>31,526</b>    |
| <b>Total</b>                    | <b>238,172</b>   | <b>195,915</b>   |

Les différents projets d'investissement sont classés selon leur impact en matière de transition énergétique. Cet impact est évalué par rapport à la compatibilité des investissements réalisés et les objectifs environnementaux fixés selon les cinq catégories suivantes :

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TRES FAVORABLE</b> | dépenses permettant de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre et compatibles avec un territoire neutre en carbone                                                                                                             |
| <b>FAVORABLE</b>      | dépenses permettant la réduction des gaz à effet de serre par rapport à une alternative plus carbonnée mais insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone                                                                                                |
| <b>NEUTRE</b>         | dépenses sans impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre et pouvant subsister dans un territoire neutre en carbone                                                                                                                         |
| <b>DEFAVORABLE</b>    | dépenses induisant des émissions de gaz à effet de serre significatives et incompatibles avec un territoire neutre en carbone                                                                                                                                 |
| <b>INDEFINIE</b>      | dépenses pouvant avoir un impact positif ou négatif sur le climat, mais qui, par manque de données ou de méthodologie, ne peuvent pas être catégorisées. Elles seront amenées à évoluer dans leur classement au fur et à mesure de la construction de l'outil |

Selon cette méthode et compte tenu des informations connues à aujourd'hui, l'ensemble des budgets de Le Mans Métropole présente la répartition suivante de ses investissements par axe budget climat pour le BP 2025 :



## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REPARTIS DANS LES DIFFERENTS AXES SONT LES SUIVANTS :

| <b>Axe très favorable</b>                             | <b>132 163 650 €</b> |
|-------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>dont principaux investissements :</b>              |                      |
| CHRONOLIGNES (tous budgets)                           | 71 860 000 €         |
| TRAMWAY AUGMENTATION CAPACITE                         | 26 121 500 €         |
| STATION CHAUVINIERE - TRAVAUX OPTIMISATION            | 4 830 000 €          |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOUELEMENT DE LANTERNES  | 3 000 000 €          |
| RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT (MANDAT)                  | 1 760 000 €          |
| LE MANS SUD OUEST - LOGEMENT SOCIAL                   | 1 405 600 €          |
| LE MANS ZI SUD - DECHETERIE                           | 1 315 000 €          |
| GESTION DES BIODECHETS DES MENAGES                    | 1 120 000 €          |
| LE MANS SUD OUEST- ETUDES ET TRAVAUX VCEP             | 1 120 000 €          |
| BOULEVARD NATURE (Dont Mandat)                        | 893 000 €            |
| LE MANS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE        | 830 000 €            |
| VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES                  | 738 000 €            |
| MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET EP                       | 732 450 €            |
| COULAINES - ANRU - SECTEUR CENTRE VILLE (DONT MANDAT) | 710 000 €            |

| <b>Axe favorable</b>                                         | <b>26 609 050 €</b> |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>dont principaux investissements :</b>                     |                     |
| INVESTISSEMENTS SETRAM (dont matériel roulant)               | 7 255 750 €         |
| MAISON DES SYNDICATS                                         | 5 000 000 €         |
| EVOLUTION SITE PIFFAULT                                      | 3 640 000 €         |
| RELOCALISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS                 | 3 600 000 €         |
| VEHICULES COLLECTE                                           | 2 482 000 €         |
| LE MANS - ROUTE DE LAVAL - INTERSECTION BOULEVARD NATURE     | 2 100 000 €         |
| RUAUDIN - GRAND PLESSIS                                      | 2 020 000 €         |
| CHAMPAGNE - RUES GOULOUMES FREINET ET PLACETTE ECOLE PREVERT | 1 620 000 €         |
| FAY - PLACE DE L'EGLISE - TRANCHE 3 - ETUDES                 | 1 600 000 €         |
| CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE                    | 1 500 000 €         |
| TECHNOCAMPUS SNCF                                            | 1 352 400 €         |
| CCI CAMPUS                                                   | 1 200 000 €         |
| CHAUFOR-NOTRE-DAME - RUE DE FAY                              | 1 200 000 €         |
| ARNAGE - GIRATOIRE GEMERIE                                   | 1 165 750 €         |
| PARKING REPUBLIQUE - CREATION ESCALIER DESSERVANT N-2        | 1 000 000 €         |

## Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

Les investissements de la classification neutre sont considérés comme n'ayant aucun impact significatif sur le climat :

| Axe neutre                                                 | 37 855 015 € |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>dont principaux investissements :</b>                   |              |
| PALAIS DES CONGRES - RENOVATION EXTENSION                  | 3 429 000 €  |
| MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COULAINES         | 2 844 000 €  |
| CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE             | 2 717 500 €  |
| LE MANS - RUE DU DOCTEUR LEROY                             | 2 100 000 €  |
| INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION                          | 1 864 540 €  |
| DNP - ETUDES ET TRAVAUX LE MANS METROPOLE                  | 1 800 000 €  |
| LE MANS - ANRU CENTRE COMMERCIAL DES SABLONS (DONT MANDAT) | 1 750 000 €  |
| POLE FORMATIONS SANITAIRES, SOCIALES ET SANTE DU MANS      | 1 180 224 €  |

Selon les critères définis par la méthode, les investissements classés sous l'axe « défavorable » concernent l'acquisition de véhicules de nettoyage ainsi que les projets de l'informatique et du numérique.

Pour les opérations ressortant dans la classification « indéfinie », il s'agit de projets qui ne sont pas classables en l'état par manque d'information ou de données. L'analyse de ces investissements et de leur impact se précisera dans les futurs budgets.

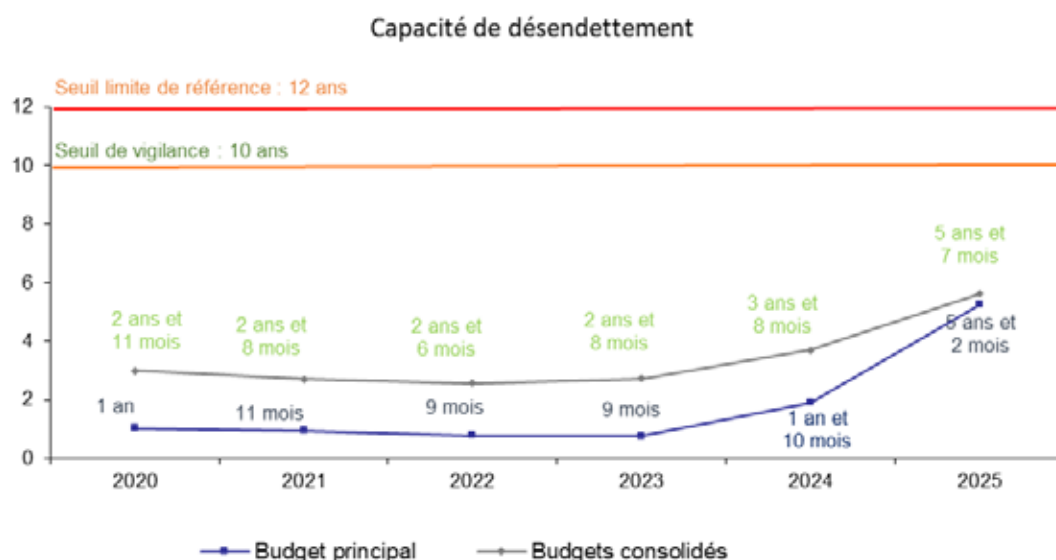
## L'EMPRUNT CONSOLIDE

L'encours globalisé d'emprunts (tous budgets) s'établit à 237,938 M€ au 31 décembre 2024. Il augmente de 36,385 M€ par rapport au 1er janvier 2024 suite à la souscription d'emprunts nouveaux pour 58,059 M€, et au remboursement du capital à hauteur de 21,674 M€. Les nouveaux emprunts sont répartis comme suit : 35,059 M€ sur le budget principal, 3 M€ sur le budget de l'eau, 20 M€ sur le budget transports urbains.

| Budgets                   | Encours<br>BP 2025 | Encours<br>BP 2024 | Evolution          |
|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1- Principal              | 62,439 M€          | 32,278 M€          | + 30,161 M€        |
| 2-Transports              | 136,927 M€         | 129,373 M€         | + 7,554 M€         |
| <b>Sous total 1+2</b>     | <b>199,366 M€</b>  | <b>161,651 M€</b>  | <b>+ 37,715 M€</b> |
| 3- Eau                    | 23,844 M€          | 23,197 M€          | + 0,647 M€         |
| 4- Assainissement         | 14,728 M€          | 16,705 M€          | + 1,977 M€         |
| <b>TOTAL TOUS BUDGETS</b> | <b>237,938 M€</b>  | <b>201,553 M€</b>  | <b>+ 36,385 M€</b> |

L'évolution de l'encours de dette s'inscrit dans le cadre du cycle d'investissement en cours. Après avoir atteint plus de 90 M€ en 2023, le niveau de réalisation devrait être de l'ordre de 140 M€ en 2024 et dépasser 200 M€ en 2025.

La capacité de désendettement (encours d'emprunts/épargne brute) serait de 3 ans et 8 mois (tous budgets) fin 2024 et est estimée à 5 ans et 7 mois fin 2025. Elle demeure en deçà du plafond national de référence à ne pas dépasser fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.



La charge financière (capital + intérêts) progresse de 1,889 M€ du fait de la souscription d'emprunts nouveaux pour compléter le financement des investissements.

# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

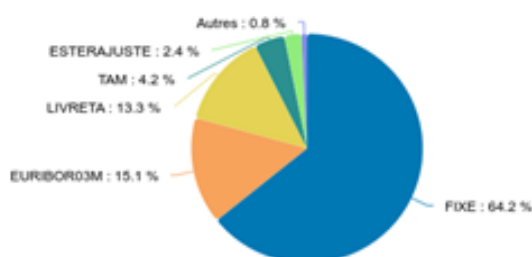
## Annuité de la dette par budget :

| Budgets                   | BP 2025          | BP 2024          | Evolution         |
|---------------------------|------------------|------------------|-------------------|
| 1- Principal              | 7,100 M€         | 6,265 M€         | + 0,835 M€        |
| 2-Transports              | 17,429 M€        | 16,243 M€        | + 1,186 M€        |
| <b>Sous total 1+2</b>     | <b>24,529 M€</b> | <b>22,508 M€</b> | <b>+ 2,021 M€</b> |
| 3- Eau                    | 3,287 M€         | 3,363 M€         | - 0,076 M€        |
| 4- Assainissement         | 2,670 M€         | 2,726 M€         | - 0,056 M€        |
| <b>TOTAL TOUS BUDGETS</b> | <b>30,486 M€</b> | <b>28,597 M€</b> | <b>+ 1,889 M€</b> |

La structure de taux de l'encours consolidé demeure majoritairement à taux fixe, ce qui a limité l'effet de la hausse des taux qui a débuté mi-2022 sur la charge financière de la collectivité. Dans le cadre du recours à des emprunts nouveaux et en considération d'une tendance à la baisse des taux d'intérêts, un rééquilibrage taux fixe / taux variables est en cours.

## Structure et part représentative des types de taux d'intérêts : (tous budgets consolidés)

### Index de taux



| Index        | Nb        | Encours au 01/01/2025 | %      |
|--------------|-----------|-----------------------|--------|
| FIXE         | 52        | 152 816 245,46        | 64,23% |
| EURIBOR03M   | 10        | 35 889 897,79         | 15,08% |
| LIVRETA      | 12        | 31 631 704,18         | 13,29% |
| TAM          | 4         | 10 096 900,00         | 4,24%  |
| ESTERAJUSTE  | 2         | 5 710 000,00          | 2,40%  |
| EURIBOR12M   | 5         | 1 700 996,15          | 0,71%  |
| EURIBOR06M   | 1         | 103 612,30            | 0,04%  |
| TEC05        | 1         | 8 421,23              | 0,00%  |
| <b>TOTAL</b> | <b>87</b> | <b>237 937 777,11</b> |        |

## L'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE

La situation financière de le Mans Métropole permet de maintenir un volume d'investissements important grâce à un bon niveau d'autofinancement.

L'analyse de l'autofinancement nécessite de recourir à une consolidation entre **budgets Principal, Développement Économique et Transports** compte tenu de leur étroite imbrication budgétaire et de leur poids déterminant.

L'autofinancement brut consolidé pour ces trois budgets s'élève à **43,8 M€** au BP 2025 contre 47,8 M€ proposé au BP 2024. A noter que cet autofinancement sera abondé lors du vote du Budget Supplémentaire 2025 intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2024.

| BUDGETS              | AUTOFINANCEMENT EN M€ |        |            |               |           |        |            |               |
|----------------------|-----------------------|--------|------------|---------------|-----------|--------|------------|---------------|
|                      | BP 2025               |        |            |               | BP 2024   |        |            |               |
|                      | Principal             | Deveco | Transports | TOTAL         | Principal | Deveco | Transports | TOTAL         |
| - Obligatoire        | 20,116                | 0,616  | 18,507     | <b>39,239</b> | 20,225    | 0,815  | 16,000     | <b>37,040</b> |
| - Complémentaire     | 2,000                 | 0,680  | 1,933      | <b>4,613</b>  | 7,695     | 1,061  | 1,933      | <b>10,689</b> |
| Autofinancement brut | 22,116                | 1,296  | 20,440     | <b>43,852</b> | 27,920    | 1,876  | 17,933     | <b>47,729</b> |
| Variation 2025/2024  | -5,804                | -0,580 | 2,507      | <b>-3,877</b> |           |        |            |               |

Hors éléments du projet de Loi de Finances 2025 pris en compte dans ce budget primitif du budget principal, l'autofinancement serait reconduit par rapport au BP 2024

| BUDGETS                | BESOIN PROVISOIRE D'EMPRUNTS APRES AUTO-FINANCEMENT EN M€ |        |            |                |           |        |            |               |
|------------------------|-----------------------------------------------------------|--------|------------|----------------|-----------|--------|------------|---------------|
|                        | BP 2025                                                   |        |            |                | BP 2024   |        |            |               |
|                        | Principal                                                 | Deveco | Transports | TOTAL          | Principal | Deveco | Transports | TOTAL         |
| Emprunts prévisionnels | 124,276                                                   | 0,000  | 52,276     | <b>176,552</b> | 54,240    | 3,325  | 13,855     | <b>71,420</b> |
| Variation 2025/2024    | 70,036                                                    | -3,325 | 38,421     | <b>105,132</b> |           |        |            |               |

Le besoin d'emprunts prévisionnels est déterminé pour l'équilibre de la section d'investissement, son montant provisoire est de **176,5 M€** pour les 3 budgets.

Il sera revu à la baisse lors de la reprise des résultats 2024. Pour l'exercice 2025, il est prévu de réaliser des emprunts nouveaux sur les budgets principal, budget annexes de l'eau et du transport au regard des investissements programmés et du niveau de ressources propres de ces budgets. Le montant définitif d'emprunt sera ajusté en fonction de la réalisation effective des dépenses d'investissement, des subventions et participations reçues sur l'exercice et de l'abondement de l'autofinancement complémentaire effectué lors de la reprise des résultats 2024.



## **ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES PROPRES AU BUDGET PRINCIPAL**

En dehors des éléments consolidés présentés dans les pages précédentes, les points essentiels relatifs au budget Principal sont présentés ci-après, tandis que les autres budgets sont commentés dans les fiches thématiques correspondantes.

### **LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS POUR L'ANNEE 2025**

|                                                                                                     |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Évolution prévisionnelle de la DGF (yc DC RTP) 2024/2025                                            | - 1,338 M€      |
| Évolution prévisionnelle du produit des impôts                                                      | -0,833 M€       |
| Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement (/BP 2024)                          | + 3,69 %        |
| Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (/BP 2024)                          | + 6,11 %        |
| Estimation du prélèvement initial de l'État au titre du Fonds de réserve 2025 selon projet PLF 2025 | +3,741 M€       |
| Charge nette des dépenses de personnel                                                              | 63,344 M€       |
| Attribution de Compensation versée aux communes suite au passage FPU                                | 43,599 M€       |
| Investissements proprement dits                                                                     | 148,580 M€      |
| Taux de financement des investissements sur ressources propres 2021-2024                            | 86,5%           |
| Capacité de désendettement (prévision à fin 2025)                                                   | 5 ans et 2 mois |
| Évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2020-2024 Le Mans Métropole                        | 0,00%           |
| Valeur prévisionnelle du point d'impôt                                                              | 0,700 M€        |
| Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) Loi de Finances 2025                                     | +1,75%          |

# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

## STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT Mouvements budgétaires (Réels + Ordre)

| LIBELLÉS                                                      | BP 2024               | TOTAL<br>INSCRIT 2024 | BP 2025               |                | VARIATION       | VARIATION                         |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|-----------------|-----------------------------------|
|                                                               |                       |                       | Montant               | Part en %      | BP 2025/BP 2024 | BP 2025/<br>TOTAL INSCRIT<br>2024 |
| <b>DÉPENSES</b>                                               |                       |                       |                       |                |                 |                                   |
| Dépenses de personnel                                         | 81 237 800,00         | 81 390 750,00         | 87 788 120,00         | 33,64%         | 8,06%           | 7,86%                             |
| <i>dont refacturation par la Ville du Mans</i>                | 4 605 300,00          | 4 605 300,00          | 3 399 000,00          |                |                 |                                   |
| Charges financières                                           | 2 013 000,00          | 2 013 000,00          | 3 052 000,00          | 1,17%          | 51,61%          | 51,61%                            |
| <i>dont intérêts de la dette</i>                              | 1 338 000,00          | 1 338 000,00          | 2 130 000,00          |                |                 |                                   |
| Subventions et participations                                 | 31 784 802,00         | 29 575 350,00         | 28 709 520,00         | 11,00%         | -9,68%          | -2,93%                            |
| <i>dont équilibre Transports</i>                              | 14 000 000,00         | 11 266 000,00         | 11 266 000,00         | 4,32%          | -19,53%         | 0,00%                             |
| <i>dont subventions aux associations (hors FSE)</i>           | 7 982 639,00          | 8 127 937,00          | 7 738 520,00          | 2,97%          | -3,06%          | -4,79%                            |
| Dépenses courantes                                            | 42 658 074,00         | 45 106 435,00         | 43 755 800,00         | 16,77%         | 2,57%           | -2,99%                            |
| <i>dont collecte et traitement des ordures ménagères</i>      | 11 227 100,00         | 11 137 100,00         | 10 883 600,00         | 4,17%          | -3,06%          | -2,28%                            |
| <i>dont dépenses d'énergie</i>                                | 3 851 000,00          | 3 931 000,00          | 2 931 500,00          | 1,12%          | -23,88%         | -25,43%                           |
| Autres dépenses de fonctionnement                             | 67 437 044,00         | 78 667 071,64         | 75 573 683,00         | 28,96%         | 12,07%          | -3,93%                            |
| <i>dont attributions de compensation versées aux communes</i> | 43 227 291,00         | 43 599 149,00         | 43 599 149,00         |                |                 |                                   |
| Dépenses d'ordre                                              | (1) 27 919 869,00     | 56 078 088,00         | (2) 22 115 670,00     | 8,47%          | -20,79%         |                                   |
| <b>TOTAUX .....</b>                                           | <b>253 050 589,00</b> | <b>292 830 694,64</b> | <b>260 994 793,00</b> | <b>100,00%</b> | <b>3,14%</b>    |                                   |
| <b>RECETTES</b>                                               |                       |                       |                       |                |                 |                                   |
| DGF                                                           | 29 151 945,00         | 29 033 054,00         | 31 267 912,00         | 11,98%         | 7,26%           | 7,70%                             |
| Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères                         | 18 244 041,00         | 18 116 331,00         | 18 566 762,00         | 7,11%          | 1,77%           | 2,49%                             |
| Impôts locaux                                                 | 146 803 997,00        | 146 621 045,00        | 145 970 907,00        | 55,93%         | -0,57%          | -0,44%                            |
| Compensations fiscales diverses                               | 9 199 132,00          | 9 025 791,00          | 9 196 588,00          | 3,52%          | -0,03%          | 1,89%                             |
| Autres recettes fiscales                                      | 8 643 259,00          | 8 606 342,00          | 8 172 342,00          | 3,13%          | -5,45%          | -5,04%                            |
| Recettes sur gestion de personnel                             | 19 398 239,00         | 20 986 139,00         | 24 444 014,00         | 9,37%          | 26,01%          | 16,48%                            |
| <i>dont refacturation à la Ville du Mans</i>                  | 17 115 500,00         | 18 615 500,00         | 22 178 000,00         |                |                 |                                   |
| <i>dont refacturation au CCAS</i>                             | 628 600,00            | 636 500,00            | 633 000,00            |                |                 |                                   |
| Autres recettes de fonctionnement                             | 25 671 180,00         | 56 508 992,64         | 20 759 638,00         | 7,95%          | -19,13%         | -63,26%                           |
| <i>dont réseau de chaleur</i>                                 | 1 991 000,00          | 1 991 000,00          | 2 085 000,00          |                |                 |                                   |
| <i>dont redevance liée au contrat UVED</i>                    | 2 700 000,00          | 3 400 000,00          | 3 600 000,00          |                |                 |                                   |
| Recettes d'ordre                                              | (1) 3 883 000,00      | 3 933 000,00          | (2) 2 616 630,00      | 1,00%          | n.s.            |                                   |
| <i>dont travaux en régie</i>                                  | 700 000,00            | 750 000,00            | 750 000,00            |                |                 |                                   |
| <b>TOTAUX .....</b>                                           | <b>253 050 589,00</b> | <b>292 830 694,64</b> | <b>260 994 793,00</b> | <b>100,00%</b> | <b>3,14%</b>    |                                   |

(1) Autofinancement brut 2024 = 24 736 869 € [dépenses d'ordre - recettes d'ordre (hors travaux en régie)]

(2) Autofinancement brut 2025 = 20 249 040 €

## LE MANS METROPOLE

### STRUCTURE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

#### Mouvements budgétaires (Réels et Ordre)

| LIBELLÉS                                                                                                                                                                            | BP 2024                                                     | BP 2025                                                      |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------|
|                                                                                                                                                                                     |                                                             | Montant                                                      | Part en %      |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                                                                                                                     |                                                             |                                                              |                |
| Acquisitions, travaux                                                                                                                                                               | 98 405 779,00                                               | 128 527 740,00                                               | 73,59%         |
| Subventions d'équipement                                                                                                                                                            | 28 510 015,00                                               | 27 263 589,00                                                | 15,61%         |
| Charges d'emprunts en capital<br>(y compris reprise emprunt suite transfert du stade Marie Marvingt)                                                                                | 4 941 000,00                                                | 5 519 000,00                                                 | 3,16%          |
| Divers (dont reversement taxe d'aménagement et amendes de police...)<br>et mouvements financiers<br><i>dont Avances remboursables aux budgets annexes des ZAC et Lotissements</i>   | 12 698 000,00<br>900 000,00                                 | 4 445 500,00<br>1 300 000,00                                 | 2,55%          |
| Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette)                                                                                                                | 4 500 000,00                                                | 4 500 000,00                                                 | 2,58%          |
| Dépenses d'ordre<br><i>dont travaux en régie</i>                                                                                                                                    | (1) 7 040 000,00<br>700 000,00                              | (2) 4 386 630,00<br>800 000,00                               | 2,51%          |
| <b>TOTAUX .....</b>                                                                                                                                                                 | <b>156 094 794,00</b>                                       | <b>174 642 459,00</b>                                        | <b>100,00%</b> |
| <b>RECETTES</b>                                                                                                                                                                     |                                                             |                                                              |                |
| Montant prévisionnel d'emprunt<br><i>dont emprunt Intracting</i>                                                                                                                    | 108 299 150,00<br>5 059 601,00                              | 124 275 864,00<br>1 038 946,00                               | 71,16%         |
| Subventions et ressources propres<br><i>dont subventions, PAE et taxe d'aménagement (y compris aides à la pierre et ANAH)</i><br><i>dont FCTVA</i><br><i>dont amendes de police</i> | 11 526 500,00<br>6 276 500,00<br>4 500 000,00<br>750 000,00 | 20 538 650,00<br>15 438 650,00<br>4 100 000,00<br>750 000,00 | 11,76%         |
| Diverses recettes (créances)                                                                                                                                                        | 692 275,00                                                  | 1 442 275,00                                                 | 0,83%          |
| Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette)                                                                                                                | 4 500 000,00                                                | 4 500 000,00                                                 | 2,58%          |
| Recettes d'ordre                                                                                                                                                                    | (1) 31 076 869,00                                           | (2) 23 885 670,00                                            | 13,68%         |
| <b>TOTAUX .....</b>                                                                                                                                                                 | <b>156 094 794,00</b>                                       | <b>174 642 459,00</b>                                        | <b>100,00%</b> |

(1) Autofinancement brut 2024 = 24 736 869 € (Recettes d'ordre - dépenses d'ordre (hors travaux en régie))

(2) Autofinancement brut 2025 = 20 299 040 € (Recettes d'ordre - dépenses d'ordre (hors travaux en régie))

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

| RATIOS N° | LIBELLES                                                                                                        | DONNEES BRUTES<br>VALEURS M. 57 | Données corrigées<br>propres à la<br>collectivité (1) | Moyennes nationales<br>de la strate année<br>2023 (2) |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1         | Dépenses réelles de fonctionnement / population                                                                 | 1 099 €/h                       | <b>994 €/h</b>                                        | <b>476 €/h</b>                                        |
| 2         | Produit des impositions directes / population                                                                   | 360 €/h                         | <b>360 €/h</b>                                        | <b>198 €/h</b>                                        |
| 3         | Recettes réelles de fonctionnement / population                                                                 | 1 193 €/h                       | <b>1 087 €/h</b>                                      | <b>610 €/h</b>                                        |
| 4         | Dépenses d'équipement brut / population                                                                         | 689 €/h                         | <b>689 €/h</b>                                        | <b>194 €/h</b>                                        |
| 5         | Encours de la dette / population                                                                                | 310 €/h                         | <b>310 €/h</b>                                        | <b>676 €/h</b>                                        |
| 6         | Dotation globale de fonctionnement / population                                                                 | 131 €/h                         | <b>131 €/h</b>                                        | <b>141 €/h</b>                                        |
| 7         | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement                                                      | 35,86%                          | <b>29,06%</b>                                         | <b>37,9%</b>                                          |
| 9         | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement | 94,04%                          | <b>93,46%</b>                                         | <b>87,8%</b>                                          |
| 10        | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement                                                 | 57,80%                          | <b>63,39%</b>                                         | <b>31,7%</b>                                          |
| 11        | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement                                                        | 26,02%                          | <b>28,54%</b>                                         | <b>110,7%</b>                                         |

(1) Données corrigées des doubles comptes propres à LE MANS METROPOLE, à la VILLE DU MANS et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) Moyenne des Métropoles et Communautés Urbaines hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP. (source : Direction Générale des collectivités locales "Les collectivités locales en chiffres 2024").

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**La section de fonctionnement représente un volume global de 260,995 M€ (réelles + ordre).**

L'évolution du montant de la section par rapport au BP 2024 est de +7,929 M€. Cette évolution tient compte des mesures qui pourraient s'imposer à Le Mans Métropole telles que celles du PLF 2025 initial. La structure de la section serait impactée notamment sur le niveau d'autofinancement consacré à l'investissement.

**Concernant les dépenses réelles**, elles s'élèvent à **238,879 M€** soit +13,748 M€/BP 2024 (ce montant est ramené à +11,643 M€ en prenant le total inscrit sur 2024).

Les principaux facteurs d'évolution par rapport au BP 2024 sont :

- Un prélèvement éventuel de l'État au titre du fonds de réserve soit une dépense supplémentaire de **+3,741 M€**
- Une augmentation des dépenses de personnel intégrant les effets des mesures nationales avec notamment la hausse de 4 points de la cotisation patronale de la CNRACL, l'évolution du GVT et la mise en œuvre des projets conduits en 2024 avec notamment la protection sociale complémentaire -volet prévoyance. Par ailleurs, le nouveau schéma de mutualisation impliquant des transferts de postes entre la Ville du Mans et Le Mans Métropole se traduit par une mise à jour des clés de répartition des masses salariales. Les dépenses totales en matière de personnel s'établissent ainsi à **87,788 M€** soit +6,550 M€ par rapport au BP 2024 en charge brute, **la charge nette évolue de +1,504 M€** (voir détail sur les ressources humaines page 27)
- Des frais financiers qui augmentent de **+0,910 M€** suite à la réalisation du programme d'emprunts nouveaux de 35 M€ nécessaire pour financer l'ensemble des investissements réalisés sur 2024 (projection d'un montant d'investissements réalisés sur le budget principal de l'ordre de 88 M€ à fin 2024)
- Des dépenses courantes des services en diminution de **-1,158 M€** ciblées principalement sur l'énergie (bâtiments et éclairage public) et le carburant avec la prise en compte de la baisse des tarifs et l'ajustement des consommations
- Une reconduction de la subvention d'équilibre versée en 2024 au Budget annexe des Transports, soit **un montant de 11,266 M€**

**Les recettes réelles** prévisionnelles s'établissent à **258,378 M€**, elles varient globalement de **+ 3,70 % par rapport au BP 2024** soit un montant complémentaire de + 9,210 M€. De la même manière que pour les dépenses de fonctionnement, des compléments de crédits ont été inscrits en décisions modificatives notamment en matière de refacturation de personnel et dans le secteur de la propreté, ainsi comparé au total inscrit 2024, l'évolution des recettes réelles est ramenée à **+2% soit +5,043 M€**.

La progression des recettes s'explique par les éléments suivants :

### Principales augmentations :

- La recette perçue sur le foncier bâti enregistre une augmentation prévisionnelle de +0,548 M€ par rapport au BP 2024 (+0,929 M€ comparé au total inscrit 2024), elle tient compte d'une hypothèse de majoration forfaitaire des bases de +1,8% et un enrichissement physique des bases de +1%. Le montant inscrit est de 40,442 M€

- La Cotisation Foncière des Entreprises évolue de +0,863 M€ /au BP 2024 (+0,568 M€ par rapport au total inscrit), le montant prévisionnel 2025 est de 26,931 M€
- La TEOM + 0,323 M€ soit un produit attendu de 18,566 M€ avec les mêmes hypothèses d'évolution que pour le foncier bâti
- L'inscription dès le BP du FPIC +2,983 M€, en 2024 la recette a été inscrite en décision modificative n°2 pour un montant de 2,435 M€
- La refacturation de personnel à la Ville du Mans suite à l'actualisation des clés de répartition (+5M€)
- Des recettes complémentaires dans le secteur de la propreté (+1M€) avec les ventes de matériaux et la redevance versée par le délégataire
- Une augmentation des revenus des immeubles de +0,170 M€ (loyers sur MSP et divers bâtiments)

### Principales diminutions

- La fraction de TVA en remplacement de la TH est inscrite à hauteur de 48,815 M€ soit une réduction de -1,807 M€ /BP 2024. La part relative à la CVAE est de 19,192 M€ pour 2025 (-0,726 M€/BP 2024)
- Une réduction de la DCRTP à hauteur de -0,470 M€ et de la compensation part salaire intégrée à la DGF de -0,867M€ soit au global -1,338 M€ par rapport aux montants inscrits au BP 2024

Les allocations compensatrices (CFE, TFB, TFNB) sont globalement reconduites sur 2025 et représentent un montant de 9,196 M€.

## I - LES PRINCIPALES RECETTES

Le montant des recettes réelles inscrit est de 258,378 M€. Les recettes fiscales, dotations de l'Etat et dotations de compensation représentent un montant prévisionnel total de 218,799 M€ soit 85% des recettes réelles globales.

### A- LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ET LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

#### Le contexte national dans le cadre du projet de Loi de finances (PLF) pour 2025

Les prévisions ci-dessous tiennent compte des éléments du projet de Loi de Finances 2025 dans sa version adoptée en première lecture par l'assemblée nationale le 12 novembre, ceux-ci sont susceptibles d'évoluer au regard du contexte politique national.

#### Participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics à hauteur de 5 Mds €

#### Instauration et affectation d'un fonds de réserve de 3 Mds € par une ponction de 2% sur les recettes de fonctionnement des grandes collectivités

- Concerne les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ soit 600 collectivités
- Les collectivités les plus fragiles sont exclues du dispositif :
  - o Les 250 villes éligibles à la DSU « cible »
  - o Les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) dont l'ensemble intercommunal n'était pas contributeur au FPIC en 2024
  - o Les 300 premières intercommunalités classées en 2024 selon les écarts à la moyenne de leur potentiel fiscal et revenu moyen par habitant.

Compte tenu de ces conditions, 450 collectivités seraient finalement prélevées

- La contribution est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement
- Ce mécanisme de mise en réserve abonde pour les trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale (montants 2024 : fonds de péréquation des DMTO : 1,9 Mds€ ; FPIC du bloc communal : 1 Md€ et fonds de solidarité régionale : 0,027 Md€).

#### Gel des montants de TVA à leur niveau 2024 représentant un effort de 1,2 Mds €

- o La dynamique de TVA 2025 ne serait pas redistribuée aux collectivités
- o A compter de 2026, l'évolution de la recette locale sera basée sur le produit national de TVA collecté par l'État l'année précédente (et non plus sur l'année en cours)

#### Baisse du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de 0,8 Mds €

- Le taux de compensation pour les dépenses d'investissement diminue de 16,404% à 14,850%
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement est supprimé

## Les autres dispositions du PLF 2025 impactant les finances des collectivités

### **Enveloppe globale de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) figée**

- Reconstitution de l'enveloppe globale de la DGF, à périmètre constant, soit 27,2 Mds €. Sa non-indexation sur l'inflation représente une moindre recette de près de 500 M€
- Revalorisation de la péréquation à hauteur de 290 M€ : +140 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), +150 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- Revalorisation de la dotation d'intercommunalité de +90 M€
- Financement de ces revalorisations par les variables d'ajustement qui représentent 487 M€ en 2025 (au lieu de 47 M€ en 2024), dont principalement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de -52 M€ pour les communes, -150 M€ pour les intercommunalités, -39 M€ pour les Départements et -189 M€ pour les Régions, le FDPTP -58 M€ et par la minoration de la compensation part salaires (CPS) de -219 M€

### **Diminution du Fonds Vert de -1,5 Mds€ (2,5 Mds€ ramenés à 1 Md€) et reconduction des montants des autres dotations d'investissement, notamment :**

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1,046 Mds€
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 M€
- La Dotation Politique de la Ville : 481 M€

**Pour les entreprises, gel de la diminution de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et report de trois ans de sa suppression (soit en 2030 au lieu de 2027).**

### **Au-delà des mesures liées à la fiscalité et aux dotations, une augmentation du taux de cotisation à la CNRACL est potentiellement envisagée :**

- Une hausse de 4 points en 2025, soit + 1,3 Mds€
- Des nouvelles augmentations de 4 points / an pour 2026 et 2027

## **La traduction financière du projet de Loi de Finances 2025 pour Le Mans Métropole (sur la base des éléments diffusés le 10 octobre 2024)**

### En dépenses

Le prélèvement au titre du **fonds de réserve** est estimé à 3 741 000 €, soit 2% des recettes réelles de fonctionnement 2023 retenues dans le dispositif.

La hausse de 4 points du **taux de cotisation employeur à la CNRACL** génère une dépense complémentaire estimée à 1 372 000 €.

### En recettes

#### **Fraction de TVA nationale : 68 007 547 €**

Il est rappelé que la TVA est versée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, depuis 2021, et de la suppression de la CVAE, depuis 2023.

Le gel annoncé de la dynamique de TVA entraîne une diminution de recette de 2 534 080 € par rapport au BP 2024.

## Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 28 285 093 €

La DGF est impactée par la diminution nationale de la Compensation Part salaires représentant une **baisse estimée à - 867 170 €**.

## La Garantie de Neutralité de la Réforme Fiscale de 2011 : DCRTP et FNGIR

- la DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 2 151 343 €
- le FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : 4 739 953 €

Le PLF 2025 intègre la DCRTP dans les variables d'ajustement. Cette **diminution entraîne une baisse de -470 917 € par rapport au montant prévu au BP 2024**. Le montant de l'attribution du FNGIR est reconduit à son niveau 2024.

## B - LES RESSOURCES FISCALES

### Les recettes de fiscalité locale

Comme chaque année, le produit issu de la fiscalité directe fera l'objet d'un ajustement au moment de la Décision Modificative n° 1 lorsque les bases d'imposition seront connues précisément (notification par l'Administration fiscale).

Le produit issu des différentes taxes évolue selon le contexte économique et local. Compte tenu des éléments disponibles au moment de la préparation du budget, les principales hypothèses retenues pour estimer le produit fiscal de 2025 sont les suivantes :

- la reconduction des taux d'imposition en 2025 (les taux n'ont pas augmenté depuis 2018)
- une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de + 1,8 %
- une évolution des loyers des locaux professionnels et commerciaux de + 0,6 %
- un enrichissement physique de + 1 %
- une revalorisation des bases minimum de CFE de + 1,75 %
- le gel de la fraction de TVA nationale

Le montant total des recettes fiscales proposé au BP 2025 représente 145 970 907 €, se décomposant ainsi :

- Produit issu de la TH, des taxes foncières et de la CFE : 70 906 801 €
- Fraction de TVA nationale : 68 007 547 €
- TASCOM, IFER et TAFNB : 6 606 559 €
- Rôles supplémentaires : 450 000 €

Elles sont en diminution de - 833 090 € par rapport au BP 2024 compte tenu de l'effet cumulé de l'évolution des bases d'imposition qui génère des recettes complémentaires (+ 1 700 990 €) et de la diminution de la recette de TVA (estimée à - 2 534 080 €).

### Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales pour les 4 taxes : 9 196 588 €

- les allocations compensatrices de taxes foncières représentent **2 395 697 €** dont 2 067 329 € au titre de la baisse des impôts de production décidée par l'État en 2021.
- les allocations compensatrices de la cotisation foncière de entreprises (CFE) représentent **6 800 891 €** dont 6 045 549 € au titre de la baisse des impôts de production.

Les montants de ces allocations dépendent uniquement de l'évolution des bases d'imposition exonérées.

À partir de l'ensemble de ces éléments, la valeur du point d'impôt prévisionnel 2025 est de l'ordre de 0,700 M€.

## **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 18 566 762 €**

Sur la base d'une non augmentation des taux de Teom en 2024, d'une revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation + 1,8 % et d'un enrichissement physique de + 1 %, le produit prévisionnel est estimé en augmentation de + 322 721 € par rapport au BP 2024.

## **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Chaque année le territoire est éligible à l'attribution et au prélèvement au titre du FPIC.

Les montants 2025 seront notifiés en juin / juillet prochain. Dans l'attente de cette notification, les montants sont proposés à hauteur de 2 982 819 € pour l'attribution et de 716 516 € pour le prélèvement soit un solde net de 2 266 303 €. En cas de sortie d'éligibilité à l'attribution, un dispositif de garantie s'appliquerait.

Il est rappelé que l'enveloppe de la Dotation de Solidarité communautaire est pour partie basée sur le montant du FPIC perçu en 2023 (2 162 954 €).

## **La taxe sur les paris hippiques : 41 046 €**

Le montant proposé est égal au montant inscrit au BP 2024.

## **La taxe sur les friches commerciales : 40 000 €**

La taxe sur les friches commerciales est appliquée sur le territoire de Le Mans Métropole depuis 2019.

Des dégrèvements peuvent être accordés par l'administration fiscale aux contribuables concernés au titre des situations prévues par la législation, telles que par exemple les cas de vacance indépendante de la volonté du contribuable ou la mise en location au prix du marché.

Au-delà de son seul aspect financier, cette mesure a été adoptée dans un objectif de redynamisation du commerce et de lutte contre le phénomène de rétention foncière délibérée en favorisant la remise sur le marché de locaux commerciaux vacants.

Compte tenu d'une part, des demandes de dégrèvements pouvant intervenir postérieurement à l'imposition, et d'autre part de l'application du taux progressif sur 3 ans selon la durée de vacance, le montant à percevoir en 2025 est difficile à estimer.

En considération de ces éléments à caractère aléatoire, et de la non connaissance à ce jour du montant à percevoir en 2024, il est proposé pour 2025 de reconduire le montant inscrit au BP 2024 de 40 000 €.

## **La taxe de séjour : 1 200 000 €**

La taxe de séjour communautaire est affectée au financement de l'office de tourisme et aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Elle constitue un outil d'harmonisation de la politique touristique à l'échelle du territoire.

Les prévisions de réalisations pour 2024 aboutissent à un montant proche de 1,3 M€. Toutefois, compte tenu de l'incertitude relative au contexte économique et donc à la fréquentation touristique, il est proposé de reconduire le montant inscrit au BP 2024 de 1,2 M€.

## **C – LES DOTATIONS VERSEES ET LES REVERSEMENTS DE FISCALITE**

### **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 5 162 954 €.**

L'enveloppe de la nouvelle solidarité communautaire est reconduite à son montant 2024, conformément au Pacte financier et fiscal.

## Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

Pour rappel, la refonte de la DSC en 2024 s'est accompagnée d'un renforcement de l'enveloppe de + 3 M€ à ajouter à l'enveloppe de 2,1 M€ basée sur le reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) perçu par la métropole en 2023.

L'ancienne part de DSC assise sur notamment sur la fiscalité de zone (soit 3 995 281 €) est sanctuarisée et intégrée dans l'Attribution de Compensation.

### Les Attributions de Compensation (AC) : 43 599 149 €

Depuis l'instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2024, LMM verse à chaque commune membre une AC lui permettant d'assurer la neutralité des transferts. Toute évolution de montant nécessite un examen de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le montant total des AC proposé au BP 2025 est égal au montant définitif versé en 2024.

### Fonds de concours énergie : 2 000 000 €

Il est proposé d'apporter pour l'année 2025, un nouveau soutien exceptionnel aux communes membres au titre des dépenses de fonctionnement courant de leurs équipements, notamment face au maintien des prix de l'énergie à un niveau élevé en 2024.

L'enveloppe proposée à hauteur de 2 M€ est équivalente à celle de 2024.

## D - LES RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES SERVICES ET AU DOMAINE PUBLIC

Ces recettes comprennent celles issues d'activités faisant l'objet de facturations pour services rendus, des subventions obtenues de différents partenaires et des redevances et loyers versés par les délégataires notamment.

Le volume prévisionnel de ces recettes est de **18,341 M€** en hausse de 9 % par rapport aux prévisions du BP 2024 (16,830 M€) soit +1,511 M€. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Redevance d'occupation du domaine public liée au contrat UVED +0,900 M€ (intègre un intéressement sur les ventes d'énergie)
- Vente de matériaux secteur propreté +0,256 M€
- Encaissement boni de liquidation de l'association des 4 jours suite à la création de la SPL + 0,340 M€

Les principaux postes de recettes liées à l'activité des services sont les suivants :

- Ordures ménagères : 7,545 M€ (6,519 M€ au BP 2024)

En dehors du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les recettes liées à la collecte et au traitement des déchets augmentent de 1,026 M€ par rapport à 2024 du fait principalement de la hausse des coûts de reprise des matériaux et de la redevance versée dans le cadre du contrat UVED.

L'évolution détaillée des recettes de cette activité est la suivante :

| COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES                                                      | BP 2025         | BP 2024         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| - Subventions des éco-organismes                                                                  | 2,036 M€        | 2,250 M€        |
| - Redevances liées au contrat UVED                                                                | 3,600 M€        | 2,700 M€        |
| - Redevances déchèteries Mulsanne et St Saturnin                                                  | 0,200 M€        | 0,170 M€        |
| - Autres recettes :                                                                               |                 |                 |
| - dont vente des métaux ferreux et non ferreux (verre, plastique...)                              | 1,709 M€        | 1,399 M€        |
| - dont redevances déchetterie et occupation du domaine public                                     |                 |                 |
| <b>Total des recettes intégrant principalement les nouvelles conditions financières de la DSP</b> | <b>7,545 M€</b> | <b>6,519 M€</b> |

## Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

- Les recettes liées aux réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité, sont inscrites pour un montant total de 2,085 M€ augmentent de +0,094 M€ et se répartissent ainsi :

| RESEAUX DE CHALEUR, DE GAZ ET D'ELECTRICITE | BP 2025         | BP 2024  |
|---------------------------------------------|-----------------|----------|
| - Réseaux électricité et gaz                | <b>0,512 M€</b> | 0,484 M€ |
| - Réseau de chaleur métropolitain           | <b>1,573 M€</b> | 1,507 M€ |
| <b>Total</b>                                | <b>2,085 M€</b> | 1,991 M€ |

- Redevances de stationnement sur la voirie publique : 1,300 M€
- Forfait post stationnement : 0,800 M€
- Droits de place : 0,450 M€
- Droits de voirie et permissions de voirie : 0,430 M€

*Marchés de plein vent, terrasses, emplacements de taxis, redevances suite occupation du domaine public*

- Redevances perçues de CENOVIA Park : 0,700 M€.
- Loyers divers : 0,584 M€

## II - LES PRINCIPALES DEPENSES

L'ensemble des inscriptions dont le détail figure dans les pages suivantes, fait ressortir un montant total de dépenses de fonctionnement pour le BP 2025 de **260,995 M€**, composé des dépenses réelles à hauteur de 238,879 M€ et des dépenses d'ordre de 22,116 M€ (dotations aux amortissements et autofinancement complémentaire).

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                                                                                                   | BP 2025           | BP 2024           | Variation en M€ | Variation en % |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| <b>Dépenses réelles</b><br>(composées des charges : de personnel, de dette et d'autres charges courantes de fonctionnement)  | <b>238,879 M€</b> | 225,131 M€        | + 13,748        | + 6,11         |
| <b>Dépenses d'ordre</b><br>(représentées essentiellement par les virements de la section investissement, autofinancement...) | <b>22,116 M€</b>  | 27,920 M€         | - 5,804         | - 20,79        |
| <b>Total</b>                                                                                                                 | <b>260,995 M€</b> | <b>253,051 M€</b> | <b>+ 7,944</b>  | <b>+ 3,14</b>  |

Les dépenses réelles comprennent :

| DEPENSES REELLES                 | BP 2025           | BP 2024           | Variation en M€ | Variation en % |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| Les charges financières          | <b>3,052 M€</b>   | 2,013 M€          | + 1,039         | + 51,61        |
| Les charges de personnel         | <b>87,788 M€</b>  | 81,238 M€         | + 6,550         | + 8,06         |
| Autres charges de fonctionnement | <b>148,039 M€</b> | 141,880 M€        | + 6,159         | + 4,34         |
| <b>Total</b>                     | <b>238,879 M€</b> | <b>225,131 M€</b> | <b>+ 13,748</b> | <b>+ 6,11</b>  |

Les points à retenir sont les suivants :

- Les crédits complémentaires au titre des ressources humaines avec l'effet des mesures prises pour 2025 notamment sur la prévoyance ou la probable hausse des cotisations CNRACL, soit globalement une dépense brute supplémentaire au niveau des charges strictes de personnel de +6,550 M€
- L'inscription du potentiel prélèvement de l'État (PLF 2025) : +3,700 M€
- L'augmentation des frais financiers de +0,910 M€ en lien avec le programme d'emprunts nouveaux réalisé sur 2024

## A - SUBVENTIONS, CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

**Les Subventions de fonctionnement aux associations** (voir délibération à cette même séance), et autres organismes de droit privé ou de droit public (hors subventions relatives à la gestion du personnel, reversement des fonds FSE, au FSL et des fonds de concours)

Montant total à périmètre constant :

|         |                                 |
|---------|---------------------------------|
| BP 2025 | 7,456 M€, hors personnel et FSE |
| BP 2024 | 7,600 M€, hors personnel et FSE |

Le montant du BP 2025 est en baisse apparente par rapport à l'inscription du BP 2024.

(- 0,144 M€), à périmètre constant en tenant compte de la cotisation de la Mission Locale (-0,283 M€) et de la participation au Circuit Cycliste des Pays de la Loire (-0,050M€) dont les dépenses sont désormais prises en charge par les services opérationnels, le Budget Primitif est en augmentation de + 0,190 M€.

## Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

Il s'agit principalement de la subvention versée pour le 131<sup>è</sup> Congrès National des Sapeurs-Pompiers (+0,100 M€) et qui a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire du 30 mai 2024.

Le soutien renforcé pour le Territoire Universitaire de Santé (+0,024 M€) ainsi que la mise en œuvre avec l'Association Le Flore Jeunes d'une convention Hébergement Temporaire chez H'abitant (+0,025 M€) sont deux éléments marquants d'accompagnement de la Collectivité dans les domaines de la Santé et du Logement.

Le détail des subventions figure dans la délibération spécifique.

### Les contributions obligatoires

- La **contribution financière** à régler au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** est de **10 633 500 €**. Elle prend en compte une évolution basée sur l'inflation prévisionnelle de +2%
- La contribution à l'**ESAD TALM** est reconduite à **1 993 000 €**.
- La participation au **Syndicat Mixte Technopole** s'établit à **581 300 €** en reconduction par rapport à 2024.
- La participation au **Syndicat Mixte des 24 Heures** est inscrite à hauteur de **131 250 €**.
- **Les Syndicats Mixtes du SCOT du Pays du Mans et « Le Pays du Mans »** ont fusionné en fin d'année 2017, la participation de Le Mans Métropole s'élève à **378 000 €**.
- La participation au **Syndicat Mixte des Gens du voyage** est de **350 000 €** (sur la base de 1,60 € par habitant).
- Participation au **Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain** de la Sarthe pour **50 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte Sarthois-Aménagement Numérique (SMSAN)** pour **30 000€**.

Les participations à divers syndicats mixtes dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) :

- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe** pour **17 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié** est inscrite à hauteur de **99 000 €** suite à l'extension du périmètre aux bassins Roule Crottes et la Bujerie depuis le 01/01/2024.
- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin de l'Huisne Sarthe** pour **37 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sarthe Amont** pour **42 000 €** intégrant désormais les bassins versants de l'Antonnière et du Chaumard.

### Autre participation

- Le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** bénéficie comme en 2024 d'un crédit de **110 000 €**.

### B - AUTRES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

**Les dépenses relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères** atteignent un montant total de **11,715 M€** (hors charges de personnel). Les recettes propres à ce secteur s'élèvent à **7,545 M€** (hors Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La fiche intitulée "Gestion des déchets et propreté de l'espace public" précise le budget et les orientations pour 2025 de cette importante activité.

## Les dépenses courantes d'entretien

- Entretien de la voirie - travaux 2,500 M€
- Éclairage public (entretien et consommations) 2,721 M€ (-17% par rapport au BP 2024)
- Entretien des bâtiments 0,863 M€

## Les autres charges générales

- Taxes foncières 1,040 M€ (+ 4% par rapport au BP 2024 soit +0,040 M€)
- Charges locatives de copropriété 0,794 M€ (+ 10,6% par rapport au BP 2024 soit +0,077 M€)

(RIA/Maine 2000/Condorcet/divers services)

- Dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, chauffage urbain) 1,303 M€ (-25% par rapport au BP 2024 soit -0,425 M€ compte tenu des baisse de tarifs et une optimisation des consommations notamment suite aux travaux de rénovation énergétique réalisés)

- Primes d'assurances (+ 10% par rapport au BP 2024)

dommages aux biens, bris de machines 0,185 M€ (+12% par rapport au BP 2024 soit + 0,02 M€)

responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique 0,530 M€ (+ 23% par rapport au BP 2024 soit +0,100 M€)

- Carburants 2,100 M€ (- 22% par rapport au BP 2024 soit -0,600 M€, prise en compte de la baisse des tarifs par rapport aux évaluations effectués au moment du BP 2024, à noter que ce crédit a fait l'objet d'un ajustement à la baisse en DM 2024)

Par ailleurs, en 2025 les charges courantes intègrent un montant de 2 M€ au titre de l'assurance dommage ouvrage pour le Palais des Congrès, celle dépense fera l'objet d'une procédure comptable spécifique avec un étalement sur 10 ans, durée correspondant à la garantie décennale couverte.

**Les aides au tourisme** rassemblent les dépenses liées à la promotion du tourisme (contrat de DSP Office du Tourisme), au tourisme fluvial (contrat de DSP Port du Mans), au camping communautaire du Pont Romain (DSP), au tourisme métropolitain et aux autres structures touristiques (plan d'eau de la Gémerie à Arnage et aires de camping-cars). Elles affichent pour 2025 un montant prévisionnel de 1,575 M€.

**La redevance eaux pluviales** à verser au budget annexe de l'Assainissement qui prend en charge les dépenses relatives à cette compétence, s'élève à 6 013 488 €. Basé sur le dernier compte administratif voté soit 2023, les hausses de prix constatées sur de nombreuses matières, fournitures et prestations, prises en compte dans le calcul, viennent impacter à la hausse le montant de la contribution (+ 442 280 € soit 8,7%).

**L'équilibre du budget annexe des Transports Urbains** appelle une participation du budget principal de **11,266 M€** soit une reconduction par rapport au montant réalisé en 2024 (montant inscrit au BP 2024 ajusté en DM suite à l'inscription d'un complément de recette sur le Versement Mobilité)

## C - LES CHARGES DE PERSONNEL

En complément des informations figurant ci-après, la fiche spécifique intitulée « Les ressources humaines et autres moyens transversaux » précise les évolutions budgétaires ainsi que les orientations retenues pour 2025.

| CHARGES DE PERSONNEL | BP 2025   | BP 2024   | Variation M€ | Variation % |
|----------------------|-----------|-----------|--------------|-------------|
| Dépenses totales     | 87,788 M€ | 81,238 M€ | + 6,550      | + 8,06      |
| Recettes totales     | 24,444 M€ | 19,398 M€ | + 5,046      | + 26,01     |
| Solde net            | 63,344 M€ | 61,840 M€ | + 1,504      | + 2,43      |

La charge nette prévisionnelle augmente de 1,504 M€ par rapport à celle présentée sur le total des crédits inscrits en 2024.

- **La facturation des frais de personnel** commun à Le Mans Métropole, à la Ville Centre et au CCAS intègre les ajustements de périmètre découlant de la réalité des missions fonctionnellement partagées entre Ville Centre et Métropole. Elle s'établit comme suit :

- o **la participation** aux dépenses des personnels de la Ville travaillant pour le compte de Le Mans Métropole s'élève à 3,399 M€,
- o **la recette versée** par la Ville du Mans au titre de la facturation générale des frais de personnel est de 22,178 M€.

La recette nette des facturations de personnel entre la Ville et Le Mans Métropole s'établit donc à **18,779 M€** soit une augmentation de 4,536 M€ par rapport au total budgétaire 2024.

L'ensemble des autres éléments propres à la gestion des Ressources Humaines au sein de la métropole est détaillé dans la fiche de synthèse spécifique dédiée à cette thématique.

## D - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Globalement, le montant de l'autofinancement brut (après neutralisation des inscriptions relatives aux « Aides à la Pierre ») pour le budget principal s'établira à **20,299 M€**.

Avec la prise en compte des autres ressources propres (subventions, participations, FCTVA...), l'autofinancement permet de financer les dépenses prévisionnelles d'investissement proprement dits à hauteur de près de 24 % dès le Budget primitif. Après reprise des résultats du Compte Administratif 2024, l'autofinancement sera abondé et permettra de réduire l'inscription prévisionnelle d'emprunts nouveaux.

## E - L'ANNUITÉ (CAPITAL + INTÉRÊTS) D'EMPRUNT

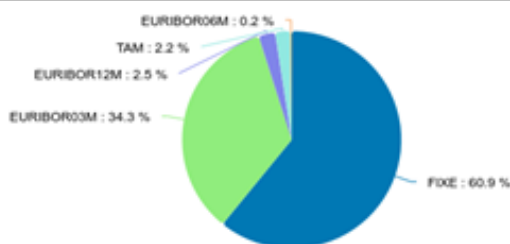
L'encours global d'emprunt s'établit à 62,439 M€, soit + 30,161 M€ compte tenu de la souscription d'emprunts nouveaux sur l'exercice 2024 pour un montant de 35,059 M€ avec en parallèle 4,898 M€ d'amortissements réalisés.

L'annuité prévisionnelle s'élève à 7,100 M€ (4,840 M€ de capital et 2,260 M€ d'intérêts), en augmentation de +0,835 M€ par rapport à 2024 du fait de la souscription d'emprunts nouveaux pour compléter le financement des investissements.

|                       | BP 2025         | BP 2024         | Evolution         |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Capital               | 4,840 M€        | 4,915 M€        | - 0,075 M€        |
| Intérêts (yc ICNE)    | 2,260 M€        | 1,350 M€        | + 0,910 M€        |
| <b>Total Annuités</b> | <b>7,100 M€</b> | <b>6,265 M€</b> | <b>+ 0,835 M€</b> |

La structure de taux de l'encours consolidé demeure majoritairement à taux fixe, ce qui a limité l'effet de la hausse des taux qui a débuté mi-2022 sur la charge financière de la collectivité. Dans le cadre du recours à des emprunts nouveaux et en considération d'une tendance à la baisse des taux d'intérêts, un rééquilibrage taux fixe / taux variables est en cours.

### Index de taux



| Index        | Nb        | Encours au 01/01/2025 | %      |
|--------------|-----------|-----------------------|--------|
| FIXE         | 17        | 38 001 672,80         | 60,86% |
| EURIBOR03M   | 4         | 21 392 206,59         | 34,26% |
| EURIBOR12M   | 4         | 1 532 996,15          | 2,46%  |
| TAM          | 1         | 1 400 000,00          | 2,24%  |
| EURIBOR06M   | 1         | 103 612,30            | 0,17%  |
| TEC05        | 1         | 8 421,23              | 0,01%  |
| <b>TOTAL</b> | <b>28</b> | <b>62 438 908,87</b>  |        |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Principal s'élèvent à **174,642 M€**.

|                      |            |
|----------------------|------------|
| • Mouvements réels   | 170,256 M€ |
| • Mouvements d'ordre | 4,386 M€   |

Les crédits relatifs à la gestion active et restructuration de la dette sont intégrés dès le budget primitif et représentent 4,500 M€ (aussi bien en dépenses qu'en recettes).

En dehors de ces données, le total des dépenses réelles atteint 165,756 M€.

Déduction faite des opérations financières (remboursement du capital des emprunts et cautions), le montant total des prévisions d'investissements et acquisitions proprement dits s'élève à 148,580 M€.

L'agglomération, à travers ses investissements, porte de fortes ambitions pour renforcer l'attractivité et le dynamisme de son territoire, en conjuguant transition écologique et intérêts économiques.

De nombreux projets concernent la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables dans l'objectif de réussir la transition écologique.

L'attractivité globale s'inscrit dans la synergie des politiques de rayonnement, de développement économique et d'aménagement du territoire, créatrices de richesses pour la Métropole.

L'ensemble des investissements est présenté dans les fiches thématiques du présent document (deuxième partie).

### II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **174,642 M€**

Les plus significatives sont :

|                                                      |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| •L'autofinancement brut total                        | 20,299 M€ |
| •Le Fonds de Compensation de la TVA                  | 4,100 M€  |
| •La Taxe Locale d'Equipement - Taxe d'aménagement    | 1,000 M€  |
| •Le produit des amendes de police                    | 0,750 M€  |
| •Opérations de gestion de dette                      |           |
| (Équilibrées en dépenses et en recettes)             | 4,500 M€  |
| •Subventions et autres participations d'urbanisme    | 8,581 M€  |
| •Autres recettes financières (avances remboursables) | 1,332 M€  |

L'équilibre de la section d'Investissement est assuré par l'inscription d'un volume d'emprunts prévisionnels de 124,276 M€ dont la souscription effective dépendra en fin d'année 2025 du niveau des investissements réalisés, des financements pouvant être perçus et de l'autofinancement dégagé.

**Ce montant provisoire sera ajusté au budget supplémentaire de 2025 avec la reprise des résultats 2024 permettant un abondement de l'autofinancement complémentaire.**

## DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| Dépenses                         |          | Recettes                            |          |
|----------------------------------|----------|-------------------------------------|----------|
| dont principalement :            |          | dont principalement :               |          |
| ▪ Impôts et taxes                | 0,502 M€ | ▪ Loyers et recouvrement de charges | 2,506 M€ |
| ▪ Autres dépenses d'exploitation | 0,287 M€ | ▪ Autres recettes                   | 0,005 M€ |
| ▪ Autofinancement                | 1,305 M€ |                                     |          |

Montant global de la section d'investissement : 1,504 M€

#### INVESTISSEMENT

| Dépenses                                       |          | Recettes              |          |
|------------------------------------------------|----------|-----------------------|----------|
| dont principalement :                          |          | dont principalement : |          |
| ▪ Investissements proprement-dits              | 1,195 M€ | ▪ Autofinancement     | 1,305 M€ |
| ▪ Autres dépenses (provisions pour travaux...) | 0,150 M€ |                       |          |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

|                                                         | Libellé de l'opération                           | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| 2024 - 114                                              | AMENAGEMENT DES PEPINIERES D'ENTREPRISE          | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 20 000,00    |
| 2024 - 220                                              | AUTRES BATIMENTS ECONOMIQUES                     | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 60 000,00    |
| 2024 - 221                                              | ACTISUD                                          | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 35 000,00    |
| 2024 - 227                                              | DEPENSES NON PROGRAMMEES - BATIMENTS ECONOMIQUES | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 280 000,00   |
| 2024 - 952                                              | JIM & JUMP                                       | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 100 000,00   |
| Total Opérations Annuelles :                            |                                                  |                   |                   | 495 000,00   |
| 2024 - 233                                              | ACTISUD - AMENAGEMENTS                           | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 475 000,00   |
| 2024 - 855                                              | CONSTRUCTION PEPINIERE LA MILESSE                | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 75 000,00    |
| 2024 - 1200                                             | TOUR SOLAIRE - RENOVATION GLOBALE                | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 150 000,00   |
| Total Opérations Individuelles :                        |                                                  |                   |                   | 700 000,00   |
| Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL |                                                  |                   |                   | 1 195 000,00 |

## DONNÉES BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                      |          | Recettes                           |          |
|-----------------------------------------------|----------|------------------------------------|----------|
| dont principalement :                         |          |                                    |          |
| ▪ Locations immobilières et charges locatives | 0,195 M€ | ▪ Encaissement des droits de place | 0,450 M€ |
| ▪ Foires et marchés                           | 0,070 M€ | ▪ Droits de voirie (terrasses...)  | 0,280 M€ |
| ▪ 24 Heures du Mans                           | 0,586 M€ | ▪ Loyers locaux industriels        | 0,097 M€ |
| ▪ Recherche et Innovation                     | 0,041 M€ | ▪ Divers                           | 0,001 M€ |
| 0,892 M€                                      |          | 0,828 M€                           |          |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                           | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025   |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| DÉPENSES NON PROGRAMMÉES - BATIMENTS ÉCONOMIQUES | LE MANS MÉTROPOLÉ | INDEFINIE         | 10 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :                     |                   |                   | 10 000,00 |

| Libellé de l'opération                        | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| LMM - RENOVATION BORNES ÉLECTRIQUES MARCHES   | LE MANS MÉTROPOLÉ | NEUTRE            | 50 000,00    |
| DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE | LE MANS MÉTROPOLÉ | NEUTRE            | 400 000,00   |
| PALAIS DES CONGRES - RENOVATION EXTENSION     | LE MANS MÉTROPOLÉ | NEUTRE            | 3 429 000,00 |
| CENTRE DES EXPOSITIONS                        | LE MANS MÉTROPOLÉ | NEUTRE            | 30 000,00    |
| Total Opérations Individuelles :              |                   |                   | 3 909 000,00 |

**Total de l'axe : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL 3 919 000,00**

## UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ : PROJET DE TERRITOIRE LE MANS 2040

Le Mans Métropole engagera en 2025 une nouvelle dynamique en termes d'attractivité et de visibilité du territoire. Cette stratégie se construira avec les partenaires historiques, institutionnels et privés, de la Métropole dans des démarches de co-constructions.

Avec la création en 2024 d'une direction Développement économique, Attractivité, Innovation, Enseignement supérieur et Tourisme, la Métropole se concentre sur la consolidation de l'attractivité du territoire en mettant en avant les atouts économiques, éducatifs et environnementaux.

La stratégie repose sur trois axes principaux : le soutien au développement du tissu économique et l'implantation de nouveaux projets, un écosystème innovant et durable, une offre élargie dans l'enseignement supérieur.

L'ensemble des actions de la Métropole intègre une approche transversale de transition écologique essentielle à un développement pérenne et responsable.

Le plan d'action de cette stratégie se décline sur les axes suivants :

- Attractivité territoriale et implantation de nouvelles entreprises : en valorisant nos infrastructures, la qualité de vie, les filières d'excellences. L'objectif est de faire rayonner le territoire dans des secteurs stratégiques afin de capter des investissements à fort impact économique et environnemental.



## Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

- Renforcement du tissu économique local : soutenir le tissu économique existant est crucial pour garantir une croissance inclusive. La Métropole sera active dans les synergies entre PME, start-ups et grands groupes, afin de stimuler la création d'emplois locaux et l'innovation. La Métropole sera attentive également à un développement commercial qualitatif et équilibré, à maintenir des commerces dans les centres villes et les centres bourgs et au développement du tourisme et du tourisme d'affaires.
- Développement de l'enseignement supérieur : essentiel pour attirer une population jeune et qualifiée et proposer des solutions aux étudiants du territoire.
- Développement de l'écosystème autour de l'innovation et de la transition écologique.

### Chiffres Clés

Le Mans Métropole soutient en 2025 les structures du développement économique et commercial avec notamment :

Chambre de Commerce et d'Industrie : 22 500 €

Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 9 720 €

APESA (Association des juges et anciens juges du tribunal de commerce) : 2 400 €

Association régionale des Cigales Pays de la Loire : 1 000 €

Carrefour Entreprise Sarthe - Initiative Sarthe : 88 000 €

Interclubs Le Mans : 21 500 €

Le Mans Sarthe Investissement : 1 000 €

Office du Commerce et de l'Artisanat : 68 000 €

### L’AFFIRMATION DU CARACTÈRE UNIVERSITAIRE DE LE MANS MÉTROPOLE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Outre le versement à Le Mans Université (0,460 M€), la collectivité subventionne d'autres organismes ou actions de formation (0,406 M€), soit un montant total de **0,866 M€** dont :

|                         |          |                                                                        |          |
|-------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------|----------|
| - Le Mans Université    | 0,460 M€ | - Association Gala de l'Ensim                                          | 0,003 M€ |
| - Institut d'acoustique | 0,145 M€ | - Institut Technologique Européen<br>des Métiers de la Musique (ITEMM) | 0,070 M€ |
| - ESAD TALM             | 0,020 M€ | - INM - Institut National des Arts du<br>Music Hall                    | 0,070 M€ |
| - Maine Sciences        | 0,005 M€ |                                                                        |          |

Par ailleurs, la contribution versée à l'ESAD TALM au titre de sa compétence Enseignement Supérieur s'élève à 1,993 M€.

Hors subventions, les autres dépenses s'élèvent à 0,162 M€ dont 0,077 M€ de dépenses d'énergie.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération       | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|------------------------------|-------------------|-------------------|------------|
| ESAD TALM                    | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 75 000,00  |
| CENTRE D'ENSEIGNEMENT CNAM   | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 32 500,00  |
| Total Opérations Annuelles : |                   |                   | 107 500,00 |

| Libellé de l'opération                                      | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT ANNUEL       | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 442 000,00   |
| ESGT - EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE                               | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 40 000,00    |
| LMM - CPER 2015 2020 REHABILITATION IUT DU MANS             | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 806 565,00   |
| LMM - CPER 2015 2020 Lmac VOLET IMMOBILIER                  | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 434 000,00   |
| LMM - CPER 2021 2027 CONSTRUCTION DATA CENTER REGIONAL      | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 312 000,00   |
| LMM - CPER 2021 2027 ALMAT LE MANS UNIVERSITE               | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 258 000,00   |
| LMM - CPER 2021 2027 ACOUPHUN 3C                            | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 150 000,00   |
| CPER 2021-2027 UFR SCIENCES - CONTRUCTION BATIMENT LICENSES | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 57 800,00    |
| LMM - CPER 2021-2027 - BATIMENT ITEM                        | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 100 000,00   |
| TECHNOCAMPUS SNCF                                           | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 1 352 400,00 |
| CCI CAMPUS                                                  | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 1 200 000,00 |
| PROJET MAIN'UP - BATIMENT FORMATION PROFESSIONNELLE         | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 750 000,00   |
| POLE FORMATIONS SANITAIRES, SOCIALES ET SANTE DU MANS       | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 1 180 224,00 |
| Total Opérations Individuelles :                            |                   |                   | 7 082 989,00 |

**Total de l'axe : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE 7 190 489,00**

Le Mans Métropole a fait du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité. Une jeunesse diplômée plus nombreuse renforcera la relance démographique et permettra le renouvellement des compétences nécessaires aux entreprises et aux services publics. La recherche doit rester un axe pour la compétitivité des entreprises.

Cette politique suppose une approche globale concernant la qualité et l'extension des campus, le soutien direct aux établissements, la qualité de la vie étudiante, la promotion territoriale et la coopération inter-établissements.

## UNE MODERNISATION ACCÉLÉRÉE DES CAMPUS

La participation de Le Mans Métropole au Contrat de plan 2021-2027, deux fois et demi supérieure à celle du contrat précédent, vise à renforcer l'attractivité du campus par des infrastructures d'enseignement et de recherche à la hauteur des attentes de la communauté universitaire.

Le volet Infrastructures numériques mutualisées à l'échelle des trois universités ligériennes se déploie rapidement. Les participations de la métropole à la construction du réseau à très haut débit et au système de calcul intensif seront intégralement versées dès 2025.

Les deux programmes d'équipements scientifiques Almat et Acouphun se déroulent conformément au planning prévu par les laboratoires d'acoustique, de physique et de chimie. En 2025, le programme Almat sera totalement réalisé.

Les programmes de construction des trois opérations immobilières inscrites au contrat (la construction du restaurant universitaire, la réhabilitation de l'ENSIM et la construction du bâtiment d'enseignement des licences scientifiques) ont fait l'objet d'ajustements pour respecter strictement le montant total des contributions de l'État, de la Région, de Le Mans Métropole. Sur cette base, les recrutements des architectes seront effectués en 2025 et les études de maîtrise d'œuvre seront lancées. Le Mans Métropole sera le maître d'ouvrage de la construction du bâtiment d'enseignement des licences scientifiques.

La Maison de l'étudiant - portée par la métropole - et le restaurant universitaire seront intégrés dans un seul immeuble au cœur du campus.

La modernisation concerne aussi les campus de la CCI et de la Fab'Academy, dont les chantiers très engagés se poursuivront avec le soutien de la métropole. La Fab'Academy prévoit de s'installer dans ses nouveaux locaux à l'automne 2025.

La première pierre du Pôle de formations sanitaires et sociales du Mans a été posée en novembre 2024. Le futur bâtiment réunira sept établissements. La construction co-financée par la métropole s'achèvera à l'été 2026.

### UN SOUTIEN CONSTANT AUX ÉTABLISSEMENTS

Le Mans Métropole maintient son soutien financier aux établissements de formation supérieure. Au travers de la convention 2023-2025, la Métropole subventionne l'Université sur ses missions de formation, de recherche et de valorisation de ses compétences sur le territoire. Au cours de l'année 2025, la Métropole en dialogue avec Le Mans Université établira le périmètre de la convention 2026-2028.

Le subventionnement concerne d'autres établissements qui recevront des subventions de fonctionnement ou d'investissements pour leur permettre de maintenir la qualité de l'environnement pédagogique et développer l'accompagnement des étudiants.

L'Institut d'acoustique Graduate School qui centre son activité sur la formation par la recherche à un niveau d'excellence internationale a fait l'objet d'une évaluation très positive du CNRS en 2024. La qualité de son activité, son rayonnement et sa forte implication sur le territoire justifiera un soutien spécifique renouvelé en 2025, ainsi qu'à celui d'autres acteurs majeurs du pôle son comme l'ITEMM.

### L'ENCOURAGEMENT À LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET À LA VIE ÉTUDIANTE

Des événements scientifiques contribuant au rayonnement du Mans et comprenant un volet de dissémination vers le grand public pourront faire l'objet de partenariat avec Le Mans Métropole mobilisant la provision financière qui leur est réservée.

La qualité de la vie étudiante et la capacité d'initiatives des étudiants sont des éléments caractéristiques des villes universitaires. Ainsi la métropole soutiendra les projets d'association étudiante sur la base de critères qualitatifs à définir en 2025.

### LE NOUVEAU CAMPUS ET L'EXTENSION DE L'OFFRE DE FORMATIONS SUPÉRIEURES

L'accroissement du nombre d'étudiants demande l'élargissement de l'offre de formation pour retenir des jeunes qui, ne trouvant pas la formation de leur choix, quittent Le Mans ou renoncent à des poursuites d'études. Cette croissance implique la création d'un nouveau campus en cœur de ville à proximité de la gare.

En 2025, les études préalables nécessaires à la création d'une zone d'aménagement concertée seront lancées. Le futur quartier d'enseignement supérieur, exemplaire en terme de bilan carbone, comprendra des bâtiments destinés à l'enseignement et des équipements mutualisés entre les opérateurs comme des espaces dédiés à la diffusion scientifique, à l'innovation, à l'accueil de chercheurs étrangers, des logements étudiants et des surfaces de restauration.

Alors que de nouvelles écoles ont ouvert leur porte en 2023 et 2024, les démarches de prospection pour accueillir d'autres établissements se poursuivront.



### CESAM, UN OUTIL DE VALORISATION DES ÉTABLISSEMENTS MANCEAUX DE FORMATION

La Conférence de l'enseignement supérieur de l'agglomération mancelle (CESAM) en novembre 2023, animée par Le Mans Métropole, s'adresse à la quarantaine d'établissements dispensant au moins une formation post-baccalauréat, l'université, les écoles, les lycées.

Après avoir défini en 2024, les principaux thèmes à traiter et lancé sa première action de promotion territoriale, la CESAM commencera à dérouler un plan d'actions sur la communication et le marketing, les relations avec les entreprises et les employeurs publics, la vie étudiante, l'égalité des genres, l'observatoire de l'enseignement supérieur manceau.

Cette instance de concertation et de projets contribuera à renforcer l'identité du Mans comme ville étudiante. Elle permettra aux établissements de traiter collégialement de sujets périphériques à leur cœur de métier que chacun traite actuellement séparément. Elle facilitera l'intégration des nouvelles écoles.

### INNOVATION

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| ▪ Subventions versées | 1,024 M€        |
| ▪ Autres dépenses     | 0,042 M€        |
|                       | <hr/>           |
|                       | <b>1,066 M€</b> |

En 2025, Le Mans Métropole souhaite mettre l'innovation au cœur de sa stratégie de développement et d'attractivité. Ainsi, le Laboratoire d'innovation territorial pour la transition écologique poursuivra son développement à destination des entreprises et accélérera le déploiement d'expérimentations sur le territoire. En parallèle, Le Mans Métropole s'appuiera sur l'expertise des structures d'appui à l'innovation locales avec un objectif fort d'améliorer la lisibilité de leurs missions et la visibilité de leurs actions :

- La technopole Le Mans Innovation pour l'accompagnement de start up et de projets innovants déjà labellisée Retis, vient d'intégrer le réseau des technopôles européens.
- Les pôles de compétitivité ID4Mobility pour les mobilités, EMC2 pour les matériaux composites, Végépolys pour le végétal, l'alimentation et l'agriculture.
- Les collectifs d'entreprises et de start-up innovantes et créatives qui dynamisent le territoire : French Tech, Le Mans Créapolis,
- Almacoustic, structure de transfert de technologie dédiée à l'acoustique.

Le Mans Métropole souhaite également renforcer sa visibilité au niveau national en poursuivant son engagement dans le programme POPSU Transition et en s'inscrivant dans l'Extrême Défi de l'Ademe.

L'accompagnement à la structuration des filières stratégiques dans toutes leurs dimensions (mobilité et énergie durable, acoustique, risques et assurances, agriculture) sera renforcé.

#### UNE MÉTROPOLE INNOVANTE QUI ACCOMPAGNE LES TRANSITIONS DE SON TERRITOIRE

##### Laboratoire d'innovation territorial pour la transition écologique (LITTE) de Le Mans Métropole

Le Mans Métropole a constitué un Laboratoire d'innovation territorial pour la transition écologique (LITTE), démarche collective de réflexion, innovation, expérimentation et diffusion qui vise à accélérer la transition écologique sur le territoire en lien avec les entreprises, acteurs publics, et de la recherche.

Depuis sa création, il a permis de financer cinq allocations doctorales à 100% pour 36 mois à Le Mans Université, et de rejoindre avec ce même acteur et sa chaire Neutralité Carbone 2040 le programme national de recherche-action POPSU Transitions (au total, près de 628 000 € dédiés à la recherche sur la période 2022-2026).

## FOCUS PROGRAMME POPSU

Le Programme POPSU Transition place Le Mans Métropole dans un réseau de 23 métropoles et grandes villes instaurant un dialogue acteurs-chercheurs sur les enjeux liés aux politiques de transition écologique, pendant 3 ans. Il est accompagné d'une stratégie de valorisation, à travers des publications sur la base des travaux, des partenariats avec des journaux nationaux (Libération, Le 1), mais aussi des événements locaux, ou encore l'accueil d'une exposition itinérante. Le Mans Métropole travaille donc avec huit de ses services, et une vingtaine de chercheurs de Le Mans Université sur les politiques de l'énergie et l'urbanisme, et les outils d'action publique liés (réemploi, densification, ENR, hydrogène ; commande publique, budget vert, sollicitation des acteurs privés).



### Une administration inspirante

Face aux défis sociétaux et environnementaux, Le Mans Métropole souhaite accompagner la transformation de ses pratiques professionnelles (plus de 250 métiers différents). Pour cela, un Lab'Interne a été structuré en 2024, pour accompagner des projets innovants en lien avec la transition écologique à l'initiative des agents. Il s'appuie sur des techniques d'intelligence collective, des ateliers participatifs et l'expertise des partenaires locaux de l'innovation technologique et sociale (Le Mans Innovation et le CEAS 72).

## L'APPUI AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE DU TERRITOIRE 🌱

### Le Mans Métropole territoire d'expérimentation des nouvelles mobilités

Dès début 2025, Le Mans Métropole expérimentera des solutions innovantes en matière de mobilité ou d'énergie en s'appuyant sur un comité technique (ID4Mobilty, Le Mans Tech, Le Mans Innovation, le CEAS 72, la Fabrique des mobilités...) :

- Le lauréat de l'AAP Expérimentation 2024 du LITTE, SURIMOVE, bénéficiera d'un appui financier et technique de Le Mans Métropole pour expérimenter pendant un an son service d'autopartage entre voisins, avec UCAR, Cartage et Cénovia,
- Le Mans Métropole rejoindra par ailleurs l'Extrême Défi Mobilité, le programme national d'innovation et expérimentation de l'Ademe, pour une expérimentation d'ampleur de VELI (véhicules intermédiaires) pendant un an,
- Dans le cadre d'un projet collaboratif avec l'ENSIM et Renault, l'expérimentation du projet Apache se déploiera. Il s'agit d'une nouvelle forme de mesure du bruit et de la pollution sonore des routes par un système de monitoring embarqué sur des voitures de la marque. Ces mesures permettent d'effectuer une cartographie sonore de la ville faisant la corrélation entre l'état du revêtement de la chaussée, la pollution sonore et la pollution de l'air.

## Projet territorial d'industries culturelles et créatives : Le Mans, capitale du son



Depuis 40 ans, le site du Mans se distingue par le développement d'expertises scientifiques et techniques sur l'acoustique qui se traduit par des infrastructures originales (Technocampus acoustique et matière) et des formations (LAUM), produits et services différenciants. L'association Le Mans Sonore, créée pour porter l'organisation de la biennale du son, a été une première étape de structuration.

En 2024, Le Mans Métropole a été lauréate de l'appel à Manifestation d'intérêt France 2030 "pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives" et a reçu 100 000 € pour financer les travaux d'ingénierie et le poste de chargé de mission.

Il convient, grâce à ce soutien national, d'amplifier cette dynamique locale en définissant des ambitions stratégiques claires portées par le pôle territorial autour du Son et l'Acoustique, et opérées à travers des actions qui seront mises en œuvre par les acteurs présents sur le site du Mans ou qui le rejoindront, **pour faire du Mans la capitale du son.**

Ces travaux d'ingénierie permettront également de répondre à la seconde phase de l'Appel à projets de la Banque des territoires avec l'objectif d'accélérer le processus de structuration du pôle Son en apportant des financements complémentaires.

### SOUTIEN À LA DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Maison de Santé Pluridisciplinaire Ambroise Paré     | 0,038 M€        |
| ▪ Soutien à la démographie des professionnels de santé | 0,062 M€        |
| ▪ Subventions versées                                  | 0,107 M€        |
| ▪ Charge nette de personnel                            | 0,192 M€        |
|                                                        | <b>0,399 M€</b> |

###### Recettes

|                                                                         |                 |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Location immobilière Maison de Santé Pluridisciplinaire Ambroise Paré | 0,078 M€        |
| ▪ Autres recettes                                                       | 0,006 M€        |
|                                                                         | <b>0,084 M€</b> |

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

| Libellé de l'opération                                       | Axe géographique   | Axe Budget Climat | BP 2025             |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - AMBROISE PARE     | LE MANS - OUEST    | FAVORABLE         | 40 000,00           |
| MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - VILLARET-ISAAC    | LE MANS - NORD EST | NEUTRE            | 400 000,00          |
| CHM - RENOVATION / EXTENSION DU SAMU SMUR                    | LE MANS METROPOLE  | FAVORABLE         | 200 000,00          |
| CHM - EQUIPEMENTS INNOVANTS                                  | LE MANS METROPOLE  | FAVORABLE         | 60 000,00           |
| CHM - CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE COWORKING ET DE TEAM BUILD | LE MANS METROPOLE  | FAVORABLE         | 300 000,00          |
| BD GLONNIERES - RECONSTRUCTION ET EXTENSION LOCAUX           | LE MANS - EST      | FAVORABLE         | 10 000,00           |
| MSP - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COULAINES           | COULAINES          | NEUTRE            | 2 844 000,00        |
| Total Opérations Individuelles :                             |                    |                   | <b>3 854 000,00</b> |

Total de l'axe : SOUTIEN A LA DEMOGRAPHIE MEDICALE **3 854 000,00**



## LES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP)

**Faciliter l'exercice coordonné facteur d'attractivité pour les professionnels de santé**

### ***Une première réalisation : la MSP Armand-Saffray au Mans***

L'ouverture le 2 avril 2024 de la première Maison de Santé Pluridisciplinaire accompagnée par Le Mans Métropole rue Armand-Saffray a permis de concrétiser ce projet initié lors des assises de la santé en 2018.

Sa spécificité est qu'il a été pensé par et pour les professionnels de santé qui vont y travailler permettant ainsi de leur proposer un environnement adapté avec des espaces de travail fonctionnels.

La MSP est conçue pour pouvoir accueillir rapidement de nouveaux médecins généralistes désireux de travailler en exercice coordonné, mode d'exercice aujourd'hui plébiscité par les jeunes diplômés.

Conçue en concertation avec les professionnels de santé, évolutive, la maison de santé pluridisciplinaire Armand-Saffray facilite l'accès aux soins à la population du territoire.

### **Chiffres Clés**

**Coût total du projet : 6 440 000 €**

**1 200 m<sup>2</sup> de surface**

**39 professionnels de santé adhérent à la MSP Armand-Saffray**

## ZOOM

Deux autres Maisons de Santé Pluridisciplinaires sont actuellement accompagnées par Le Mans Métropole : Quartier Villaret dont l'ouverture est prévue au premier trimestre 2025 et Coulaines. Ces MSP sont pensées en concertation avec des équipes médicales et paramédicales exerçant sur le territoire. L'accompagnement aux projets de MSP portées par la métropole constitue un élément central de la politique d'attractivité permettant d'apporter une réponse aux problématiques de démographie médicale.

Au total, ce sont plus de 50 professionnels de santé médicaux et paramédicaux qui vont intégrer les MSP accompagnées par la collectivité.

## ACCUEIL SANTÉ PRO : UN DISPOSITIF D'AIDE À L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

### Un dispositif étendu à la métropole

Mis en place en 2019 suite aux assises de la santé, le guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé a évolué et s'adresse aujourd'hui à l'ensemble des professionnels de santé et plus particulièrement aux médecins ayant un projet d'installation sur Le Mans Métropole.

En parallèle et pour faciliter son identification, il a été renommé "Accueil Santé Pro".

### Chiffres Clés

75 professionnels accompagnés depuis la mise en place du dispositif

1 personne au sein du service santé partiellement dédiée à ce dispositif

## ZOOM

Le dispositif "Accueil Santé Pro" représente une vraie plus-value pour le territoire en facilitant les démarches pour les professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire.

Depuis sa création, au total ce sont 31 médecins qui ont fait le choix de s'installer sur le territoire soit en exercice libéral, soit en exercice salarié (dont plusieurs au sein du CHM).

## LE SOUTIEN AUX PROJETS D'AVENIR DU CENTRE HOSPITALIER DU MANS



### Des projets permettant de renforcer l'attractivité de l'hôpital

Les projets retenus visent à accompagner le Centre Hospitalier du Mans dans ses missions que sont le soin, la prévention, la recherche et la formation lui permettant ainsi de jouer son rôle d'acteur majeur du territoire dans le parcours de santé de la population.

L'engagement de la collectivité à hauteur de 9,5 millions d'euros va contribuer à soutenir une démarche d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé sur leur territoire de formation et d'exercice.

## Chiffres Clés

Axe 1 : schéma directeur immobilier 3 M€

Axe 2 : équipements innovants 800 000 €

Axe 3 : transition écologique 1,7 M€

Axe 4 : fidélisation – attractivité 4 M€

## ZOOM

En 2024, les chirurgiens du Centre Hospitalier du Mans ont réalisé leurs premières interventions avec le robot chirurgical Da Vinci X. Ce robot contribue à renforcer l'attractivité du territoire et à apporter une réponse aux problématiques de démographie médicale.

L'acquisition du robot permet également au CH Le Mans de renforcer son attractivité pour les internes qu'il accueille chaque semestre, ainsi que pour les jeunes chirurgiens.

Ce dispositif apporte également un bénéfice pour les patients, ce type de chirurgie mini-invasive permet une diminution significative de la durée d'hospitalisation et d'améliorer significativement les suites opératoires.

## LE PROJET TERRITOIRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ (TUS)

### Une poursuite de l'engagement de la collectivité en faveur de l'universitarisation du territoire

Le Mans Métropole s'est associé aux universités d'Angers et du Mans, à la COMUE et au CHU d'Angers pour accompagner le déploiement du projet Territoire universitaire de santé (TUS) en permettant à des médecins de pouvoir bénéficier d'un statut universitaire pour qu'ils puissent proposer aux étudiants en médecine une formation, notamment dans le cadre de leur stage de second et troisième cycle.

Objectifs affichés de ce projet

- Favoriser des parcours de formation des étudiants là où les besoins en professionnels de santé sont les plus importants,
- Attirer des jeunes médecins dans les différents territoires grâce à des postes à valence universitaire,
- Dynamiser une organisation de l'enseignement et de la recherche en santé dans les territoires.

## Chiffres Clés

4 vagues soutenues par Le Mans Métropole (vagues 2 à 5)

12 médecins soutenus (Chef de clinique associé, Maître de conférences, Professeur associé)

246 312 € subventionnés par Le Mans Métropole pour les vagues 2 à 4

## ZOOM

Un médecin de la vague 2 s'est installé sur le territoire à l'issue de sa période effectuée dans le cadre du projet TUS. À la suite, deux autres médecins bénéficiant de ce dispositif ont le projet de s'installer sur le territoire.

## PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### Le Contrat local de santé intercommunal (CLSi)

#### *Un outil destiné à répondre aux besoins du territoire en matière de santé*

Adopté au Conseil Communautaire du 2 octobre 2024, le Contrat Local de Santé intercommunal a pour objectif de répondre de manière pertinente aux enjeux de santé identifiés dans le diagnostic territorial de santé réalisé en 2023.

Destiné avant tout à agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé, l'élaboration du CLSi Le Mans Métropole s'est voulu d'emblée partenarial et collaboratif, avec :

- Le souhait d'associer dès le départ élus et acteurs du territoire,
- La volonté de proposer des actions concrètes, réalistes et opérationnelles.

### Chiffres Clés

6 axes prioritaires :

Santé mentale,

Santé des jeunes,

Prévention et promotion de la santé,

Santé liée à l'environnement,

Santé des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Précarité

3 séminaires organisés avec les Maires et élus santé de Le Mans Métropole

56 partenaires

118 participants

### ZOOM

Le nouveau CLSi va se déployer sur quatre ans de 2024 à 2028.

La gouvernance sera assurée par deux instances : d'une part, le Copil chargé de prioriser le déploiement des actions auquel sont conviés les Maires et élus de Le Mans Métropole et d'autre part, les groupes actions composés de professionnels experts qui auront pour mission d'accompagner le déploiement opérationnel des actions.

### ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

##### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                       |          | Recettes                 |          |
|------------------------------------------------|----------|--------------------------|----------|
| Dont :                                         |          |                          |          |
| ▪ Subventions Insertion                        | 0,576 M€ | ▪ FSE +                  | 1,424 M€ |
| ▪ Subvention PLIE                              | 0,355 M€ | ▪ Subventions Fabrique à | 0,029 M€ |
| ▪ Inclusion numérique                          | 0,044 M€ | Entreprendre             |          |
| ▪ Autres dépenses liées à la mission insertion | 0,523 M€ |                          |          |
| ▪ Charge nette de personnel                    | 0,486 M€ |                          |          |
|                                                | <hr/>    |                          | <hr/>    |
|                                                | 1,984 M€ |                          | 1,453 M€ |

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                                      | Axe géographique                 | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------|------------|
| DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE | LE MANS METROPOLE                | INDEFINIE         | 120 000,00 |
| AIDE A L'INSERTION - ASSOCIATION ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE | LE MANS METROPOLE                | INDEFINIE         | 5 000,00   |
|                                                             | Total Opérations Individuelles : |                   | 125 000,00 |

Total de l'axe : ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 125 000,00

#### ENTREPRENEURIAT – EMPLOI - INCLUSION

Le service Insertion se mobilise pour gagner la bataille de l'emploi et de l'inclusion dans l'entreprise et gère différentes actions relevant de l'entrepreneuriat, l'économie sociale et solidaire, l'insertion, financées par le fonds social européen (FSE+) ou par les fonds de la collectivité.

## L'ENTREPRENEURIAT : CRÉER SON EMPLOI

### Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Le service Insertion soutient et porte le programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030*, déployé par Bpifrance et l'État via la Banque des Territoires et déploie deux dispositifs.

Il s'agit d' "*aller vers*" les habitants, afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs.

- Le CitésLab, relais humain dédié à la détection et à la préparation des porteurs de projets.
- Le Bus Entrepreneuriat, permettant de toucher les populations sur leur lieu de vie.

### Soutenir, accélérer les projets des entrepreneurs

Par ailleurs, afin d'infuser la culture entrepreneuriale et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires, le service Insertion porte également la Fabrique à entreprendre, nouveau Carrefour de l'entrepreneuriat.

La Fabrique à entreprendre de Le Mans Métropole est le lieu unique réunissant les solutions pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises :

- Des ateliers pour sécuriser sa démarche entrepreneuriale
- Des rencontres entre pairs
- Des espaces pour tester son activité - boutique, marché de plein vent, marché de Noël
- Un collectif d'acteurs du soutien à la création d'entreprise au sein des quartiers

Pour 2025, il est prévu deux Forums de l'entrepreneuriat au sein des quartiers de la Politique de la Ville, en lien avec les acteurs de la création et un concours de création d'entreprise pour les habitants de QPV de Le Mans Métropole ou pour les jeunes entreprises déjà implantées en QPV.

## L'ÉMERGENCE DE PROJETS À FORTES DIMENSIONS SOCIALES

La collectivité soutient le Centre d'étude et action sociale, facilitateur pour faire émerger tous les projets et initiatives à fortes dimensions sociales, sociétales et environnementales au service des territoires.

Le CEAS est aujourd'hui un laboratoire de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de l'Innovation sociale (IS). Il porte l'ambition d'aider au développement de l'Économie sociale et solidaire et l'émergence d'initiative à impact (ou innovation sociale) sur le territoire.

Les actions du CEAS72 s'inscrivent dans l'accompagnement à l'émergence de coopérations économiques dans la perspective de structuration d'un **Pôle territorial de coopération économique** sur les thèmes de l'innovation sociale et de l'économie circulaire.

## L'EMPLOI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi plein emploi, en 2025, le service intègre le comité local pour l'emploi et contribue à la mise en œuvre des priorités d'actions identifiées au regard de la situation du marché du travail.

Différents secteurs tels que la santé, le BTP, la logistique, l'hôtellerie restauration, les services à la personne rencontrent des difficultés de recrutement. Ils sont confrontés à des problèmes démographiques, à une volatilité de la main d'œuvre en quête de sens et d'équilibre vie professionnelle - vie personnelle.

## **L'accompagnement des employeurs**

Le service Insertion investit sur l'emploi et propose son offre de service aux employeurs : Préparation à l'emploi, mise en œuvre de Bilan Talents, découverte et attractivité des métiers, marque employeur, sourcing, accompagnement au recrutement – accompagnement dans l'emploi.

## **La mise en situation de travail : "embauchez nos salariés"**

En parallèle, le service soutient les structures d'Insertion par l'activité économique, partenaires du sourcing des entreprises du territoire.

Le PLIE intervient dans le co-financement de structures d'insertion par l'activité économique et notamment des chantiers d'insertion du territoire pour des supports d'activité tels que le bâtiment, la menuiserie, l'entretien des espaces verts, la réparation de vélos, le traitement de biodéchets (pain), l'animation de buvettes...

Un salarié recruté dans ce cadre développe son expérience, ses compétences professionnelles et bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement renforcé. En 2025, nous ciblons la signature de 400 contrats à durée déterminée d'insertion représentant 120 ETP. À la fin de leur CDD, ces salariés seront disponibles pour intégrer les entreprises du territoire.

L'enjeu reste en 2025 de contribuer au rapprochement des SIAE vers le monde de l'entreprise.

## **La préparation vers l'emploi**

Le Mans Métropole soutient différentes associations qui accompagnent des demandeurs d'emplois au plus proche des habitants. Les différentes structures permettent un soutien à la levée des freins, notamment à la mobilité, l'apprentissage de la langue française, au développement d'un réseau social, à la lutte contre la discrimination à l'image et l'appropriation des codes de l'entreprise.

## **L'INCLUSION**

Dans un contexte économique toujours sensible pour les demandeurs d'emplois de longue durée, en partenariat avec France Travail, les services de l'État et le Conseil Départemental, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Le Mans Métropole apporte une réponse aux besoins et attentes des personnes les plus vulnérables, bénéficiaires de minima sociaux, résidant pour partie en Quartier Politique de la Ville.

Ce dispositif permet notamment de contractualiser avec l'Union Européenne et, à ce titre, d'obtenir des financements de l'Europe en faveur de l'inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

Au titre de l'année 2025, le PLIE financera différents projets pour un FSE+ de **1 007 000 €** au bénéfice de 900 personnes.

### TOURISME COMMUNAUTAIRE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

| Dépenses                                                                    |          | Recettes                                               |          |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------|----------|
| <u>Arnage - Plan d'eau de la Gèmerie :</u>                                  |          |                                                        |          |
| ▪ Espaces naturels (réparation des équipements, faucardage...)              | 0,129 M€ | ▪ Redevance DSP Camping du Pont Romain à Yvré l'Evêque | 0,015 M€ |
| ▪ Frais de nettoyage des locaux                                             | 0,015 M€ | ▪ Redevance DSP Port du Mans                           | 0,002 M€ |
| ▪ Subvention à l'Association de Gestion et d'Animation de la Gèmerie (AGAG) | 0,015 M€ | ▪ Redevance de stationnement pour les camping-cars     | 0,001 M€ |
| ▪ Autres dépenses                                                           | 0,006 M€ | ▪ Taxe de séjour                                       | 1,200 M€ |
| <u>Port du Mans :</u>                                                       |          | ▪ Autres recettes                                      | 0,002 M€ |
| ▪ Fournitures et réparations des bateaux électriques                        | 0,021 M€ |                                                        |          |
| ▪ Redevance versée au délégataire dans le cadre de la DSP                   | 0,078 M€ |                                                        |          |
| ▪ Autres dépenses (analyses d'eau, réseaux...)                              | 0,020 M€ |                                                        |          |
| <u>Camping du Pont Romain - Yvré l'Evêque :</u>                             |          |                                                        |          |
| ▪ Dépenses d'entretien et divers                                            | 0,006 M€ |                                                        |          |
| <u>Promotion du tourisme :</u>                                              |          |                                                        |          |
| - DSP Office du Tourisme                                                    | 1,100 M€ |                                                        |          |
| - Schéma de développement touristique                                       | 0,070 M€ |                                                        |          |
| - Nuit des Chimères                                                         | 0,254 M€ |                                                        |          |
| - Noël au Port                                                              | 0,080 M€ |                                                        |          |
| - Autres dépenses                                                           | 0,024 M€ |                                                        |          |
|                                                                             | <hr/>    |                                                        | <hr/>    |
|                                                                             | 1,818 M€ |                                                        | 1,220 M€ |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                 | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|----------------------------------------|-------------------|-------------------|------------|
| YVRE L'EVEQUE - CAMPING DU PONT ROMAIN | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 350 000,00 |
| GEMERIE                                | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 27 000,00  |
| PORT DU MANS (DSP)                     | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 160 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :           |                   |                   | 537 000,00 |

| Libellé de l'opération                           | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| AMENAGEMENT SECTEUR DU PORT DU MANS              | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 73 800,00    |
| YVRE L'EVEQUE - EXTENSION CAMPING DU PONT ROMAIN | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 85 000,00    |
| GEMERIE - REAMENAGEMENT                          | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 40 000,00    |
| NUIT DES CHIMERES - ECHAROUX                     | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 1 731 000,00 |
| Total Opérations Individuelles :                 |                   |                   | 1 929 800,00 |

Total de l'axe : TOURISME COMMUNAUTAIRE 2 466 800,00

## UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AMBITIEUSE

Après deux ans de diagnostic et de concertation avec les acteurs du tourisme du territoire, Le Mans Métropole a validé en octobre 2024 une stratégie touristique ambitieuse pour Le Mans Métropole, et sa déclinaison en un schéma de développement 2024-2026 comprenant 19 actions.

Il s'agit de répondre à deux grands enjeux :

- L'image : faire rayonner la métropole dans les champs du tourisme, des loisirs, de la culture et du patrimoine... afin de rendre le territoire plus attractif pour des courts séjours.
- L'économie : développer des flux touristiques supplémentaires l'été, d'augmenter les prix moyens des hébergements hôteliers sur l'automne et plus largement de développer l'offre de courts séjours urbains sur toute l'année.



Le tout en s'appuyant sur les nombreux atouts du territoire en termes de nature, de culture, de patrimoine et d'événementiels, et grâce à la mise en place d'une organisation et d'une gouvernance avec l'ensemble des partenaires du Mans Métropole.

### Mise en œuvre du schéma de développement touristique 2024-2026

- Poursuite de la création de parcours touristiques via le renouvellement en 2025 du marché relatif à la création de contenus sur une plateforme dédiée, accessibles via des QR Code ne nécessitant pas d'installation d'application spécifique sur smartphones. Un travail sera également mené concernant la signalétique touristique supportant ces QR Code.
- Acquisition de données touristiques, notamment concernant quelques événementiels 2025 à portée touristique sur l'agglomération (Plein Champ, Nuit des Chimères...), afin de pouvoir mieux les promouvoir auprès des clientèles touristiques et les adapter à leurs attentes.
- Développement d'un réseau local de prescripteurs valorisant le territoire sur les réseaux sociaux, dans un double objectif de valorisation de l'image du territoire et d'association des habitants à la dynamique de développement touristique de leur territoire.

## Un nouveau contrat avec Le Mans Événements pour l'Office du Tourisme communautaire

Mises à part les quelques actions ci-dessus, portées directement par Le Mans Métropole, il a été décidé de confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la SPL Le Mans Événements, la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'actions 2025-2026.

Ainsi, un nouveau contrat de délégation de service public (DSP) de gestion de l'Office du Tourisme communautaire prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec un renforcement des missions confiées à Le Mans Événements.

Ainsi,

- Des missions qu'avaient l'Office de Tourisme se trouveront renforcées en termes de plan de promotion de la destination, d'accueil et de commercialisation des visites guidées, avec l'objectif d'obtention du label qualité tourisme à la fin des cinq ans de la DSP.
- De nouvelles missions seront confiées à l'Office de Tourisme : la mise en place d'un Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) à l'échelle de la Métropole comprenant les réflexions de lieu d'accueil et de refonte du site internet, l'animation des filières socio-professionnelles du tourisme et la création d'un bureau des congrès.

Ceci se traduira par une augmentation progressive des moyens humains en nombre et en compétences.

## DES INVESTISSEMENTS QUI SE POURSUIVENT SUR LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES COMMUNAUTAIRES

### Un réaménagement / extension du camping du Pont-Romain qui s'achève



Le réaménagement et l'extension du camping du Pont-Romain à Yvré-l'Évêque, engagés en 2023, se termine en 2025 avec la construction d'un espace bien être et la couverture de la piscine.

En 3 ans, le projet d'1,5 millions d'euros dont 1 million porté par Le Mans Métropole soutenu par l'État, la Région et le Département, aura permis :

- L'extension du camping avec 10 locatifs supplémentaires, ainsi que deux hébergements à destination des cyclotouristes.
- L'amélioration paysagère globale de l'équipement.

L'objectif étant d'augmenter la durée des séjours et leur nombre, ce qui a déjà commencé en 2024 grâce à une politique tarifaire nouvelle décidée par le délégataire Onlycamp, engagé techniquement et financièrement aux côtés de la collectivité sur ce projet.

### Un projet ambitieux de développement et réaménagement du port du Mans

Le développement touristique du port du Mans sur le secteur de la Capitainerie fera l'objet en 2025 d'études préalables, dans le cadre du Plan Guide et en lien avec le Département de la Sarthe via la convention portuaire. L'objectif étant la validation d'un programme de réaménagement de ce secteur d'ici fin 2025.

En attendant, la collectivité continuera de proposer, tout au long de l'année 2025, des animations sur le port du Mans.

## Chiffres Clés

Le Mans Métropole, première destination touristique de la Sarthe, avec 4 335 000 nuitées touristiques enregistrées et 2 millions de touristes accueillis en 2023 sur son territoire

1,2 millions d'euros : montant annuel moyen de la recette de taxe de séjour

Camping du Pont Romain : augmentation en 2024 de 50% du nombre de nuitées par rapport à 2023

## ZOOM

Grâce à une carte postale qui invite au voyage, Le Mans Métropole a envoyé durant les dernières vacances scolaires d'octobre 2024 un clin d'œil vantant les richesses patrimoniales, culturelles et touristiques du Mans Métropole à plus de deux millions de foyers dans douze grandes villes : Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille, Nantes, Lille, Rennes, Poitiers, Dijon, Strasbourg, Montpellier et Brest.



### SPORT COMMUNAUTAIRE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                                        |                  |
|--------------------------------------------------------|------------------|
| ▪ Sport professionnel                                  | 4,159 M€         |
| - dont subventions Le Mans Sarthe Basket et Le Mans FC | 2,683 M€         |
| ▪ Stade Marie Marvingt                                 | 5,669 M€         |
| - dont montant contractuel Le Mans Stadium             | 5,600 M€         |
| ▪ Antarès                                              | 0,591 M€         |
| - dont montant contractuel SNC Antarès                 | 0,460 M€         |
| ▪ Autres dépenses                                      | 0,013 M€         |
|                                                        | <hr/>            |
|                                                        | <b>10,432 M€</b> |

###### Recettes

|                                         |                 |
|-----------------------------------------|-----------------|
| ▪ Redevances versées par le délégataire |                 |
| - Antarès                               | 0,015 M€        |
| - Le Mans Stadium                       | 0,015 M€        |
|                                         | <hr/>           |
|                                         | <b>0,030 M€</b> |

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération | Axe géographique             | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|------------------------|------------------------------|-------------------|------------|
| ANTARES                | LE MANS METROPOLE            | INDEFINIE         | 375 000,00 |
|                        | Total Opérations Annuelles : |                   | 375 000,00 |

| Libellé de l'opération                    | Axe géographique                 | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|-------------------------------------------|----------------------------------|-------------------|------------|
| ANTARES - SUBVENTION D'EQUIPEMENT         | LE MANS - SUD                    | INDEFINIE         | 6 000,00   |
| SALLE ATHLETISME                          | LE MANS METROPOLE                | NEUTRE            | 20 000,00  |
| BASSIN NORDIQUE                           | LE MANS METROPOLE                | NEUTRE            | 20 000,00  |
| LE MANS STADIUM -SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | LE MANS METROPOLE                | INDEFINIE         | 151 000,00 |
|                                           | Total Opérations Individuelles : |                   | 197 000,00 |

**Total de l'axe : SPORT PROFESSIONNEL ET EQUIP. SPORTIFS STRUCTURANTS 572 000,00**



La politique sportive est un élément déterminant dans la construction et l'identité des territoires.

Les communes accompagnent et participent au développement de la pratique sportive. Elles sont un acteur essentiel du sport en tant que politique d'intérêt général autour des objectifs du vivre ensemble et du mieux-être.

L'intercommunalité apparaît comme un échelon pertinent pour la coordination de la politique sportive, en développant les coopérations intercommunales mais aussi en soutenant les actions sportives comme outils de rayonnement et d'attractivité du territoire, preuves de son dynamisme.

Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte de nouvelle gouvernance du sport avec la mise en place progressive des conférences régionales du sport pour la déclinaison des politiques sportives au plus près des territoires.

Dans cette dynamique, et dans un objectif de mutualisation et d'efficience de l'action publique du bloc communal mais aussi des coordinations à mener avec les autres institutions du territoire, Le Mans Métropole souhaite :

## **ACCOMPAGNER LE SPORT PROFESSIONNEL, VITRINE DE NOTRE TERRITOIRE**

Clubs professionnels de basketball et de football évoluant respectivement en Pro A et en National, le MSB et LMFC contribuent au rayonnement du territoire à l'échelle locale et nationale. Les rencontres sportives de championnat se déroulant à Antarès et au stade Marie-Marvingt rassemblent des milliers de spectateurs avec une moyenne par match de 4 700 personnes pour le MSB et de 3 500 pour LMFC. Certaines de ces rencontres sont également télévisées.

Dans le cadre de sa compétence «Soutien aux clubs sportifs professionnels» pour les clubs ayant le statut professionnel, appartenant à une ligue professionnelle et évoluant au premier, deuxième ou troisième niveau national, Le Mans Métropole souhaite reconduire les aides accordées aux deux clubs pour la saison 2024-2025 :

- MSB : convention d'intérêt général d'un montant de 1 053 000 €
- LMFC : convention d'intérêt général d'un montant de 1 630 000 €

Ces conventions permettent de souligner le challenge que portent les clubs (MSB et Le Mans FC) à l'intérêt général, à savoir :

### **En matière de formation par la :**

- Contribution à la formation des jeunes, afin de les accompagner au mieux dans la conduite de leur double projet sportif et social et favoriser, ainsi, l'accès au plus haut niveau pour les meilleurs athlètes,
- Promotion des modèles et des parcours de réussite positifs où les athlètes, les entraîneurs et les officiels puissent être en mesure de fournir des exemples d'expériences de qualité.

### **En matière d'actions à caractère social par la :**

- Contribution à l'éducation des jeunes, l'intégration de personnes en situation de handicap, l'apprentissage technique de base de la pratique du basket-ball, au travers d'actions,
- Valorisation de l'hygiène alimentaire pendant les mi-temps lors des matchs afin de renforcer les habitudes de vie génératrices de santé et de saines relations interpersonnelles.

## En matière de concours à la sécurité :

Les actions de prévention sont accompagnées d'un discours pédagogique pour l'éducation citoyenne tel que le respect des autres, le respect des infrastructures favorisant la prévention de la violence dans les enceintes sportives, notamment :

- En développant une culture générale en lien avec les valeurs du sport : respect des règles, de l'adversaire, de l'arbitre, du goût de l'effort, du fair-play et de l'esprit d'équipe,
- En permettant l'accès à tous : accueil de jeunes handicapés, mixité, etc. engendrant engagement et prise de responsabilité sociale,
- En soulignant toutes formes de solidarité et de tolérance permettant de lutter contre toutes formes de violences, discriminations, ségrégations, racisme.

De plus, la Métropole continuera à conclure des marchés avec les deux clubs pour l'achat de prestations de services qui intègrent la visibilité, les partenariats de matchs et les hospitalités.

- MSB : contrat de prestations de service d'un montant de 217 000 €
- LMFC : convention d'intérêt général d'un montant de 115 000 €

Par ailleurs, le soutien de Le Mans Métropole au dynamisme du club permet l'activation des :

- 19 matchs LMFC : 402 000 €
- 2 matchs Féminins : 55 000 €
- Et de la Coupe Gambardella : 38 300 €

La situation financière des deux clubs continue d'être suivie très régulièrement au cours de la saison, avec l'appui d'un cabinet conseil externe.

Comme pour 2024, le Mans Métropole souhaite étendre son soutien dans le cadre du sport professionnel à l'équipe de sport motocycliste du SERT (Suzuki Endurance Racing Team). Le SERT engage des motos du constructeur japonais Suzuki dans les courses d'endurance de moto avec pour palmarès 17 titres de champions du monde d'endurance. Les locaux du SERT sont installés au Technoparc du Mans.

Pour l'année à venir, le Mans Métropole aspire à développer son soutien envers des sports professionnels plus confidentiels, mais dont la visibilité peut être mondiale, avec l'accompagnement du skipper Lomano Takasi



- S.E.R.T Suzuki Endurance Racing Team - visibilité hospitalité Junior Team : partenariat au titre de l'achat de prestations de services d'un montant de 20 000 €
- L. Takasi : subvention d'intérêt général d'un montant de 5 000 €
- Partenariat au titre de l'achat de prestations de services tennis de table : 20 000 €
- Rugby : rencontres sportives au Stade Marie-Marvingt :
  - Match Rugby Top 14 + 1 Match Rugby Féminin : 40 000 €
  - Match Rugby France - Irlande au titre du droit d'entrée : 18 500 €

## ZOOM

Pour la saison 2023-2024, le Stade Marie-Marvingt a accueilli 88 156 supporters lors des 17 matchs joués à domicile. Le Mans FC se classe à la deuxième place du nombre de spectateurs dans les stades du championnat de National.

En 2025, La dimension portant sur le développement durable fera l'objet d'échanges co-construits avec l'ensemble des clubs :

Incitation aux modes de déplacements doux,

Développement d'une stratégie de politique des déchets recyclés,

Achat de matériel éco-responsables,

Soutien aux équipements calorifiques et énergétiques renouvelables,

Recrutement de contractuels (contrat civique dont un volet pourra porter un projet de développement durable).

## SE Doter d'équipements sportifs de dimension communautaire

Depuis le transfert de la compétence «Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire» à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Une réflexion a été lancée et se poursuit afin de réaliser deux nouveaux grands équipements :
  - Une piste d'athlétisme couverte. L'expression de besoin et les concertations avec les comités et ligue d'athlétisme ont été faites. Un document de programmation a été finalisé. Afin de respecter une enveloppe budgétaire de 15 M€, le projet fait l'objet d'une étude complémentaire.
  - Un bassin de 50 mètres. Un cahier des charges pour le lancement d'une AMO programmate est lancé pour la fin d'année 2023. Un AMO a été retenu : Arwytec-Skodra. La première phase de l'étude de faisabilité de l'AMO consiste à identifier pour les quatre sites choisis la possibilité ou non d'implanter un bassin nordique de 50 mètres. Le montant de cette première phase est de 16 000 € HT.
- Interroger l'opportunité de transférer d'autres compétences dans le domaine du sport, à savoir certains équipements existants, l'évènementiel et le soutien au sport de haut niveau.
  - Un groupe de travail Le Mans Métropole Sport constitué d'élus et de techniciens de la métropole a été créé afin de répondre à ces problématiques. La première réunion s'est déroulée le 10 octobre 2024 et a évoqué le sujet des transferts des événements sportifs municipaux vers une compétence métropolitaine. Une proposition de 26 événements sportifs a été présentée à l'ensemble des membres de ce groupe, tels que le Cross Ouest-France, la Corrida d'Arnage ou bien les foulées de Mulsanne.

En juillet 2023, la Métropole a intégré dans son giron la gestion des équipements suivants : la salle Antarès et le stade Marie-Marvingt.

Dans le cadre du transfert de compétence «Nouveaux équipements sportifs structurants» Le Mans Métropole renouvelle les aides accordées à Le Mans stadium et Antarès :

- Le Mans stadium : contrat de naming Marie-Marvingt d'un montant de 420 000 €
- Le Mans stadium : prestations loge naming Le Mans Métropole d'un montant de 100 000 €
- Le Mans stadium : subvention d'équipement pour la théâtralisation et la communication «Of Course» d'un montant de 47 000 €
- Antarès : délégation de service public d'un montant de 555 000 €

### ZOOM

La salle Antarès, inaugurée en 1995 est la plus grande salle polyvalente sports/spectacles de la région. Elle a été l'objet de travaux en 2023 à la hauteur de 4 085 000 € pour la rénovation des tribunes, des écrans de scoring, de la salle de musculation et du réseau de chauffage. En 2024, la communication visuelle par écrans led et la rénovation de la salle d'entraînement du club de basket ont été améliorées.

En 2025, Le Mans Métropole mettra en avant sa marque « Of course Le Mans ». Celle-ci est visible lors de chaque événement communautaire et dans certains gymnases du territoire. Cette visibilité permet de renforcer l'identité territoriale et de promouvoir l'attractivité de la Métropole auprès de ses habitants, des visiteurs et de ses partenaires. Le Mans Métropole souhaite valoriser son dynamisme et ses ambitions sur les plans sportifs et culturels.

## Mobilité et transports en commun

### DEPLACEMENTS DOUX

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération               | Axe géographique  | Axe Budget Climat                | BP 2025      |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------|
| RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT (MANDAT) | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE                   | 1 760 000,00 |
|                                      |                   | Total Opérations Individuelles : | 1 760 000,00 |

Total de l'axe : DEPLACEMENTS DOUX 1 760 000,00

La Loi d'Orientations des mobilités (2019) et la Loi Climat et résilience (2021) ont fortement fait évoluer le cadre législatif ces dernières années. Ces évolutions viennent compléter le Plan d'action pour les mobilités actives (2015) visant à assurer un meilleur partage de l'ensemble des usagers : piétons, cyclistes, usagers des transports en communs, automobilistes et nouvellement les usagers des engins de déplacement personnel. Les modes de déplacements actifs (vélo, marche) et les alternatives individuelles à la mobilité automobile (trottinettes électriques, gyroroues, etc.) sont en plein développement.

Afin d'accompagner ces évolutions, Le Mans Métropole poursuit sa dynamique en faveur des modes de déplacements actifs à travers la mise en œuvre de son réseau cyclable et le développement de son offre de stationnement.

#### LA MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU CHRONOVÉLO 🌱

Afin de compléter et parfaire le réseau cyclable existant en développant une offre de connexions permettant des déplacements inter et intra-communaux, Le Mans Métropole a décidé la mise en place du projet de réseau Chronovélo.

Ce réseau cyclable, hiérarchisé et structurant à l'échelle de l'agglomération, traduit la volonté affichée de proposer des itinéraires aménagés de façon cohérente tout en remédiant aux discontinuités et ruptures cyclables existantes.

Ce réseau cyclable a vocation à relier les différentes communes de Le Mans Métropole entre elles. Il participe également au renforcement de l'intermodalité en facilitant l'accès aux gares et principaux arrêts de transports en commun.

Les tracés desserviront les principales zones d'activités, ainsi que les équipements générant des flux de déplacements notables : établissements scolaires, pôles de santé, etc.

Il est envisagé de réaliser un programme de 125 km à horizon 2030, se répartissant en trois niveaux :

- L'armature Chronovélo (48 km d'aménagements à créer ou reprendre),
- Les connexions (62 km d'aménagements à créer ou reprendre),
- Le maillage (72 km d'aménagements à créer ou reprendre).

La mise en place du réseau Chronovélo est confiée à un mandataire dont les missions porteront sur le suivi du projet et l'encadrement de la maîtrise d'œuvre durant les phases d'étude, de maîtrise foncière, ainsi que durant les aménagements de voirie nécessaires à sa réalisation. Ce marché a été notifié le 29 janvier 2021.

Le suivi des études d'avant-projet a été confié à un groupement d'études, dont le marché a été notifié le 24 août 2023. Cette phase a pour objectif de dessiner les aménagements cyclables sur les 65 kilomètres constituant la première phase du projet Chronovélo. Le rendu final de cette phase est prévu pour 2025.

Le coût global de ce projet, est estimé à 74 M€ HT, pour la partie travaux uniquement.

Un crédit de 1,76 M€ a été inscrit au BP 2025, comprenant une partie de la rémunération de la tranche optionnelle du mandataire, ainsi qu'une partie des appels de fonds pour les études de PRO et les premières actions engagées en 2025.

## LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

### Les projets 2025 du Plan Pluriannuel d'Investissement

Dans ses nouveaux projets d'aménagements, la collectivité prend systématiquement en considération la place des piétons et des vélos. Elle tend vers une meilleure répartition du domaine public entre les différents usagers et cherche à améliorer la sécurité des utilisateurs des modes actifs. Ces opérations permettent d'accroître le linéaire de voies cyclables.

Il en est ainsi des projets ci-après qui s'achèveront ou démarreront en 2025 :

- Route de Laval : piste cyclable bidirectionnelle de 755 mètres linéaires,
- Route de Parigné (Ruaudin) : voie verte de 400 mètres linéaires,
- Rue Maurice Trintignant : piste bidirectionnelle de 500 mètres linéaires.

Dans le cadre du projet Chronolignes, de nombreux aménagements cyclables sont également prévus, courant 2025 :

- Route de Pizieux : 450 mètres linéaires de voie verte et 150 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Rue d'Eichthal : 250 mètres linéaires de pistes cyclables et 450 mètres linéaires de couloir bus-vélo,
- Boulevard des Riffaudières : 240 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Rue d'Arcole : 150 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Rue Barbier : 250 mètres linéaires de pistes cyclables et 250 mètres linéaires de couloir bus-vélo,
- Rue Henri-Champion : 350 mètres linéaires de pistes cyclables et 800 mètres linéaires de voie verte,
- Avenue de la Libération : 500 mètres linéaires de bandes cyclables et 180 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Tunnel Wilbur-Wright : 240 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Avenue Rostov-sur-le-Don : 420 mètres linéaires de pistes cyclables et 140 mètres linéaires de couloir bus-vélo,
- Place de l'Éperon : 100 mètres linéaires de pistes cyclables, 50 mètres linéaires de bandes cyclables et 150 mètres linéaires de couloir bus-vélo,
- Rue Chanzy : 1 425 mètres linéaires de pistes cyclables, 175 mètres linéaires de bandes cyclables et 200 mètres linéaires de couloir bus-vélo,
- Avenue Bollée : 3 600 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Avenue du Docteur Jean-Mac : 1 060 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Boulevard Cugnot : 1 500 mètres linéaires de pistes cyclables,
- Avenue Gèneslay : 5 000 mètres linéaires de pistes cyclables.

Des travaux plus ponctuels, mais participant au même objectif, sont également réalisés par le service Voirie-Eclairage Public-Circulation : création de bandes cyclables, mise en place de jalonnement, matérialisation au sol, mise en double-sens cyclable...

### **Le projet de passerelle piétons-deux roues entre Le Mans – Saint-Pavace - Coulaines**

Dans le cadre du projet d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe entre les communes du Mans et de Saint-Pavace en direction de Coulaines, Le Mans Métropole a confié à la SPL Cénovia Cités un mandat d'études décomposé en deux phases à savoir :

- Une phase 1 d'analyse de l'implantation de la passerelle,
- Une phase 2 d'étude technique et financière de l'implantation retenue.

L'étude d'implantation a été validée par le Conseil communautaire du 23 mai 2019.

Le programme de construction de la passerelle, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 5,111 M€ HT, ont été approuvés par le Conseil communautaire du 28 octobre 2021.

Sur la base de ce programme et de cette enveloppe, Cénovia Cité a organisé en 2022 un concours de maîtrise d'œuvre, afin de désigner le prestataire en charge des études de conception de l'ouvrage et de sa réalisation.

Le mandataire Cénovia Cités intervient pour sa part, dans le cadre d'un nouveau mandat portant sur la réalisation proprement dite de la passerelle. Ce marché notifié en 2022 porte notamment sur :

- La préparation du choix des différents intervenants nécessaires à cette opération (maître d'œuvre, CSPS, contrôleur technique, bureau d'étude, entreprises...),
- La signature et la gestion des marchés correspondants, au suivi de leur exécution et au règlement des titulaires,
- La réception de l'ouvrage.

Le concours de maîtrise d'œuvre s'est déroulé entre 2022 et 2023, autorisant un démarrage des études fin 2023. Ces études de conception, en phase avant-projet, ainsi que la réalisation du dossier réglementaire ont eu lieu en 2024.

L'année 2025 portera sur la finalisation des études d'avant-projet et l'obtention des autorisations environnementales. Ces éléments obtenus, le démarrage des études de projet est envisagé dans l'année 2025 également.

### **LE STATIONNEMENT VÉLO 🌿**

L'article 53 de la Loi d'Orientation des mobilités (LOM) fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'obligation d'équiper les gares ferroviaires en stationnements sécurisés pour les vélos. Pour Le Mans, le décret d'application du 10 juin 2021 impose la mise à disposition d'un total de 260 places incluant l'ensemble des places (existantes et à créer).

Afin de répondre à cette obligation légale, ainsi que de satisfaire un besoin avéré de la population, 100 nouvelles places de stationnement seront créées coté gare nord, et viendront compléter les 96 places existantes.

Ces 196 places de stationnements sécurisées sont complétées par une offre sensiblement équivalente, portée par la Région Pays de la Loire, sur terrain privé SNCF, coté gare sud. Cette offre a été réalisée fin 2024.

Par ailleurs le déploiement d'offre de stationnement vélo de courte durée (arceaux et arceaux couverts) se poursuit.



## Chiffres Clés

1 360 Km de voirie pour 3 386 voies dont 11% réglementées en zone 30

108 Km de bandes cyclables et 31 Km de pistes cyclables

15 Km de voie verte

164 Km de doubles sens cyclables

60 carrefours équipés de panneaux "cédez le passage cyclistes"

154 aires piétonnes et zones de rencontre

4 757 emplacements vélos, 13 consignes sécurisées, 25 parkings vélos couverts

## ZOOM

La délégation de service public du réseau de transport public et des mobilités est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, la Setram s'est engagée à développer le parc de vélos à assistance électrique (VAE), afin de suivre et de répondre à la demande des habitants de la Métropole. Véritable alternative à la voiture et complémentaire du réseau de transports public, le parc de VAE est aujourd'hui constitué de 5 955 unités. Le total de VAE actuellement prévu pour la fin de la DSP s'élève à environ 7 000 unités à l'horizon 2025.

Neuf consignes vélos, ainsi qu'une consigne de grande capacité gare nord complètent le dispositif vélo porté par la Setram.

En 2023, un dispositif de location de trottinettes électriques a également été mis en place, comptant un volume de 100 trottinettes, ouvert à la location pour une durée entre un mois et un an. La durée totale de location est limitée à un an par personne.

### TRANSPORTS EN COMMUN

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### Budget annexe des transports urbains

Les chiffres clés du budget 2025 (en M€)

**Montant global de la section de fonctionnement 88,490 M€**

##### Les principales dépenses :

|                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| Contribution versée au délégataire .....                            | 59,624 M€ |
| Frais financiers .....                                              | 4,074 M€  |
| Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire . | 2,500 M€  |
| Amortissement des immobilisations .....                             | 16,000 M€ |
| Autofinancement complémentaire .....                                | 1,933 M€  |

##### Les principales recettes

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Versement Mobilité .....                         | 54,000 M€ |
| Compensation versement mobilité .....            | 0,200 M€  |
| Recettes d'exploitation du réseau .....          | 12,622 M€ |
| Location vélos .....                             | 1,202 M€  |
| Subvention d'équilibre du budget principal ..... | 11,266 M€ |
| Autres dotations, subventions .....              | 0,970 M€  |
| Reprise provisions .....                         | 4,094 M€  |

**Montant global de la section d'investissement 112,059 M€**

dont opération de gestion (dette et patrimoine) ..... 36,761 M€

##### Les principales dépenses

|                                                     |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| Investissements proprement dits .....               | 53,712 M€ |
| Subvention d'équipement versée au délégataire ..... | 3,025 M€  |
| Remboursement du capital de dette .....             | 13,355 M€ |
| Reprise provisions .....                            | 4,094 M€  |

##### Les principales recettes :

|                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| Emprunts prévisionnels .....                                        | 52,276 M€ |
| Subventions d'investissement .....                                  | 2,582 M€  |
| Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire . | 2,500 M€  |
| Amortissement des immobilisations .....                             | 16,000 M€ |
| Autofinancement complémentaire .....                                | 1,933 M€  |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

| Libellé de l'opération                                 | Axe géographique     | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|--------------|
| LE MANS N-O - PARKING RELAIS BARTHOLDI                 | LE MANS - NORD OUEST | INDEFINIE         | 260 000,00   |
| LE MANS S-E - CENTRE DE MAINTENANCE TRAMWAY ET ANNEXES | LE MANS METROPOLE    | INDEFINIE         | 30 000,00    |
| BATIMENTS EXPLOITATION BUS                             | LE MANS METROPOLE    | INDEFINIE         | 20 000,00    |
| INVESTISSEMENTS SETRAM                                 | LE MANS METROPOLE    | FAVORABLE         | 7 255 750,00 |
| TRANSPORTS - DEPENSES NON PROGRAMMEES                  | LE MANS METROPOLE    | INDEFINIE         | 30 000,00    |
| Total Opérations Annuelles :                           |                      |                   | 7 595 750,00 |

| Libellé de l'opération                             | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025       |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| LE MANS S-O - EVOLUTION SITE SETRAM - RUE PIFFAULT | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 3 640 000,00  |
| SITE PIFFAULT - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ATELIER | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 900 000,00    |
| CHRONOLIGNES                                       | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 11 200 000,00 |
| RENOVATION SAEIV                                   | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 1 650 000,00  |
| EXTENSION RAMES TRAMWAY                            | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 26 121 500,00 |
| RENOUVELLEMENT SYSTEME BILLETIQUE                  | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 2 605 000,00  |
| Total Opérations Individuelles :                   |                   |                   | 46 116 500,00 |

**Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC 53 712 250,00**

Après avoir développé et structuré l'offre de transport en commun sur l'agglomération mancelle avec deux lignes de tramway et une ligne de BHNS, Le Mans Métropole souhaite poursuivre le déploiement de nouveaux services et renforcer son offre de transport sur son territoire dans les prochaines années.

## L'ALLONGEMENT DES RAMES DU TRAMWAY 🌱

Le Mans Métropole souhaite renforcer la capacité d'accueil de son réseau de Tramway qui enregistre sur certains tronçons une forte saturation. Malgré des ajustements en termes d'exploitation ces dernières années, les charges restent importantes. Par ailleurs, le développement de nouveaux pôles d'emplois/ d'études et d'habitation autour de l'université et de l'hôpital générera davantage de besoins en déplacements dans un futur proche.

Ainsi Le Mans Métropole a décidé d'allonger les rames du tramway de 32 m à 44 m par l'ajout de deux modules supplémentaires. Cette solution permettra d'augmenter la capacité de son réseau de plus de 40% et d'absorber les hausses de fréquentation.



Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan de déplacement urbain et dans la politique de développement durable que Le Mans Métropole mène depuis plusieurs années. Celui-ci permet une optimisation de la capacité du réseau de transport urbain en permettant d'assurer et de garantir un niveau de service de qualité et de maintenir

un confort aux usagers, malgré une hausse de la fréquentation ; l'objectif étant de continuer à proposer un réseau performant.

Le projet d'augmenter la capacité du réseau tramway implique d'intervenir sur trois volets :

- l'acquisition du matériel roulant (modules complémentaires) pour un allongement des rames de 32 m à 44 m,
- l'adaptation du centre de maintenance et de remisage du tramway : agrandissement de l'atelier, et du "peigne" de remisage (stationnement des rames), etc.
- l'allongement des quais aux stations, des terminus et des infrastructures en ligne.

Début 2022, le groupement Transamo-Cénovia a été recruté comme mandataire pour la réalisation des volets 2 et 3. La première mission du mandataire consistait à recruter des maîtrises d'œuvre pour chacun des volets "adaptation du centre de maintenance et de remisage" et "adaptation des quais et infrastructures en ligne". Les notifications ont eu lieu respectivement en janvier 2023 et février 2023.

La phase AVP des études a été approuvée lors du conseil communautaire du 28 septembre 2023 avec une enveloppe de 16 103 000 € HT valeur 2023. La phase PRO a été approuvée lors du conseil communautaire du 11 avril 2024.

Le calendrier du projet prévoit un démarrage des travaux des quais et infrastructures en lignes, et de l'extension des bâtiments du CDMR en septembre 2024 pour une durée d'un an.

Un crédit de 260 000 € est inscrit au BP 2025 pour la rémunération du mandataire et 16 561 500 € pour des appels de fonds anticipés.

Pour le volet 1 "acquisition du matériel roulant", dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, l'industriel Alstom a été notifié début 2024 pour un marché d'un montant de 56 680 000€ HT. La première rame allongée est prévue d'être livrée fin février 2026. Puis les 33 autres rames seront progressivement allongées jusqu'en décembre 2027.

Un crédit de 9 300 000 € est inscrit au BP 2025.

## LA RÉNOVATION DU SYSTÈME SAEIV ET LE RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME BILLETTIQUE

### Rénovation du système SAEIV

Le réseau de transports en commun de Le Mans Métropole est doté d'un système billettique et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV), tous deux mis en service en 2007 avec la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway. Leur périmètre a augmenté en 2013-2014 lors de l'extension du réseau avec la 2<sup>e</sup> ligne de tramway et en 2015-2016 avec la ligne BHNS T3. Ces deux systèmes, fortement interdépendants, sont absolument essentiels au bon fonctionnement du réseau et à son exploitation. Or, ils sont aujourd'hui obsolètes et doivent être renouvelés en tout ou partie.

En 2020, la décision a été prise de lancer 2 marchés distincts pour le SAEIV et la billettique. Bien que ces systèmes soient interdépendants, ceux-ci font appel à des compétences différentes.

Fin 2020, une AMO a été recrutée pour la rénovation du système SAEIV.

Le marché pour cette rénovation a été lancé en 2 phases :

- Une 1<sup>ère</sup> phase prévoit la rénovation du SAE par la gestion de l'obsolescence de ses composants, la mise en conformité avec la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) et l'amélioration de l'Information Voyageurs par la mise en place d'écrans TFT embarqués. La contractualisation a eu lieu durant l'année 2021 avec un budget de 6 200 000 €.

Les travaux de câblage du matériel roulant (bus et tramway) ont débuté à l'été 2022 et se sont terminés à l'été 2024.

- Une 2<sup>e</sup> phase prévoit la rénovation du SAE par la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles liées au changement de version des logiciels intégrés. Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre un marché d'un montant de 1 770 000 € a été conclu avec la société Equans fin 2023.

Un crédit de 1 350 000 € est inscrit au BP 2025 pour la mise en œuvre de la phase 2 du projet de rénovation du SAEIV.

Ce projet prévoit non seulement une modernisation des écrans d'information voyageurs embarqués dans les tramways et bus mais également des écrans situés au niveau des quais des stations de tramway et BHNS et aux pôles d'échanges bus.

Un crédit de 300 000 € est inscrit au BP 2025 pour l'acquisition des bornes d'information voyageur situées aux stations et arrêts de bus

### Renouvellement du système billettique

Le projet de renouvellement du système billettique sur le réseau de transport de Le Mans Métropole a été lancée en 2023. Un bureau d'étude a été recruté pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage via l'UGAP. Ce bureau d'étude accompagnera le service pilote pour réaliser un diagnostic de l'existant et un recueil des besoins auprès de la Setram et de la collectivité ainsi qu'une assistance à la procédure de marché dans un premier temps, puis apporter une assistance au déploiement dans un second temps.

Un crédit de 105 000 € est inscrit au BP 2025 pour la rémunération de l'AMO billettique.

Le recrutement du fournisseur est prévu pour début 2025 et le déploiement de la nouvelle billettique se fera courant 2026.

Un crédit de 2 500 000 € est inscrit au BP 2025 pour le renouvellement de la nouvelle billettique.

### L'ACQUISITION DE NOUVEAUX VÉHICULES À ÉNERGIES DÉCARBONÉES 🌱

Un crédit de 6 200 000 € est inscrit au BP 2025 pour l'acquisition de quatre nouveaux bus articulés à hydrogène et quatre nouveaux bus standards électriques.

Ces nouveaux bus viendront compléter le mix énergétique du parc de véhicules de la SETRAM.



### L'ÉVOLUTION DU DÉPÔT BUS SITE PIFFAULT

Le centre de maintenance avenue Pierre-Piffault au Mans, construit en 1978, a été conçu à l'origine pour la maintenance de 100 bus standards.

Actuellement le parc est constitué de 147 bus, dont 59 bus articulés y compris 12 BHNS, 14 minibus pour les personnes à mobilités réduites (PMR) et le transport à la demande (TAD).

L'évolution de cet équipement est aujourd'hui nécessaire afin de répondre aux exigences d'exploitation et de maintenance du parc d'autobus en constante évolution (bus au GNV, bus articulés, véhicules électriques et bus à hydrogène). L'année 2025 verra notamment l'arrivée de 4 bus articulés à l'hydrogène et 4 bus standard électriques. Ainsi, il a été décidé d'inscrire 1,1 million d'euros permettant d'initier les premières études relatives à l'évolution du site.

Au demeurant, est également prévu 3,4 millions d'euros d'acquisition foncières pour l'extension du site ou l'acquisition de nouvelles parcelles.

Un réajustement en DM sera proposé en fonction des évolutions des études et des choix d'acquisitions foncières.

### **Chiffres clés**

Le réseau de transport en commun comprend :

2 lignes de tramway T1, T2

1 ligne de BHNS T3 Tempo

28 lignes de bus

34 rames de tramway

147 bus

955 points d'arrêts

## Mobilité et transports en commun

### STATIONNEMENT

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

- Location parking Les Quinconces payée à la Ville du Mans 0,050 M€
- Remboursement de frais à la Ville du Mans (habillement, locaux, moyens informatiques, véhicules) 0,095 M€
- Autres dépenses 0,243 M€
  - dont mission de prévention 0,200 M€
- Remboursement à la Ville du Mans de la charge salariale des Agents de Surveillance de la Voie Publique - ASVP 0,720 M€

**1,108 M€**

###### Recettes

- Redevance de stationnement (surface) 1,300 M€
- Forfait Post-Stationnement (FPS) 0,800 M€
- Redevance versée par le délégataire (parking souterrains et enclos) 0,700 M€
- Location emplacements parkings 0,044 M€

**2,844 M€**

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                                       | Axe géographique         | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAIN | LE MANS TOUS QUARTIERS   | INDEFINIE         | 15 000,00    |
| LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - JACOBINS      | LE MANS TOUS QUARTIERS   | NEUTRE            | 625 000,00   |
| LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - HALLES        | LE MANS - COEUR DE VILLE | NEUTRE            | 500 000,00   |
| Total Opérations Annuelles :                                 |                          |                   | 1 140 000,00 |

| Libellé de l'opération                                       | Axe géographique         | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| CONSTRUCTION D'UN PARKING EN OUVRAGE (RUE DE DEGRE- LE MANS) | LE MANS - NORD OUEST     | DEFAVORABLE       | 1 880 000,00 |
| PARKING REPUBLIQUE - CREATION ESCALIER DESSERVANT N-2        | LE MANS - COEUR DE VILLE | FAVORABLE         | 1 000 000,00 |
| LE MANS - PARKING DE LA REPUBLIQUE - SYSTEME INCENDIE        | LE MANS - COEUR DE VILLE | FAVORABLE         | 60 000,00    |
| Total Opérations Individuelles :                             |                          |                   | 2 940 000,00 |

**Total de l'axe : STATIONNEMENT 4 080 000,00**

Le Mans Métropole offre 3 694 places de stationnement réparties dans 12 parkings en ouvrage et en enclos, ainsi que 2 038 places de stationnement en surface avec horodateurs.

L'exploitation de l'ensemble de ce parc de stationnement est assurée par Cénovia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui se terminera fin décembre 2024. 100% des investissements prévus au contrat de DSP ont d'ores et déjà été réalisés par Cénovia.

Un nouveau contrat de DSP pour les parkings en ouvrage et le stationnement payant en voirie a été approuvé par le Conseil Communautaire du 21 novembre 2024 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par ailleurs, Le Mans Métropole, en tant que propriétaire des ouvrages a inscrit au BP 2025 un crédit de 2,125 M€ pour des travaux à réaliser dans les parkings République, Jacobins, Les Halles et Gare Nord.

## LES RÉALISATIONS DE LE MANS MÉTROPOLE

### Parking République

Afin de fluidifier l'accès piétons au Parking République, il est prévu de créer un escalier supplémentaire desservant les niveaux N-1 à N-4 et de doubler les ascenseurs, soit de passer de 2 à 4 unités. Il sera également aménagé des sanitaires publics accessibles aux PMR. Le coût total de cette opération est estimé à 2 M€.

En 2025, sera réalisé la première tranche de ces travaux dont le montant est estimé à 1 M€.

### Parking Jacobins

Dans le cadre de l'entretien programmé des ouvrages, il est prévu la réfection totale des peintures au sol, murs et plafonds sur les niveaux N-2, N-3, N-4 et des rampes sur l'année 2025.

Le coût des travaux est estimé à 625 000 €.

### Parking Les Halles

Le site des Halles est au cœur d'un projet de rénovation urbaine. Dans ce cadre, en 2025, débutera une opération immobilière d'envergure avec la construction d'un immeuble d'habitation et de commerce. À cet effet, l'exploitation du parking des Halles sera impactée dans son fonctionnement compte tenu des différentes phases de chantier, et à terme sera pourvu de moins de places à exploiter (-70 places).

Ainsi en 2024/2025, il est prévu une fermeture totale du parking sur une période de 4 mois. La DART profitera de cette fermeture pour réaliser, en 2025, des travaux en avance de phase. Ces travaux concernent la rénovation et la mise aux normes des ascenseurs, le remplacement du TGBT (armoire électrique), le remplacement du SSI et la suppression du groupe électrogène.

Tous ces travaux représentent un budget estimé à 500 000€.

## LES ACTIONS DU DÉLÉGATAIRE

**Le plan d'investissement 2025 est inclus au nouveau contrat de DSP et validé en Conseil Communautaire du 21 novembre 2024.**

Ce plan d'investissements s'élève à 7,5 M€ sur la durée de la DSP, dont 850 000 € pour 2025.

Celui-ci comprend :

- La mise en place d'un Plan de frugalité énergétique – 1<sup>ère</sup> tranche : 250 000 €,
- Des améliorations du service avec la mise en place de système de vidéosurveillance, lecture de plaque, boutique du stationnement, écrans de communication : 210 000 €,

- La mise en place de logiciels de souscription en ligne et la reprise de la gestion et la collecte des horodateurs : 50 000 €,
- L'acquisition et la mise en place de l'équipement initial pour le personnel du parking Hôpital : 30 000 €,
- Des travaux liés au réaménagement du parking des Halles avec la mise en place de contrôle d'accès, péage, vidéo, signalétique et la réfection des peintures : 150 000 €,
- L'acquisition de nouveaux matériels de nettoyage, d'ergonomie et de conditions de travail : 50 000 €,
- La mise en place de matériel de sécurisation du réseau et de continuité d'activité : 40 000 €,
- Le renouvellement d'équipements vétustes : 70 000 €.

### CHIFFRES CLÉS

Dans le cadre du futur contrat de délégation de service public entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 10 ans, le futur délégataire assurera la gestion de 4 700 places de stationnement réparties dans 15 parkings souterrains et en enclos avec l'intégration de 3 nouveaux parkings : P+R Bartholdi, nouveau parking Hôpital, parkings Maison de Santé/Maison des syndicats. À cela s'ajoute la gestion du stationnement payant sur voirie avec environ 2 000 places et 173 horodateurs à maintenir et/ou à remplacer. Sont présents également 25 emplacements vélos sécurisés et 12 emplacements ouverts équipés d'arceaux au parking République et 14 emplacements vélos sécurisés au parking Rabelais.

### VOIRIE – CIRCULATION – ECLAIRAGE PUBLIC

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| ▪ Dépenses courantes d'exploitation : | 6,848 M€ |
| - Circulation - Déplacements          | 0,500 M€ |
| - Eclairage Public                    | 2,661 M€ |
| - Voirie                              | 3,687 M€ |
| ▪ Charge nette de personnel           | 6,484 M€ |

**13,332 M€**

###### Recettes

|                                                                                      |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| ▪ Refacturation de travaux de voirie à des tiers (ERDF, GRDF...)                     | 0,100 M€ |
| ▪ Taxes pour utilisation du domaine public                                           | 0,150 M€ |
| Recouvrement des dommages (lampadaires, signalisation lumineuse, mobilier de voirie) | 0,105 M€ |

**0,355 M€**

| Libellé de l'opération                         | Axe géographique       | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|------------------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| YVRE L'EVEQUE- ETUDES ET TRAVAUX VCEP          | YVRE L'EVEQUE          | TRES FAVORABLE    | 80 000,00    |
| SARGE LES LE MANS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP     | SARGE-LES-LE MANS      | NEUTRE            | 150 000,00   |
| SAINT SATURNIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP        | SAINT SATURNIN         | NEUTRE            | 150 000,00   |
| SAINT GEORGES DU BOIS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP | SAINT GEORGES DU BOIS  | NEUTRE            | 150 000,00   |
| ROUILLON - ETUDES ET TRAVAUX VCEP              | ROUILLON               | TRES FAVORABLE    | 40 000,00    |
| MULSANNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP              | MULSANNE               | NEUTRE            | 40 000,00    |
| DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - LE MANS         | LE MANS TOUS QUARTIERS | INDEFINIE         | 5 000,00     |
| PLANTATIONS ET REMPLACEMENT D'ARBRES           | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE    | 136 000,00   |
| LE MANS SUD OUEST- ETUDES ET TRAVAUX VCEP      | LE MANS - SUD OUEST    | TRES FAVORABLE    | 1 120 000,00 |
| LE MANS SUD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP       | LE MANS - SUD EST      | NEUTRE            | 165 000,00   |
| LE MANS SUD - ETUDES ET TRAVAUX VCEP           | LE MANS - SUD          | TRES FAVORABLE    | 290 000,00   |
| LE MANS NORD OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP    | LE MANS - NORD OUEST   | TRES FAVORABLE    | 225 000,00   |

# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

|                                                       |                          |                |                      |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|----------------------|
| LE MANS NORD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP             | LE MANS - NORD EST       | NEUTRE         | 345 000,00           |
| EMPREINTES DES PILOTES                                | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 5 200,00             |
| MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET EP                       | LE MANS METROPOLE        | TRES FAVORABLE | 732 450,00           |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOUELEMENT DE LANTERNES  | LE MANS METROPOLE        | TRES FAVORABLE | 3 000 000,00         |
| DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - HORS LE MANS           | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE      | 15 000,00            |
| DNP - RENFORCEMENT DE VOIRIE                          | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 1 000 000,00         |
| EQUIPEMENT SLT, BORNES, STATIONS DE COMPTAGE          | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 320 000,00           |
| SIGNALISATION DIRECTIONNELLE (JALONNEMENT)            | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 200 000,00           |
| DNP - ECLAIRAGE PUBLIC - LMM                          | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 75 000,00            |
| DNP - ETUDES ET TRAVAUX LE MANS METROPOLE             | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 1 800 000,00         |
| ACCIDENT D'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 260 000,00           |
| PROGRAMME TRAVAUX BORNES D ACCES                      | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 60 000,00            |
| LMM - MISE EN CONFORMITE DES QUAIS BUS                | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 150 000,00           |
| DISPOSITIF ANTI INTRUSION (PLAN VIGIPIRATE)           | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 32 000,00            |
| LE MANS CDV - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                  | LE MANS - COEUR DE VILLE | TRES FAVORABLE | 161 000,00           |
| LA MILESSE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                   | LA MILESSE               | NEUTRE         | 40 000,00            |
| FATINES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                      | FATINES                  | NEUTRE         | 100 000,00           |
| COULAINES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                    | COULAINES                | NEUTRE         | 160 000,00           |
| CHAMPAGNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                    | CHAMPAGNE                | TRES FAVORABLE | 320 000,00           |
| ARNAGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                       | ARNAGE                   | NEUTRE         | 10 000,00            |
| ALLONNES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                     | ALLONNES                 | TRES FAVORABLE | 30 000,00            |
| AIGNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP                        | AIGNE                    | TRES FAVORABLE | 220 000,00           |
| <b>Total Opérations Annuelles :</b>                   |                          |                | <b>11 586 650,00</b> |

| Libellé de l'opération                    | Axe géographique    | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|-------------------------------------------|---------------------|-------------------|------------|
| COULAINES - PASSERELLE MADELEINE (MANDAT) | COULAINES           | TRES FAVORABLE    | 491 500,00 |
| AMENAGEMENT PONT ROUGE -PASSERELLE SARTHE | LE MANS - SUD OUEST | TRES FAVORABLE    | 150 000,00 |
| GESTION CENTRALISEE DES FEUX TRICOLORES   | LE MANS METROPOLE   | NEUTRE            | 56 000,00  |

|                                         |                   |           |                     |
|-----------------------------------------|-------------------|-----------|---------------------|
| PLAN DE PREVENTION DU BRUIT (ETUDE)     | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE | 30 000,00           |
| GEODETECTION DES RESEAUX EP             | LE MANS METROPOLE | NEUTRE    | 150 000,00          |
| SCHEMA DIRECTEUR VOIRIE                 | LE MANS METROPOLE | NEUTRE    | 100 000,00          |
| LMM - PLAN ACCESSIBILITE VOIRIE         | LE MANS METROPOLE | NEUTRE    | 103 000,00          |
| ARNAGE - GIRATOIRE GEMERIE              | ARNAGE            | FAVORABLE | 1 165 750,00        |
| <b>Total Opérations Individuelles :</b> |                   |           | <b>2 246 250,00</b> |

**Total de l'axe : VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC 13 832 900,00**

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

En 2025, Le Mans Métropole, gestionnaire de la voirie et de ses équipements, poursuit sa politique d'aménagement et de conservation du patrimoine routier au travers d'actions quotidiennes en faveur de la sécurité et de l'amélioration du cadre de vie.

### AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER ET DE SES ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Le Mans Métropole assure l'entretien du patrimoine public routier et de ses installations connexes par la mise en œuvre de programmes annuels, notamment :

- Renforcement des voiries recevant un fort trafic pour 1 000 000€,
- Pour une meilleure signalisation, le renouvellement des panneaux de police et du marquage au sol, ainsi que la mise en place de panneaux directionnels pour un montant de 600 000 € dont 400 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement,
-  Amélioration des 37 850 foyers lumineux de Le Mans Métropole et remplacement des différents organes de l'éclairage (mâts, ballast) pour un montant de 320 000 € (entretien courant) en investissement et 120 000 € en fonctionnement.
-  Renouvellement de lanternes en technologie LED pour un montant de 3 000 000 € (75% du parc d'éclairage public en LED fin 2025)



Chaque année, une enveloppe de 350 000 € est consacrée aux programmes récurrents d'entretien des ouvrages d'art, tels que la dé-végétalisation des perrés et les inspections détaillées d'ouvrages. En 2025, comme tous les cinq ans à l'automne, auront lieu les écourues. Cette période est propice à de nouvelles investigations en matière d'entretien des ouvrages d'art, notamment la réalisation de visites subaquatiques nécessitant une approche et des techniques spécifiques réalisables lorsque le niveau d'eau est plus faible.

Des travaux complets de voirie et/ou d'éclairage public sont également prévus, tant sur Le Mans que sur les communes de le Mans Métropole.

On notera :

- Poursuite du giratoire de la Gèmerie : ce chantier s'inscrit dans le cadre d'une étude de réaménagement global du site de la Gèmerie et de sécurisation de l'échangeur Gèmerie pour un montant en 2025 de 1 165 750 €,
- Aménagement, réfection de trottoirs, chaussée et stationnement sur Saint-Georges-du-Bois secteur Souigné – Croix-Saint-Apolline pour un montant de 230 000 € de voirie et d'éclairage public.

Une enveloppe de 250 000 € est dédiée à la réalisation d'une étude de circulation et de modélisation des déplacements. Cette étude sera faite en lien avec le programme de transition énergétique de Le Mans Métropole. Elle consiste à mesurer le trafic sur un ensemble de zones de Le Mans Métropole, faire un schéma de circulation sur l'ensemble de la Métropole et modéliser tous les déplacements (bus, tram, vélos, piétons, notamment) afin de pouvoir faire des simulations en fonction des choix d'aménagements (de voirie, notamment). Cette étude est une des actions du Plan d'amélioration de la qualité de l'air.

Cette étude, réalisée en copilotage avec le service Mobilité-Transport, est éligible à une subvention du Fond vert à hauteur de 147,5 K€.

## FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DES USAGERS DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Mans Métropole poursuit en 2025 les programmes de travaux de réaménagement de chaussée et trottoirs, d'aménagement de sécurité aux abords des écoles, de mise en place de zone «30» ou de confection de plateau pour assurer la qualité et la sécurisation des déplacements.

Une enveloppe globale de 4 530 000 € est proposée pour ces opérations de proximité en voirie. À titre d'exemple, on peut citer :

-  L'aménagement d'une liaison cyclable de la VC2 au centre Bourg de Saint-George-du-Bois incluant la réalisation d'un plateau au niveau de la voie verte (150 000 €)
- Aménagement rue de l'Éventail d'un passage piéton et resserrement du carrefour Marivaux (100 000 € de voirie et 20 000 € d'éclairage public)
- Sécurisation de la rue d'Aragon à Champagné (300 000€ de voirie et 20 000 € d'éclairage public)



## Chiffres Clés

218 carrefours équipés de feux tricolores

37 850 points lumineux

955 km de réseaux électriques

1350 km de voirie pour 3386 voies

122 aires piétonnes et zones de rencontre

280 ouvrages d'art

6000 actes administratifs comprenant les arrêtés de circulation, de stationnement et les permissions de voirie

### URBANISME

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                                              |                 |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Locations immobilières, charges locatives et de propriétés | 1,078 M€        |
| ▪ Taxes foncières                                            | 1,040 M€        |
| ▪ Autres charges                                             | 0,228 M€        |
| ▪ Charge nette de personnel                                  | 1,536 M€        |
|                                                              | <hr/>           |
|                                                              | <b>3,882 M€</b> |

##### INVESTISSEMENT

###### Dépenses

- voir le détail des investissements repris sur la fiche "Aménagement Urbain"

#### DES ÉTUDES URBAINES POUR DÉFINIR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

##### Le Mans - le projet partenarial d'aménagement sur les sites Etamat 🌱

Dans le cadre d'un Projet partenarial d'aménagement qui a été signé avec l'État, trois volets d'études ont été engagés depuis 2021 sur les emprises militaires de l'Etamat libérées par le ministère de la Défense, avenue Bollée (centre-ville) et avenue Félix-Geneslay (Zone industrielle sud). Ces études ont pour objectif de définir un projet d'aménagement à vocation résidentielle sur le secteur centre-ville et à vocation économique à proximité de grands équipements et à la jonction d'infrastructures routières sur le secteur Sud. Ces opérations intégreront toutes les questions liées au développement durable et à la transition énergétique. En 2023, les études ont permis de stabiliser les scénarios d'aménagement tant sur le plan budgétaire que sur le plan opérationnel. En 2024, la maîtrise d'œuvre sera désignée pour conduire les études et notamment l'étude d'impact permettant la création d'une ZAC en 2025.

##### Le Mans – Plan guide du centre-Ville

Une étude urbaine et de programmation est menée sur le centre-ville du Mans, afin de définir une stratégie urbaine globale qui intégrera les enjeux de la ville durable, qu'ils soient urbains, paysagers ou environnementaux. Cette vision transversale permettra d'aboutir à un plan guide qui servira de fil directeur pour la mise en œuvre des projets prévus pour renouveler et redynamiser le cœur de l'agglomération.

En complément des actions prévues sur le cœur de ville marchand, la réflexion sera menée sur trois thèmes principaux : "la rivière" comme axe structurant qui doit être révélé aux habitants, "les franges du cœur de ville marchand" et leurs rôles dans la dynamique du centre-ville et une dernière approche sur "le centre-ville comme un des quartiers de la ville" afin de réinterroger son fonctionnement et ses équipements au service de ses habitants. Ce projet comprendra également un volet concertation. Cette étude a démarré en 2024 avec une phase de diagnostic menée en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire. Le plan guide sera finalisé début 2025 et se poursuivra par des études de secteurs opérationnels.

## La finalisation du secteur Novaxud avec le développement d'un Campus 2

La ville du Mans dispose encore d'un potentiel important, plus de trois hectares, au Sud de la gare sur le secteur Novaxud. Cette emprise foncière libérée suite au transfert du Centre Hospitalier Spécialisé avait accueilli jusqu'à aujourd'hui principalement des activités tertiaires. Une vocation plus mixte est envisagée sur le foncier encore disponible avec notamment des locaux liés à l'enseignement supérieur, des logements et éventuellement des équipements. Afin de définir plus précisément ce programme et les orientations d'aménagement de ce futur quartier (desserte, typologies bâties, espaces publics...), des études ont été amorcées en 2022. L'année 2024 a permis d'amorcer la prospection auprès de grandes écoles. Elle se poursuivra en 2025 avec le lancement d'études de programmation et de maîtrise d'œuvre.

## Champagné – secteur du Vaudrou

Les sites du Vaudrou et des Chapelles ont été identifiés au PLUi comme secteurs de développement résidentiels sur la commune de Champagné. Étant donné la complexité de ces sites et les enjeux d'aménagement qui en découlent, avec un objectif de création d'environ 175 logements, le Conseil Communautaire du 21 janvier 2021 a validé la réalisation de cette opération sous forme de ZAC et autorisé le lancement des études préalables à sa création. Ces études sont commencées depuis 2022 et se poursuivent jusqu'en 2024. Elles comprennent un volet concertation.

La ZAC sera créée fin 2024 et le projet se poursuivra par la désignation de l'aménageur et les études de maîtrise d'œuvre.

## Allonnes – Quartier des Perrières

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de renouvellement urbain Chaoué/Perrières sur la commune d'Allonnes, des orientations d'aménagement ont été arrêtées dans le cadre d'un plan guide. Afin de mettre en œuvre ces orientations sur le quartier des Perrières, il est nécessaire d'établir un plan d'aménagement précis qui définira, suite aux démolitions, les nouvelles emprises publiques et les lots constructibles. Ainsi, les principes d'aménagement des espaces publics et des lots constructibles arrêtés en concertation avec les habitants en 2023, alimenteront les études opérationnelles engagées en 2024 et qui se poursuivront en 2025.

## Mulsanne – Étude urbaine



Une étude urbaine a été lancée en 2024 sur le secteur de la Grande Bouffière à Mulsanne pour déterminer la capacité et la faisabilité de celui-ci à accueillir de nouvelles constructions à vocation d'habitat. À l'issue de cette étude, il pourra être envisagé d'acquérir les terrains, afin d'en maîtriser le programme des constructions et désigner l'aménageur. Ce secteur, actuellement classé en zone 2AU au PLU Communautaire, pourra alors être ouvert à l'urbanisation.

## Mulsanne – Étude urbaine autour de la mairie

La place Jean-Moulin, avec la Mairie, ses commerces et services, et un marché de plein air deux fois par semaine, constitue un pôle de centralité important pour la commune. La venue d'un nouveau quartier de 70 logements, en cours de construction, situé en continuité de la place Jean-Moulin, va renforcer cette centralité.

L'étude lancée en 2024 permet de mener une réflexion globale sur la requalification des espaces entourant la Mairie. L'objectif sera de définir un projet de recomposition urbaine de ce secteur en intervenant sur les espaces publics, notamment la place Jean-Moulin, et sur le bâti pour créer de nouveaux logements sur les espaces sous occupés et conforter l'offre commerciale et de services existante.



## SURÉLÉVATION 🌱

La surélévation des bâtiments fait partie intégrante des objectifs de maîtrise de l'artificialisation des sols, d'urbanisme circulaire et de développement urbain au sein des enveloppes urbaines existantes. La surélévation permet en outre de produire de nouveaux logements, de valoriser les toits (végétalisation, panneaux solaires, isolation thermique), de financer des travaux d'amélioration du bâtiment, d'enrichir l'expression architecturale de l'immeuble et, de réduire les charges d'exploitation et d'entretien. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'étude des potentiels de surélévation à mener sur la commune du Mans dans un premier temps. Cette étude dont l'objet est l'identification des gisements et des potentiels de surélévations sera menée en 2025. Cette production de connaissance doit permettre de dégager une stratégie pour la surélévation de bâtiments et d'impulser des projets de surélévation.

## LA RÉVISION DU PSMV

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé du Mans est un document très ancien, approuvé par décret en Conseil d'État le 20 mai 1974. Il est aujourd'hui nécessaire de le réviser en raison de l'évolution du cadre juridique, de l'obsolescence des règles qui le composent et de l'absence d'une véritable étude historique et typologique des formes urbaines et de l'architecture des bâtiments. Il est également envisagé une modification de son périmètre afin d'y inclure des structures urbaines bâties intéressantes situées plus à l'Est. Cette révision sera menée en concertation avec l'État.

## LES MISSIONS DU SERVICE URBANISME

Dans le cadre de ses missions, le pôle droit des sols/ERP du service Urbanisme-Foncier instruit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour le compte des 20 communes, l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Cette activité représente par an environ :

- 2 500 autorisations (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager),
- 4 700 certificats d'urbanisme,
- 200 autorisations/déclarations liées aux enseignes et publicité,
- 400 autorisations de travaux,

Le pôle foncier du service Urbanisme-Qualité architecturale a instruit également 1 800 déclarations d'intention d'aliéner pour l'ensemble des 20 communes.

### AMÉNAGEMENTS URBAINS

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Il s'agit principalement d'un budget d'investissement regroupant l'ensemble des opérations d'aménagement de l'espace public. Pour l'exercice 2025 le montant global inscrit au titre de ces opérations s'élève à près de 21 M€ (voir détail ci-après).

Outre ces dépenses d'investissement proprement-dits, Le Mans Métropole a repris en régie la gestion de 7 opérations d'aménagements. Le montant inscrit pour les travaux au BP 2025 s'élève à 1,285 M€.

En section de fonctionnement, les dépenses totales s'établissent à 1,628 M€ dont les contributions (SCOT, Pôle Métropolitain et SMGV) pour un montant de 0,778 M€ et une charge nette de personnel de 3,114 M€.

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

| Libellé de l'opération                                      | Axe géographique       | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|------------|
| LE MANS - DEPENSES NON PROGRAMMEES - EXTENSION RESEAUX ERDF | LE MANS TOUS QUARTIERS | NEUTRE            | 150 000,00 |
| LOGICIELS - MATERIELS -SCE AMENAGT                          | LE MANS METROPOLE      | INDEFINIE         | 210 000,00 |
| CLOTURE ZAC (dont FRAIS D'ACTES)                            | LE MANS METROPOLE      | INDEFINIE         | 2 000,00   |
| EVOLUTIONS DU PLUi                                          | LE MANS METROPOLE      | NEUTRE            | 110 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :                                |                        |                   | 472 000,00 |

# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

| Libellé de l'opération                                       | Axe géographique       | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| TRANGE- SECURISATION TRAVERSEE MAISONS ROUGES                | TRANGE                 | FAVORABLE         | 240 000,00   |
| SARGE LES LE MANS - ETUDES SECTEUR DU PUIT S LAURIAU (PAE)   | SARGE-LES-LE MANS      | FAVORABLE         | 20 000,00    |
| SARGE LES LE MANS - RUE DE BALLON - ETUDES                   | SARGE-LES-LE MANS      | FAVORABLE         | 1 610 000,00 |
| SARGE LES LE MANS - ETUDE DE CENTRE BOURG                    | SARGE-LES-LE MANS      | NEUTRE            | 15 000,00    |
| SAINT SATURNIN - ETUDE - RUE DE L'EGLISE                     | SAINT SATURNIN         | INDEFINIE         | 2 000,00     |
| SAINT GEORGES DU BOIS - SECTEURS SOULIGNE ET ST APPOLINE     | SAINT GEORGES DU BOIS  | DEFAVORABLE       | 230 000,00   |
| ST GEORGES DU BOIS - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG         | SAINT GEORGES DU BOIS  | NEUTRE            | 150 000,00   |
| RUAUDIN - CENTRE-BOURG                                       | RUAUDIN                | NEUTRE            | 75 000,00    |
| RUAUDIN - GRAND PLESSIS                                      | RUAUDIN                | FAVORABLE         | 2 020 000,00 |
| PRUILLE LE CHETIF - CENTRE BOURG                             | PRUILLE LE CHETIF      | NEUTRE            | 10 000,00    |
| MULSANNE - AVENUE DE BONEN                                   | MULSANNE               | FAVORABLE         | 50 000,00    |
| MULSANNE - GRANDE BOUFFIERE                                  | MULSANNE               | NEUTRE            | 25 000,00    |
| MULSANNE - CENTRE BOURG                                      | MULSANNE               | NEUTRE            | 10 000,00    |
| ARSENAL MARAIS (exETAMAT PAIXHANS)                           | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE    | 310 000,00   |
| ETAMAT ZI SUD                                                | LE MANS TOUS QUARTIERS | NEUTRE            | 20 000,00    |
| LMM - SURELEVATION - ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)      | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE    | 75 000,00    |
| ETUDE SECTEUR GARE DE TRIAGE - PARTENARIAT SNCF              | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE    | 25 000,00    |
| SECTEUR DES LAVANDIERES                                      | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE    | 10 000,00    |
| FRAIS D'ETUDE - LE MANS - PLACE CHAUVEL ET BOULEVARD OYON    | LE MANS - SUD OUEST    | FAVORABLE         | 430 000,00   |
| LE MANS - SECTEUR ILE AUX SPORTS, CALIFORNIE, BRUYERES-ETUDE | LE MANS - SUD EST      | FAVORABLE         | 140 000,00   |
| HABITAT ADAPTES - GENS DU VOYAGE                             | LE MANS - SUD          | NEUTRE            | 25 000,00    |
| LE MANS - RAYMOND ADELET - SECTEUR GENESLAY                  | LE MANS - SUD          | TRES FAVORABLE    | 20 000,00    |
| LE MANS - SECTEUR CENTRE DES EXPOSITIONS- ETUDES             | LE MANS - SUD          | FAVORABLE         | 150 000,00   |
| LE MANS - SECTEUR VOLTAIRE - TRANCHE 2                       | LE MANS - NORD OUEST   | FAVORABLE         | 500 000,00   |
| LE MANS - ROUTE DE LAVAL - INTERSECTION BOULEVARD NATURE     | LE MANS - NORD OUEST   | FAVORABLE         | 2 100 000,00 |
| LE MANS - RUE DE DEGRE - TRANCHE 2                           | LE MANS - NORD OUEST   | FAVORABLE         | 100 000,00   |
| LE MANS - AVENUE KLOTZ - TRANCHE 2                           | LE MANS - NORD OUEST   | FAVORABLE         | 60 000,00    |
| LE MANS - QUAI LEDRU ROLLIN - ETUDES                         | LE MANS - NORD OUEST   | FAVORABLE         | 40 000,00    |
| LE MANS - BEAULIEU-CHANCEL                                   | LE MANS - NORD OUEST   | FAVORABLE         | 10 000,00    |

# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

|                                                              |                          |                |               |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|---------------|
| BANQUE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES                             | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE         | 95 000,00     |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - PART. PREVISIONNELLE AUX ZAC      | LE MANS METROPOLE        | DEFAVORABLE    | 700 000,00    |
| RESERVES FONCIERES                                           | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE      | 2 000 000,00  |
| LA FABRIQUE - RÊVES DE VILLE                                 | LE MANS METROPOLE        | FAVORABLE      | 22 000,00     |
| COULAINES - SECTEUR BEL AIR - SCHOELCHER                     | LE MANS METROPOLE        | DEFAVORABLE    | 115 000,00    |
| NOVAXUD - ETUDES URBAINES                                    | LE MANS METROPOLE        | TRES FAVORABLE | 50 000,00     |
| URBANISME DE PROJETS - ETUDES                                | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE      | 30 000,00     |
| LE MANS - RUE DU DOCTEUR LEROY                               | LE MANS - COEUR DE VILLE | NEUTRE         | 2 100 000,00  |
| LE MANS - PLACES SAINT PIERRE ET DU HALLAI - ETUDES          | LE MANS - COEUR DE VILLE | FAVORABLE      | 100 000,00    |
| LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 4                   | LE MANS - COEUR DE VILLE | FAVORABLE      | 90 000,00     |
| LE MANS - CENTRE VILLE - PLAN GUIDE                          | LE MANS - COEUR DE VILLE | NEUTRE         | 200 000,00    |
| LE MANS - PLACE D'ALGER - ETUDES                             | LE MANS - COEUR DE VILLE | FAVORABLE      | 100 000,00    |
| SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - REVISION DU SPR               | LE MANS - COEUR DE VILLE | NEUTRE         | 25 000,00     |
| LE MANS - RUE D'ARCOLE - ETUDE                               | LE MANS - COEUR DE VILLE | FAVORABLE      | 100 000,00    |
| LA MILESSÉ - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG                 | LA MILESSÉ               | INDEFINIE      | 650 000,00    |
| LA MILESSÉ - CENTRE-BOURG - ETUDES                           | LA MILESSÉ               | FAVORABLE      | 100 000,00    |
| ETUDES - LA CHAPELLE SAINT AUBIN - PLACETTE RUE DES CHENES   | LA CHAPELLE SAINT AUBIN  | FAVORABLE      | 265 000,00    |
| FAY - PLACE DE L'EGLISE - TRANCHE 3 - ETUDES                 | FAY                      | FAVORABLE      | 1 600 000,00  |
| COULAINES - CARREFOUR BD ST NICOLAS - RUE COCTEAU            | COULAINES                | NEUTRE         | 10 000,00     |
| COULAINES - LIAISON PIÉTONS CYCLISTES MADELEINE - ETUDES     | COULAINES                | TRES FAVORABLE | 60 000,00     |
| CHAUFOR - LE PETIT PLESSIS - CHEMIN DE LA CHAPELLE (PUP)     | CHAUFOR NOTRE DAME       | DEFAVORABLE    | 70 000,00     |
| CHAUFOR-NOTRE-DAME - RUE DE FAY                              | CHAUFOR NOTRE DAME       | FAVORABLE      | 1 200 000,00  |
| CHAUFOR NOTRE DAME - REQUALIFICATION DES MAISONS ROUGES      | CHAUFOR NOTRE DAME       | FAVORABLE      | 60 000,00     |
| CHAMPAGNE - SECTEUR VAUDROU III - LES CHAPELLES              | CHAMPAGNE                | NEUTRE         | 10 000,00     |
| CHAMPAGNE - RUES GOULOUMES FREINET ET PLACETTE ECOLE PREVERT | CHAMPAGNE                | FAVORABLE      | 1 620 000,00  |
| ARNAGE - ZONE DE LA HERONNIERE                               | ARNAGE                   | INDEFINIE      | 110 000,00    |
| ARNAGE - AVENUE NATIONALE - TRANCHE 2                        | ARNAGE                   | FAVORABLE      | 70 000,00     |
| ALLONNES - ANRU - SECTEUR DES PERRIERES - ETUDES             | ALLONNES                 | FAVORABLE      | 300 000,00    |
| AIGNE - ENTRÉES DE BOURG                                     | AIGNE                    | FAVORABLE      | 100 000,00    |
| AIGNE - CENTRE BOURG                                         | AIGNE                    | NEUTRE         | 10 000,00     |
| Total Opérations Individuelles :                             |                          |                | 20 434 000,00 |

Total de l'axe : URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN 20 906 000,00

## LES ESPACES PUBLICS

Les projets s'inscrivent dans une démarche de rénovation urbaine, tout en accompagnant la transition écologique. L'amélioration de la qualité urbaine et paysagère des centres-villes, des centres-bourgs et des quartiers, et le développement du confort et de la sécurité des mobilités douces sont au centre de nos préoccupations.

### Champagné – Rues Gouloumès, Freinet et placette de l'école Prévert

Le centre de la commune de Champagné est en cours de renouvellement et de développement dans les secteurs de l'habitat, de l'éducation, de la culture, de la santé et du service public, avec notamment la construction récente du pôle culturel, le projet d'extension d'un pôle santé, la construction d'habitats seniors et d'un lotissement, mais aussi la rénovation de la mairie, du gymnase et l'ouverture d'un poste de police.

Tous ces projets sont situés au droit des rues Léopold-Gouloumès, Célestin-Freinet et de la Basse-Lande, identifiant ainsi le périmètre du projet de requalification de ces rues.

Les aménagements actuels ne répondent pas aux attentes liées au développement des déplacements doux et les fonctions de l'espace public doivent être réidentifiées.

Une concertation citoyenne et une démarche participative ont permis d'enrichir les réflexions sur les changements du cadre de vie.

Les objectifs du projet sont donc l'amélioration et la sécurisation des modes de déplacements doux, la réorganisation des différents flux motorisés et du stationnement, un meilleur accès aux équipements publics et privés, et aux commerces.

Les travaux démarreront en mars-avril 2025.

Le Mans Métropole consacrera 1 620 000 € à cette opération en 2025.

### Le Mans – Rue du Docteur-Leroy

En vue de conforter et d'amplifier l'attractivité de la rue, des travaux d'embellissement seront engagés, en cohérence avec les aménagements de l'hyper centre-ville.

La transformation et la mise en valeur de cette rue passent par un travail sur les revêtements de sol, l'éclairage, le mobilier urbain, ainsi que sur la végétalisation.

Le détail apporté à chacun de ces paramètres permettra de répondre aux enjeux de qualité des aménagements et d'usage de la rue en confortant la place du piéton.

Le Mans Métropole consacrera 2 100 000 € à cette opération en 2025.

### Le Mans – Secteur Espal

Ce secteur est compris entre le terminus du tramway, le collège Costa-Gavras et le nouveau centre commercial de l'Épau.

Suite à la refonte du centre commercial de l'Épau et la démolition de trois cages d'escaliers à l'extrémité Nord de l'immeuble Bulgarie et de deux cages rue de Turquie, les travaux d'aménagement de l'espace public vont démarrer avant l'été 2025, mettant en scène l'entrée Est du quartier des Sablons et rétablissant des liaisons piétonnes, notamment entre le collège Costa-Gavras et la station de tramway Épau/Arche de la Nature.

Le Mans Métropole consacrera 850 000 € à cette opération en 2025.

## Le Mans – Route de Laval – Intersection avec le Boulevard Nature

La route de Laval (RD357) est la principale entrée Ouest de la Ville du Mans. Elle permet l'accès aux quartiers d'habitats, aux secteurs d'activités et à l'université, ainsi qu'au terminus de la première ligne de tramway.

Après l'aménagement d'un carrefour giratoire en entrée de ville, la section de route entre ce nouveau carrefour et celui devant la patinoire a gardé les caractéristiques d'une départementale en milieu rural, ne prenant pas en compte les flux cycles et piétons. Pourtant limitée à 50km/h, la vitesse pratiquée est généralement supérieure.

Par ailleurs, le tracé du Boulevard Nature implique l'aménagement d'une traversée de la route de Laval sur cette section.

Des aménagements seront donc réalisés afin de prendre en compte les flux cycles et piétons, d'apaiser une voie désormais en agglomération et de sécuriser la traversée du Boulevard Nature.

Une voie verte au nord de la chaussée et une piste cyclable unidirectionnelle au sud de la chaussée seront créées.

Le Mans Métropole consacrera 2 100 000 € à cette opération en 2025.

## Chaufour-Notre-Dame – Rue de Fay et hameau de la Colomberie

Cette voie, jugée dangereuse par les habitants et les élus de par la vitesse des véhicules, ne possède aucun aménagement pour la desserte piétonne.

Le projet consiste à créer un trottoir tout le long de la rue de Fay avec trois traversées piétonnes sécurisées, un plateau, une chicane et une écluse, à requalifier le stationnement en contrebas de l'église, à créer un cœur de quartier de qualité à la circulation apaisée.

Les travaux démarreront en mars 2025.

Le Mans Métropole consacrera 1 200 000 € à cette opération en 2025.

## Fay – Place de l'Église

La commune de Fay possède un patrimoine architectural qui lui confère du cachet. Cependant, ce village-rue est resserré autour d'un espace public de seulement 6 à 7 m de large. Cette étroitesse, ajoutée à la topographie accidentée, participe à l'identité du village mais produit également des situations d'insécurité, en particulier pour les piétons, car aucune continuité des cheminements n'est assurée.

Au cœur du bourg, la place de l'Église sise sur un promontoire, offre une vue sur le bocage environnant et la vallée de l'Orne champenoise qui traverse la commune. À proximité sont situées la mairie, l'école et la maison d'assistantes maternelles. Cette place doit retrouver son caractère et son rôle central dans le village.



Le projet débuté fin 2024 prévoit le réaménagement de la rue Principale et la place de l'Église afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, tout en valorisant le caractère patrimonial du bourg et de son environnement, et en renforçant la perception de la centralité.

Le Mans Métropole consacrera 1 600 000 € à cette opération en 2025.

## Sargé-lès-Le Mans – Rue de Ballon

Suite aux travaux de prolongement de la voie verte longeant la route de la Mare, le projet se poursuit pour rejoindre le centre-bourg de la commune via la rue de Ballon. Afin de permettre cette continuité, l'emprise dédiée aux véhicules motorisés sera réduite. Cela permettra également la plantation d'arbres et l'aménagement de places de stationnement.

Les travaux démarreront début 2025.

Le Mans Métropole consacrera 1 610 000 € à cette opération en 2025.

## LE PROJET "CHRONOLIGNES" 🌱

Le projet des chronolignes vise à améliorer la performance des trois lignes de bus les plus empruntées du réseau de la métropole : les lignes 4, 5 et 6. Ces lignes seront plus fréquentes, plus rapides, avec une plus grande amplitude horaire. Une place importante du projet est également consacrée à la végétalisation du tracé, à la convivialité des places et à l'aménagement de voies cyclables.

Les travaux ont débuté en 2024.

Le Mans Métropole consacrera 55 620 000 € à ces travaux en 2025.

À noter également en 2025, les premiers investissements travaux pour le projet chronovélo et la poursuite de ceux liés au projet de rallongement des quais de tramway.



## LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

### Centre commercial des Sablons (budget principal)

Un projet de réaménagement de l'ensemble du centre commercial des Sablons a été lancé en 2022 via une concession d'aménagement à Cénovia Cités. Ce projet, ambitieux, vise à redéfinir l'ensemble du quartier en construisant, d'une part, une nouvelle polarité commerciale sur la partie Est avec des espaces publics et des accès repensés et, d'autre part, en démolissant l'ensemble des commerces du centre commercial actuel en partie Ouest. Un projet de réaménagement urbain de ces espaces libérés sera alors engagé. En parallèle, l'immeuble dit du Laffitte sera réhabilité pour redynamiser sa vocation économique. L'opération est aujourd'hui chiffrée à un peu plus de 40 millions d'euros. 1 750 000 € sont inscrits au BP 2025 pour la participation de Le Mans Métropole à l'équilibre de cette opération.

### ZAC et lotissements en régie (budgets annexes)

Initiées en 2013, avec l'intégration de nouvelles communes à Le Mans Métropole, les opérations en régie sont aujourd'hui au nombre de 7. Le montant cumulé des dépenses de fonctionnement des budgets ZAC et lotissements s'élève pour 2025 à 1 285 300 € HT. Les travaux liés à la ZAC du Grand Plessis à Ruaudin et au lotissement du Vieil-Hêtre à Rouillon constituent près de 80 % de ces dépenses.

### LOGEMENT ET HABITAT

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                                                                 |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Dépenses diverses (études, acquisitions de données...)                        | 0,803 M€        |
| - dont suivi animation des programmes d'amélioration du parc privé              | 0,550 M€        |
| - dont participation au Pays du Mans dans le cadre de la rénovation énergétique | 0,202 M€        |
| ▪ Fonds de Solidarité Logement                                                  | 0,110 M€        |
| ▪ Subventions versées                                                           | 0,037 M€        |
| ▪ Masse salariale                                                               | 1,023 M€        |
|                                                                                 | <b>1,973 M€</b> |

###### Recettes

|                                                       |                 |
|-------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Revenus des immeubles du parc privé                 | 0,348 M€        |
| ▪ Remboursement de charges diverses                   | 0,215 M€        |
| ▪ Participations dans le cadre du suivi animation PIG | 0,100 M€        |
| ▪ Autres recettes                                     | 0,025 M€        |
|                                                       | <b>0,688 M€</b> |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                            | Axe géographique         | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|---------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| YVRE L'EVEQUE - LOGEMENT SOCIAL                   | YVRE L'EVEQUE            | TRES FAVORABLE    | 24 000,00    |
| YVRE L EVEQUE - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE  | YVRE L'EVEQUE            | NEUTRE            | 64 000,00    |
| TRANGE - LOGEMENT SOCIAL                          | TRANGE                   | TRES FAVORABLE    | 67 650,00    |
| SAINT SATURNIN - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE | SAINT SATURNIN           | NEUTRE            | 20 000,00    |
| MULSANNE - LOGEMENT SOCIAL                        | MULSANNE                 | TRES FAVORABLE    | 81 500,00    |
| LE MANS SUD OUEST - LOGEMENT SOCIAL               | LE MANS - SUD OUEST      | TRES FAVORABLE    | 1 405 600,00 |
| LE MANS SUD EST - LOGEMENT SOCIAL                 | LE MANS - SUD EST        | TRES FAVORABLE    | 142 700,00   |
| LE MANS SUD - LOGEMENT SOCIAL                     | LE MANS - SUD            | NEUTRE            | 13 050,00    |
| LE MANS OUEST - LOGEMENT SOCIAL                   | LE MANS - OUEST          | TRES FAVORABLE    | 28 150,00    |
| LE MANS NORD OUEST - LOGEMENT SOCIAL              | LE MANS - NORD OUEST     | TRES FAVORABLE    | 270 200,00   |
| LE MANS NORD OUEST - ACCESSION A LA PROPRIETE     | LE MANS - NORD OUEST     | NEUTRE            | 104 000,00   |
| LE MANS NORD EST - LOGEMENT SOCIAL                | LE MANS - NORD EST       | TRES FAVORABLE    | 185 500,00   |
| NOUVEAU DSIPOSITIF ACCESSION AIDEE A LA PROPRIETE | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE            | 488 000,00   |
| LE MANS EST - LOGEMENT SOCIAL                     | LE MANS - EST            | NEUTRE            | 318 000,00   |
| LE MANS EST - ACCESSION A LA PROPRIETE            | LE MANS - EST            | NEUTRE            | 184 000,00   |
| LE MANS CDV - LOGEMENT SOCIAL                     | LE MANS - COEUR DE VILLE | TRES FAVORABLE    | 140 000,00   |
| COULAINES - LOGEMENT SOCIAL                       | COULAINES                | TRES FAVORABLE    | 25 400,00    |
| CHAMPAGNE - LOGEMENT SOCIAL                       | CHAMPAGNE                | NEUTRE            | 78 400,00    |
| ARNAGE - LOGEMENT SOCIAL                          | ARNAGE                   | NEUTRE            | 84 000,00    |
| ALLONNES - LOGEMENT SOCIAL                        | ALLONNES                 | TRES FAVORABLE    | 273 000,00   |
| ALLONNES - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE       | ALLONNES                 | NEUTRE            | 24 000,00    |
| Total Opérations Annuelles :                      |                          |                   | 4 021 150,00 |

| Libellé de l'opération                              | Axe géographique       | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-----------------------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| LMMH - TX DE REHABILITATION - SUBVENTION EN ANNUITE | LE MANS TOUS QUARTIERS | INDEFINIE         | 630 000,00   |
| PARC PRIVE - AMELIORATION ET CONFORTS DES LOGEMENTS | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 535 500,00   |
| ARNAGE -ANRU- LOGEMENT SOCIAL                       | ARNAGE                 | NEUTRE            | 84 100,00    |
| Total Opérations Individuelles :                    |                        |                   | 1 249 600,00 |

**Total de l'axe : LOGEMENT ET HABITAT 5 270 750,00**

## PROJETS MARQUANTS 2025

- La poursuite de la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> Programme Local de l'Habitat (2019-2025) et l'actualisation du diagnostic en vue du lancement de l'élaboration du 4<sup>e</sup> PLH,
- Le lancement du nouveau dispositif de soutien à l'accession à la propriété et son évaluation en continu pendant la phase-test prévue sur 18 mois,
- La poursuite des études sur l'accession à la propriété et les montages innovants, notamment dans le cadre de la diversification de l'habitat dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- La montée en régime du programme d'amélioration de l'habitat privé lancé en octobre 2023,
- La contractualisation du Pacte territorial France Rénov', nouveau cadre de financement pour informer et conseiller les ménages sur la rénovation des logements, et la poursuite des partenariats avec le dispositif SURE porté par le Pays du Mans,
- La prolongation d'un an du fonds de soutien au logement (jusqu'au 31/12/2025) doté de 3 millions d'euros affectés au logement social et à l'accession sociale à la propriété.
- La mise en œuvre de trois conventions de suivi animation des politiques locales de l'habitat portant sur :
  - La délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah pour 6 ans (2022-2027)
  - Le développement de l'Office communautaire Le Mans Métropole Habitat,
  - Le partenariat avec Action Logement.

### Une aide à la réhabilitation et à la démolition 🌱

En 2025, Le Mans Métropole s'est engagé à soutenir la réhabilitation et la démolition à hauteur de **2 545 250 €** sur un ensemble de 21 opérations.

On peut citer à titre d'exemples :

- Le solde de l'opération de réhabilitation de 251 logements "ÉnergieSprong" rue G. Gauthier portée par Sarthe Habitat sur le sud-ouest du Mans pour 1 405 600 € ;
- Le solde de l'opération de rénovation globale "Groupe Fille Dieu" 81 logements portée par Le Mans Métropole Habitat en cœur de Ville pour 140 000 € ;
- L'opération "Divers groupes" par Le Mans Métropole Habitat sur Le Mans Est avec 1 251 logements en cours de réhabilitation pour un montant de 203 000 €



La plupart des travaux concernent :

- L'adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie (comme par exemple les travaux de rénovation de salle de bain).
- Le renforcement de la sécurité des logements (ex : remplacement des portes palières) 25% du coût TTC des travaux sont subventionnés (hors honoraires et frais divers compris). La subvention est de 500 à 3 000 € par logement.
- Les économies d'énergies (rénovation thermique), de 10 à 20% des coûts des travaux (plafonnés à 20 000 ou 30 000 euros) en fonction de la performance thermique des logements visés.
- Le réaménagement des abords et pieds d'immeubles : Le Mans Métropole a adopté par délibération du 30 janvier 2020 un dispositif d'aide à la réhabilitation qui prévoit une aide aux travaux de réaménagement des abords et de pieds d'immeubles financés à hauteur de 25% des travaux TTC (hors honoraires et frais divers) dans la limite de 100 000 € par projet et 500 000 € par an.

## Une aide à la construction

Le Mans Métropole soutiendra la construction de logements sociaux en 2025 à hauteur de 676 000 €. Huit opérations sont concernées sur Allonnes, Le Mans, Mulsanne et Arnage.

À titre d'exemples :

- Opération "Belle Chasse - Zac du Ribay" : construction de 25 logements sur le Nord-Ouest de Le Mans pour 246 000 € ;
- Opération "Résidence Autonomie Ilôt A" : construction de 60 logements sur Allonnes pour 264 000 € ;
- Opération "Jacques Prévert II" : construction de 17 logements sur Mulsanne pour 81 500 €



## Le Mans Métropole soutient l'accèsion aidée



En 2025, Le Mans Métropole investira 884 000 € au titre de l'accèsion aidée. Cinq opérations sont concernées représentant un ensemble de 91 maisons sur 4 secteurs : Saint-Saturnin, Yvré-l'Évêque, Le Mans et Allonnes.

On peut citer à titre d'exemple :

- Opération "Belle Chasse" sur Le Mans Nord-Ouest : 20 pavillons sont concernés pour un montant de subventions de 104 000 €.
- Opération "Le clos de la Martellerie" à Yvré-l'Évêque : 16 logements pour 64 000 €
- Opération "Belles de l'Huisne" sur Le Mans Est : construction de 22 pavillons pour 184 000 €.

## Une aide à l'habitat privé à hauteur de 535 000 € 🌱

Le Mans Métropole accompagne la rénovation des logements privés avec des aides complémentaires à celles de l'Anah, pour certains types de projets, notamment la rénovation de logements dégradés, la rénovation énergétique des passoires thermiques, la rénovation énergétique des copropriétés et l'amélioration des logements locatifs aux loyers maîtrisés. Grâce à la dynamique du programme d'amélioration de l'habitat privé, les paiements de ces aides montent en charge progressivement d'où une inscription en hausse (+253% d'augmentation des crédits par rapport à 2024).

## Un nouveau cadre de financement pour informer et conseiller sur la rénovation 🌱

Depuis 2022, Le Mans Métropole a contribué au développement d'un dispositif d'information et de conseil aux ménages sur la rénovation, SURE (Service Unique pour la Rénovation Énergétique), piloté par le Pays du Mans. Le cadre de financement de ce dispositif évolue, Le Mans Métropole va signer un Pacte territorial France Rénov' avec l'Anah, qui permettra d'obtenir 50% de subventions pour les dépenses liées à l'animation et à l'information des ménages sur la rénovation de l'habitat. Les dépenses valorisables dans ce Pacte sont la participation de Le Mans Métropole au fonctionnement de SURE (inscription de 202 000 € au budget 2025), mais également des frais liés aux missions réalisées par le service Habitat Logement en régie (dont des frais de personnel). Des inscriptions en recettes de fonctionnement sont à venir.

## Chiffres Clés

6 bailleurs sociaux

26 400 logements locatifs sociaux sur les 20 communes de Le Mans Métropole

500 demandes de logement social contingentées par le service

Décisions de financement Parc public :

- Nouveaux logements sociaux : 227 dont 91 très sociaux
- Reconstitution ANRU : 34 logements restent à reconstituer
- Logements sociaux réhabilités : 2 651
- Démolition : 100 dont 27 dans le cadre de l'ANRU

Décision de financement parc privé (2023) :

- Propriétaires occupants : 118
- Propriétaires bailleurs : 4
- Copropriétés : 2 (37 logements en rénovation énergétique et un dossier accessibilité)

Accession aidée à la propriété (2023) :

- 14 logements vendus, 1 contrat de location accession signé

## ZOOM

Un nouveau dispositif de soutien à l'accession à la propriété a été adopté par les élus fin 2024, il entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une phase-test sur une durée de 18 mois. Il permettra d'aider des ménages à revenus intermédiaires à acquérir leur logement sur le territoire de Le Mans Métropole (sous conditions, pour l'achat d'un logement neuf en accession aidée, ou en vente HLM, ou dans l'ancien avec un projet de rénovation d'ampleur). L'aide sera versée à l'accédant via le notaire en charge de la vente, au moment de la signature de l'acte d'achat. Une provision de 488 000 € est inscrite au Budget primitif 2025.

### POLITIQUE DE LA VILLE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                                            |          |
|------------------------------------------------------------|----------|
| ▪ Charges dans le cadre du Programme de Réussite Educative | 0,119 M€ |
| ▪ Autres charges dont :                                    | 0,105 M€ |
| - Cité Educative                                           | 0,025 M€ |
| ▪ Subventions versées                                      | 0,909 M€ |
| ▪ Masse salariale                                          | 1,339 M€ |

**2,472 M€**

###### Recettes

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| ▪ Participations dans le cadre de : |          |
| - Réussite Educative                | 0,466 M€ |
| - Renouvellement Urbain             | 0,120 M€ |
| - Contrat Ville                     | 0,088 M€ |
| - Cité Educative                    | 0,105 M€ |

**0,779 M€**

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

| Libellé de l'opération                                      | Axe géographique | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|--------------|
| LE MANS - ANRU CENTRE COMMERCIAL DES SABLONS (DONT MANDAT)  | LE MANS - EST    | NEUTRE            | 1 750 000,00 |
| LE MANS - ANRU 2 - CENTRE CCIAL DE L'EPAU - EPARECA         | LE MANS - EST    | FAVORABLE         | 120 000,00   |
| LE MANS - ANRU 2 - AMENAGT SECTEUR ESPAL - ETUDES           | LE MANS - EST    | FAVORABLE         | 930 000,00   |
| LE MANS - ANRU 2 SECTEUR EPAU - RUE DE BELGIQUE - TRANCHE 2 | LE MANS - EST    | FAVORABLE         | 40 000,00    |
| COULAINES - ANRU - SECTEUR CENTRE VILLE (DONT MANDAT)       | COULAINES        | TRES FAVORABLE    | 710 000,00   |
| ANRU - ALLONNES - QUARTIER CHAOUE - ENTREE DE VILLE         | ALLONNES         | FAVORABLE         | 300 000,00   |
| Total Opérations Individuelles :                            |                  |                   | 3 850 000,00 |

**Total de l'axe : POLITIQUE DE LA VILLE 3 850 000,00**

## UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL POUR UNE POLITIQUE DE LA VILLE DYNAMIQUE

En 2024, une redéfinition de la géographie prioritaire a confirmé la présence de cinq quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) sur l'agglomération mancelle, avec quelques extensions :

- Chaoué-Perrières (Allonnes), 5 200 habitants
- Bellevue-Carnac (Coulaines/Le Mans), 4 300 habitants
- Sablons/ Bords de l'Huisne (Le Mans), 10 300 habitants
- Ronceray-Glonnières-Vauguyon (Le Mans), 6 400 habitants et
- Épine (Le Mans), 1 100 habitants.

Emploi, transition écologique et énergétique, émancipation dans toutes ses dimensions (éducation, jeunesse, santé, accès aux droits) et tranquillité, représentent les grands enjeux du nouveau Contrat de ville intitulé "Quartiers 2030", signé le 5 juillet 2024.

Y sont inscrits des dispositifs phares dans lesquels des actions spécifiques sont proposées aux habitants de ces quartiers, répondant à leurs besoins.

- Des dispositifs éducatifs et d'accompagnement social :

Le **Programme de réussite éducative** (PRE), présent sur les cinq QPV,

Les **Cités éducatives**, présentes sur Chaoué-Perrières, les QPV du Mans avec une extension à Épine en 2024 et un fonds d'amorçage octroyé pour Bellevue-Carnac dans l'attente d'une labellisation.

Ces deux dispositifs, complémentaires de part leur approche individuelle (pour le PRE) et collective (pour les Cités éducatives) concentrent à eux deux la majorité des actions et des financements du volet "émancipation" du contrat de ville. Ils font également du lien avec les autres axes tels l'emploi avec le traitement des questions d'orientations ou de formation ; la transition écologique avec des sensibilisations diverses à la biodiversité ; ou encore la prévention de la délinquance avec des actions de lutte contre le décrochage scolaire. La prévention primaire, la prévention santé, l'accompagnement à la parentalité, l'interculturalité sont autant de sujets majeurs également traités par les acteurs œuvrant dans le cadre de ces dispositifs.

- Une **programmation** globale sur l'ensemble des domaines du Contrat,
- Un **Plan quartiers d'été** (PQE) et des Colo apprenantes, dispositifs mis en place en 2020 et qui perdurent, avec depuis 2024 une participation financière de Le Mans Métropole au PQE, pour accompagner et renforcer les actions sur le temps de l'été dans les QPV,
- Un **programme de renouvellement urbain**,
- Une **convention d'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB).

Un travail auprès des habitants est réalisé afin de favoriser leur participation, en particulier à travers les **Conseils citoyens**.

Les dynamiques partenariales mises en place via ces dispositifs sont animées par le service Politique de la Ville avec les trois communes concernées.

## Chiffres Clés

Contrat de ville 2024-2030 « Quartiers 2030 » : 18 signataires

3 communes concernées / 5 quartiers prioritaires / 5 conseils citoyens / 27 300 habitants

129 actions financées dans le programme 2024 pour 567 249 €

585 parcours individualisés de réussite éducative en 2023

66 opérations de renouvellement urbain dont 15 achevées

1 maison du projet

3 quartiers en Cité éducative au Mans / 38 projets financés en 2023

## "Quartiers 2030" : un contrat de ville à décliner sur les territoires

Suite au travail de diagnostic et de définition des priorités des habitants sur chaque quartier ayant abouti à la rédaction du Contrat de ville, puis à sa signature, l'heure est à présent à la déclinaison ou la poursuite des axes de travail énoncés dans ce document. Ainsi, initié par le service, en lien avec l'État et les communes, un travail partenarial sera lancé sur différentes thématiques et différents territoires afin de croiser les états des lieux, réfléchir à des propositions concrètes et expérimenter des actions auprès des habitants.

Accès à l'emploi, décrochage scolaire, prévention santé, soutien à la parentalité, accès aux offres de loisirs... autant de sujets qui seront à traiter, en articulation avec les politiques de droit commun.

Et pour alimenter ces groupes de travail et valoriser toutes les actions menées sur les quartiers, un temps fort sera proposé, moment de mise en lumière sur les actions et les acteurs de la politique de la ville et moment de partage pour aller plus loin dans la recherche de solutions concrètes.

## FÉDÉRER ET COORDONNER L'ACTION EN FAVEUR DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

**Le Mans Métropole est engagé depuis de nombreuses années dans l'accompagnement au numérique.**

En 2019, un travail de recensement des actions de médiation du numérique sur le territoire a révélé un manque d'interactions entre les différents acteurs. En 2021, un poste de chargé de mission inclusion numérique a été créé avec pour objectifs de travailler sur une meilleure visibilité et cohérence de l'offre. Il a également eu pour mission d'inscrire la collectivité dans le dispositif conseiller numérique France Services, qui a recruté 7 conseillers numériques. A compter du 1er janvier 2024, la collectivité a décidé de pérenniser le service d'accompagnement des usagers en transformant les postes de conseillers numériques en emplois permanents et en inscrivant ce service aux habitants dans ses statuts.

En 2024, près de 3 000 habitants ont été accompagnés au moins une fois par un conseiller numérique.

## FEUILLE DE ROUTE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

- Diagnostic de territoire

Bien identifier l'offre globale de la médiation numérique et la nature des besoins des habitants est un préalable pour se mettre d'accord sur les orientations futures des actions.

L'inventaire des structures et acteurs de la médiation numérique permettra une cartographie précise de l'offre de service d'accompagnement des habitants aux usages du numérique sur le territoire.

L'enquête permettra de mieux connaître la répartition des besoins des habitants en termes géographiques et d'usages.

La juxtaposition de l'offre et la demande nourrira les réflexions pour améliorer les dispositifs et les rendre plus efficaces.

- Co-construction d'une feuille de route

A partir des constats du diagnostic, il appartiendra aux acteurs de la médiation numérique de se fixer des objectifs communs cohérents.

Devant chaque enjeu, des fiches actions concrétiseront des réponses et favoriseront une nouvelle manière de travailler ensemble pour l'inclusion numérique.

## Chiffres Clés

**150 structures actrices de l'inclusion numérique identifiées (organismes publics, collectivités, associations, entreprises, etc...)**

**L'indice de Fragilité numérique moyen de Le Mans Métropole est de 5,5. Les quartiers prioritaires sont prépondérants (indices supérieurs à 6), mais d'autres quartiers méritent aussi une attention particulière.**

## ZOOM

Prestation d'accompagnement ingénierie France numérique ensemble

Un bureau d'études, mandaté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, va accompagner la démarche de diagnostic et d'élaboration de la feuille de route. Des ateliers seront animés autour de thématiques et réuniront les acteurs des structures concernées par l'inclusion numérique des habitants du territoire.

### UNE METROPOLE AGRICOLE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                            |                 |
|--------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Plan Alimentaire et Agricole Territorial | 0,054 M€        |
| ▪ Subventions versées                      | 0,052 M€        |
|                                            | <hr/>           |
|                                            | <b>0,106 M€</b> |

Le Mans Métropole s'engage vers une stratégie métropolitaine agricole et alimentaire déclinées en quatre enjeux principaux :

##### Développer une alimentation durable et responsable sur le territoire

- Le Plan alimentaire territorial du Pays du Mans, nouvellement créé, intégrera le PAT de Le Mans Métropole,
- Le Mans Métropole renforcera son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.

##### Conforter et développer les filières économiques

- Fortification du maillage des exploitations (territoire pilote transmission),
- Soutien aux initiatives locales (jeunes agriculteurs, groupement des agriculteurs biologiques, pôle d'excellence en agriculture métropolitaine etc.),
- Accompagnement de l'innovation pour la filière agricole et alimentaire (Agreen Start up).

##### Agir pour les transitions climatiques, environnementale et énergétique

- **Expérimenter** les pratiques agricoles durables, répondant aux enjeux agroécologiques (plateforme d'essai),
- **Innover et** accompagner le développement d'Agro-technologie (Pépinière, LMI...),
- **Développer** les énergies renouvelables (méthanisation, filière bois bocage, agriphotovoltaïsme, hydrogène vert...),
- **Décarbonner** (Fonds Carbone, CAP2ER...).

##### Déployer une stratégie foncière agricole

- Diagnostic du patrimoine public agricole et mise à niveau des éléments administratifs,
- Réflexions sur les utilisations dans une stratégie agricole globale.

## Chiffres Clés

8 721 ha de surface agricole utile et 3 172 ha de forêts et milieux semi naturels en 2020

143 exploitations pour 171 exploitant.e.s d'une moyenne d'âge de 53 ans

555 emplois induits dans la filière agricole et forestière dans la Métropole

La restauration hors domicile :

Cuisines scolaires et EHPAD : 27 000 repas par jour

Restaurants d'entreprises et de santé : 13 000 repas par jour

## ZOOM - Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Mans Métropole déploiera un vaste plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, en cohérence avec la Loi Egalim, sur l'intégralité des sites de restauration collective livrés par la cuisine centrale de Le Mans Ville, sur 74 sites de distributions (sites scolaires, seniors, petite enfance et Auberge du Gué-Bernisson).

Les objectifs prioritairement fixés sont :

- Harmonisation d'un protocole dans les différents sites de restauration,
- Diffusion des bonnes pratiques des agents sur les sites de restauration,
- Identifications de leviers internes dans l'intégralité de la chaîne de production, de la réception de la matière première au convive,
- Sensibilisation des convives.

### ARCHE DE LA NATURE ET BOULEVARD NATURE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

###### Dépenses

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| ▪ Gestion des espaces forestiers | 0,042 M€ |
| ▪ Dépenses d'énergie             | 0,140 M€ |
| ▪ Entretien des locaux           | 0,038 M€ |
| ▪ Entretien terrain              | 0,051 M€ |
| ▪ Autres dépenses                | 0,254 M€ |
| ▪ Masse salariale                | 1,854 M€ |

**2,379 M€**

###### Recettes

|                                            |          |
|--------------------------------------------|----------|
| ▪ Produits forestiers (dont coupe de bois) | 0,022 M€ |
| ▪ Produits des animations payantes         | 0,017 M€ |
| ▪ Redevance Estaminet                      | 0,004 M€ |
| ▪ Autres recettes                          | 0,011 M€ |

**0,054 M€**

##### BOULEVARD NATURE

Des crédits d'entretien, d'acquisition de petits équipements et autres frais divers, sont proposés par le service Nature en Ville pour un montant de 14 000 €.

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

| Libellé de l'opération       | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|------------------------------|-------------------|-------------------|------------|
| ARCHE DE LA NATURE           | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 234 400,00 |
| Total Opérations Annuelles : |                   |                   | 234 400,00 |

| Libellé de l'opération                                      | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| BOULEVARD NATURE (Dont Mandat)                              | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 893 000,00   |
| ARCHE DE LA NATURE - LES PETITES GRANGES - AGRANDIS. HANGAR | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 4 000,00     |
| RENOVATION CHEMIN SERVICE - MAISON PRAIRIE                  | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 96 000,00    |
| ARCHE DE LA NATURE - REQUALIFICATION ABORDS MAISON LA FORET | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 333 000,00   |
| ARCHE DE LA NATURE - REAMENAGT ACCUEIL MAISON DE L'EAU      | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 350 000,00   |
| Total Opérations Individuelles :                            |                   |                   | 1 676 000,00 |

**Total de l'axe : ARCHE ET BOULEVARD NATURE 1 910 400,00**

## L'ARCHE DE LA NATURE

### Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)

L'Arche de la Nature compte 300 hectares de forêt, régulièrement mis à l'épreuve du feu. Jusqu'à présent relativement maîtrisés dans leurs impacts (petites surfaces), les incendies restent une préoccupation majeure au quotidien. Avec le conseil de l'Office national des forêts (ONF) et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Le Mans Métropole aménage une Zone d'appui à la lutte (piste de circulation des engins de défense incendie et espace de non propagation du feu). Pour ce faire, un investissement de 68 000 € est programmé. Une demande de subvention via le fonds vert dédié à la DFCI a été formulée.

### Réaménagement des abords de la Maison de la Forêt

Sous maîtrise d'œuvre du service Aménagement et Conception de la direction Nature en ville, l'entrée, les abords, l'aire de jeux et la cour de la Maison de la Forêt vont être réaménagés. La visibilité du lieu depuis la route de l'Épau sera améliorée. L'accueil et la montée vers la Maison seront redessinés pour un confort d'usage et une touche de modernité. L'aire de jeux, qui a commencé à être réhabilitée avec "l'Arbre des Sages" en 2023, va poursuivre son développement, en lien avec l'espace de vie de la Maison, et particulièrement la terrasse du café qui accueillera les usagers sur un grand platelage bois équipé d'un mobilier moderne et pratique. Dans la cour intérieure, deux terrasses permettront de mieux accueillir les clients du café mais aussi les groupes scolaires en animation. L'ensemble sera enrichi de plantations diverses, toutes au service de la faune locale. En 2025, 333 000 € sont inscrits en investissement pour une première phase de travaux, le reste suivra en 2026, pour un total de 608 000 €.



### Nouvelle compétence communautaire sur 4 espèces dites "nuisibles"

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Le Mans Métropole a pris la compétence "Lutte contre 4 espèces d'animaux dits nuisibles" : le pigeon, le rat, le ragondin et le frelon asiatique.

Le service Arche de la Nature gère les interventions de piégeage du ragondin et de destruction des nids de frelons asiatiques, avec 2 prestataires. Pour 2025, une distribution de pièges à frelons asiatiques aux habitants est à l'étude. Ces nouvelles missions sont estimées à 65 000 € en fonctionnement.

## Chiffres Clés

L'Arche de la Nature, c'est :

500 ha de nature à 10 minutes du centre-ville, accessible en transports en communs

Un réservoir de biodiversité, avec 18 habitats différents identifiés et préservés, abritant une richesse floristique et faunistique, dont plusieurs espèces patrimoniales

40 km de chemins de randonnée balisés, 20 km de parcours VTT, un sentier de 29 arbres remarquables, un arboretum de 2 ha et 42 essences, 3 parcours permanents d'orientation, un parcours de disc-golf de 27 corbeilles, 5 circuits numériques

Un succès jamais démenti des grandes fêtes thématiques organisées sur le domaine, qui ont accueilli en 2024 environ 70 000 personnes au cours de 9 événements

3 000 entrées à la Maison de l'Eau ainsi qu'à la Maison de la Forêt en 2024, 1 000 promenades en hippomobile, mais une fréquentation 2024 en baisse (-25 à -30%) par rapport à 2023, expliquée en grande partie par la météo très pluvieuse de l'année.

## ZOOM

Nouveau parcours de coach-respiration®

Le concept de "coach-respiration" a été créé par un Sarthois, Jean-Marie Defossez, physiologiste, docteur en biologie, spécialiste en respiration et gestion des stress. Il œuvre pour une diffusion large des connaissances scientifiques en matière de respiration, qui sont à la base d'une bonne santé. Pour ce faire, entre livres et conférences, il a créé le parcours de "coach-respiration".

En 10 exercices faciles à appréhender, comprenant un mouvement, ou un enchaînement de mouvements, avec les inspires-expirés associés, le promeneur apprend à mieux respirer.

Le parcours est accessible librement, sur le même circuit que le parcours santé.

## LE BOULEVARD NATURE 🌿

Un projet d'utilité publique



Le projet de Boulevard Nature 2, qui représente 22,5 km restants à aménager sur les 72 km que compte l'ensemble du Boulevard Nature, a été adopté en Conseil communautaire du 28 septembre 2023 et déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 7 décembre 2023. Le projet porte sur les communes de Le Mans, Yvré-l'Évêque, Rouillon, Sargé-Lès-Le Mans, Mulsanne, Moncé-en-Belin, Arnage, Allonnes, La Chapelle-Saint-Aubin et Saint-Saturnin.

À l'issue de la déclaration d'utilité publique, les travaux ont repris en 2024 avec 400 m réalisés sur la commune d'Allonnes. Un tronçon est prévu sur la commune de Rouillon entre fin 2024 et début 2025.

En 2025, une enveloppe de 830 000 € est prévue et ciblée sur les tronçons suivants :

- Le Mans – Quartier Saint-Georges : 90 000 €
- Le Mans – Chemin des courses – Clos Fleuri : 500 000 €
- Rouillon – Rue de la Briqueterie à la route du Follery : 210 000 €
- Signalétique connexe aux travaux : 30 000 €

Le tracé du Boulevard Nature étant désormais figé via cette DUP, il est envisagé la conception d'une carte complète du Boulevard Nature pour un montant de 2 000 €.

### Chiffres Clés Boulevard Nature

52 km de Boulevard Nature aujourd'hui aménagés

#### ZOOM

Boulevard Nature et développement durable

Le Boulevard Nature constitue une alternative à la voiture en favorisant les modes de déplacement non motorisés, y compris dans les trajets quotidiens.

Les abords sont plantés de haies d'essences locales.

À noter également l'absence d'éclairage du cheminement la nuit.

### GESTION DES RIVIERES

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

|                                                                                                                     |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Gestion des embâcles et entretien des cours d'eau                                                                 | 0,080 M€        |
| ▪ Participation à divers syndicats mixtes pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations : | 0,195 M€        |
| - Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe                                                                             | 0,017 M€        |
| - Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié                                                                       | 0,099 M€        |
| - Syndicat Mixte du bassin de l'Huisne Sarthe                                                                       | 0,037 M€        |
| - Syndicat Mixte du bassin versant de la Sarthe amont                                                               | 0,042 M€        |
| ▪ Autres dépenses                                                                                                   | 0,065 M€        |
|                                                                                                                     | <b>0,340 M€</b> |

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                         | Axe géographique    | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|------------------------------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| GUE DE MAULNY - DEPLACEMENT CALE A BATEAU      | LE MANS - SUD OUEST | NEUTRE            | 50 000,00    |
| PROTECTION AGGLO CONTRE LES INONDATIONS        | LE MANS METROPOLE   | NEUTRE            | 116 000,00   |
| CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE | LE MANS METROPOLE   | NEUTRE            | 2 717 500,00 |
| Total Opérations Individuelles :               |                     |                   | 2 883 500,00 |

**Total de l'axe : GESTION DES RIVIERES ET DES RISQUES INDUSTRIELS 2 883 500,00**

## POURSUITE DE L'ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU

La collectivité poursuit l'entretien – restauration des cours d'eau avec notamment la remise en état de la rivière Huisne au droit des barrages de Pontlieue et de Bouches-d'Huisne : les projets de suppression des barrages de Pontlieue (en maintenant le génie civil, d'intérêt patrimonial et supportant une passerelle) et de Bouches-d'Huisne (suppression complète avec restauration écologique du secteur) ont été engagés en 2023 avec la validation de programmes de travaux et le lancement des maîtrises d'œuvre externes.

La gouvernance en matière de Gemapi est opérationnelle :

- Le Mans Métropole a confié sa compétence GEMA à trois syndicats couvrant les trois bassins versants de l'Huisne (SBVHS), de la Sarthe amont (SMSA) et de la Sarthe aval (SMSEAU),
- Le Syndicat du bassin de la Sarthe (SBS) s'est transformé en établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Sarthe.



Enfin, Le Mans Métropole poursuit sa lutte contre les invasifs : campagne de piégeage des ragondins, arrachage manuel de plantes telles que la jussie et de la renouée du Japon.

### Des actions de prévention des inondations qui s'inscrivent dans le PAPI Sarthe

Le Mans Métropole participe au programme d'études préalables au PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) de la Sarthe, porté par le EPTB de la Sarthe, avec plusieurs projets destinés à lutter contre les inondations :

- Projets d'élargissement de la section d'écoulement du Pont-Rouge (projet suivi par le service Voirie Circulation Éclairage public) et de réouverture du canal de contournement du pont rue d'Arnage au Mans (pour un montant global de 0,350 M€ TTC) : pour abaisser la ligne d'eau amont lors des grosses crues et de ce fait limiter l'inondation des quartiers en amont.
- Démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations des quartiers inondables : un prestataire spécialisé a été recruté pour effectuer des diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zones inondables et non protégées par un système d'endiguement. Après avoir donné la priorité à quatre quartiers d'Arnage et du Mans, la démarche s'est étendue aux autres quartiers couverts par le PPRI pour un montant global de 0,330 M€ TTC,
- Chaumard aval : suite aux inondations de mars 2020, fin des études d'exécution, dépôt d'un dossier de déclaration auprès des services de l'État et préparation des marchés de travaux pour la restauration du cours d'eau principal. Les travaux seront partagés entre Le Mans Métropole et le Syndicat Mixte Sarthe Amont en fonction des compétences Gestion des milieux aquatiques et Protection contre les inondations. La programmation des travaux financés par Le Mans Métropole se chiffre à un montant de 0,660 M€ TTC au titre de l'année 2025.
- Elle continue d'assurer par ailleurs le suivi et l'entretien des deux systèmes d'endiguement du Mans protégeant les quartiers Australie, Heuzé et Crétois, ainsi que l'entretien de la ripisylve et le retrait des embâcles pour limiter l'obstruction des ouvrages. La gestion des embâcles et le nettoyage des cours d'eau représentent une dépense annuelle de 0,080 M€ TTC pour la collectivité au titre de l'année 2025.

### **Restauration de la continuité écologique, rénovation du barrage et optimisation de la production d'hydroélectricité**

Le projet du barrage de l'Épau comprend plusieurs volets :

- Création d'une passe à poissons pour restaurer la continuité piscicole,
- Remplacement du clapet et remise en état de la maçonnerie du barrage nécessaire à la production d'eau potable,
- Optimisation de la production d'hydroélectricité par la rénovation des roues à aubes de la Maison de l'Eau.

Les travaux ont démarré en juin 2024 et se termineront à l'automne 2025. Une somme de 0,990 M€ TTC a été inscrite au titre de l'année 2025 pour une enveloppe financière totale de 4 361 614,07 € TTC.

### **Démantèlement du barrage des Bouche-d'Huisne et restauration des berges :**

En phase de finalisation du projet avec le dépôt du dossier de déclaration des travaux prévus pendant les écoures de la Sarthe à l'automne 2025. Le montant inscrit au titre de 2025 s'établit à 0,927 M€ TTC.

### **Remise en état de l'Huisne au niveau du barrage de Pontlieue :**

Le montant inscrit au titre de 2025 se chiffre à 0,065 M€ TTC pour les études de finalisation du projet et la concertation avec les riverains ; les travaux étant prévus pour la période 2026-2027.

## **Chiffres Clés**

**227 km de cours d'eau (212 km non domaniaux et 15 km navigables),**

**3 bassins versants (Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne), 3 syndicats mixtes créés et l'EPTB de la Sarthe qui coordonne (animations des SAGE et du PAPI),**

**2 systèmes d'endiguement / 3 digues (Australie-Heuzé et Crétois) de protection contre les inondations,**

**4 barrages sur l'Huisne gérés par Le Mans Métropole (Épau, Pontlieue, Gué-de-Maulny et Bouches d'Huisne).**

## **ZOOM**

La démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations

Depuis la crue de 1995 qui a touché 1650 logements, 120 activités et 20 équipements, Le Mans Métropole a mis en place une stratégie de lutte contre les inondations qui s'est traduite tout d'abord par la construction d'ouvrages de protection collective.

Malgré ces aménagements, quelques quartiers restent encore inondables. Les plus importants sont les quartiers Miroir et Batignolles au Mans, ainsi que Val de Sarthe et Mattefeux à Arnage, soit au total 865 habitations.

Les études hydrauliques réalisées sur ces secteurs ont montré qu'il n'était pas pertinent d'installer des protections collectives. Il est par contre possible de travailler à réduire la vulnérabilité à l'échelle des habitations.

Le coût d'un diagnostic pour une habitation est de 660 € TTC. Il est gratuit pour l'habitant, grâce à un financement croisé Le Mans Métropole / PAPI Fonds Barnier.

Les habitants ayant réalisé des diagnostics dans le cadre de ce dispositif pourront ensuite bénéficier de 80% de subventions pour réaliser les travaux à condition qu'ils soient réalisés avant la fin du programme (2030).

Une campagne de communication a démarré fin 2023, puis a été réactivée en octobre 2024. Plus de 150 diagnostics ont déjà été réalisés et autant sont déjà programmés sur le dernier semestre 2024.

# TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIES

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

### 1- Eléments relatifs à la transition énergétique

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

|                                                                  |                 |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Etude pour le suivi des odeurs sur le site de la Chauvinière   | 0,045 M€        |
| ▪ Symposium Hydrogène                                            | 0,108 M€        |
| ▪ AMO concession Infrastructure de Recharge pour Véhicule (IRVE) | 0,040 M€        |
| ▪ Adhésions diverses (Amorce, France Hydrogène...)               | 0,116 M€        |
| ▪ Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air                     | 0,134 M€        |
| ▪ Subventions versées                                            | 0,112 M€        |
| ▪ Autres dépenses                                                | 0,035 M€        |
|                                                                  | <b>0,590 M€</b> |

### 2- Eléments relatifs aux réseaux d'énergie

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

|                                                |                 |
|------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Réseau de chaleur métropolitain              |                 |
| - Frais de contrôle de la concession Syner'gie | 0,090 M€        |
| ▪ Réseau de chaleur Le Mans Nord - Coulaines   | 0,015 M€        |
| ▪ Stratégie d'achat d'électricité              | 0,070 M€        |
| ▪ Autres dépenses                              | 0,015 M€        |
| ▪ Charge nette de personnel                    | 0,166 M€        |
|                                                | <b>0,356 M€</b> |

##### Recettes

|                                          |                 |
|------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Réseau de chaleur métropolitain        | 1,573 M€        |
| ▪ Distribution de gaz et d'électricité : |                 |
| - Gaz                                    | 0,188 M€        |
| - Electricité                            | 0,314 M€        |
| ▪ CEE - Eclairage Public                 | 0,125 M€        |
| ▪ Autres recettes                        | 0,045 M€        |
|                                          | <b>2,245 M€</b> |

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                    | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025   |
|-------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES VEHICULES | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 50 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :              |                   |                   | 50 000,00 |

| Libellé de l'opération                                   | Axe géographique       | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|----------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| SARGE-LES-LE MANS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE | SARGE-LES-LE MANS      | TRES FAVORABLE    | 380 000,00   |
| LE MANS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE           | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE    | 830 000,00   |
| INSTALLATIONS OMBRIERES                                  | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 120 000,00   |
| LA MILESE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE         | LA MILESE              | TRES FAVORABLE    | 18 000,00    |
| COULAINES - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE         | COULAINES              | TRES FAVORABLE    | 240 000,00   |
| CHAMPAGNE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE         | CHAMPAGNE              | TRES FAVORABLE    | 240 000,00   |
| ARNAGE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE            | ARNAGE                 | TRES FAVORABLE    | 161 000,00   |
| Total Opérations Individuelles :                         |                        |                   | 1 989 000,00 |

**Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE 2 039 000,00**

## SERVICE ENERGIE CLIMAT

Le service Énergie Climat accompagne les élus et les services dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie, de qualité de l'air et de climat. Il intervient sur les missions suivantes :

- Stratégie énergie climat : schémas directeurs et planification climat air énergie,
- Distribution d'énergies en réseaux (électricité, gaz et chaleur) et en stations (bornes de recharge pour véhicules électriques, stations hydrogène et gaz naturel),
- Écosystèmes d'énergies renouvelables et de récupération (plan solaire, méthanisation, hydroélectricité, éolien, chaleur...),
- Achats d'énergies et certificats d'économie d'énergie : regroupement, suivi des achats et nouvelles stratégies d'achat (autoconsommation, achat de gré à gré...).

## FORTE ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DIVERSIFICATION DES FOURNITURES D'ÉLECTRICITÉ

La crise énergétique de ces dernières années a entraîné une augmentation significative des coûts de l'électricité pour nos collectivités. Depuis 2021, le prix moyen (TTC) de l'électricité pour Le Mans Métropole a augmenté de près de 73 % entre 2021 et 2023, passant de 153 €TTC/MWh à 265 €TTC/MWh. Une baisse de 23 % du prix moyen est prévue pour l'année 2024, ramenant le prix à 204 €TTC/MWh.

Bien que les marchés de l'électricité poursuivent une légère baisse pour l'année 2025, le budget électricité global pour LMM devrait connaître une certaine stabilité. Cela s'explique par une augmentation de certaine composante des prix notamment les accises sur l'électricité.

Afin de continuer à optimiser le coût de l'électricité et d'intégrer davantage d'énergies renouvelables dans nos consommations, LMM a reconduit sa participation au groupement de commandes d'électricité avec l'UGAP. Ce

renouvellement offrira des opportunités pour diversifier nos sources d'approvisionnement en électricité, notamment avec des sources renouvelables et locales. Une partie de la consommation électrique pourra ainsi être couverte par des opérations d'autoconsommation individuelle ou collective et des contrats d'achat direct auprès de centrales de production d'énergie renouvelable.

## OMBRIÈRES SUR PARKINGS 🌿

La loi du 10 mars 2023 prévoit une obligation de couvrir d'ombrières, sur au moins la moitié de la surface, les parkings d'une superficie supérieure à 1 500 m<sup>2</sup> avant juillet 2028 (avant juillet 2026 pour ceux de superficie supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>).

26 parkings sont déjà couverts d'ombrières et ont produit 5,5 GWh en 2023, dont 24 par Cénovia qui ont produit 2,4 GWh en 2023.

Un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur 5 parkings ombrières (1,7 GWh/an) est en cours : Antares, Bois-Joli, Actisud, Esterel et Chauvinière. Il a été attribué à Cénovia en octobre 2023. Les travaux débutent en 2024 pour une mise en service à partir de mi-2025.

Un travail d'identification des parkings de superficie supérieure à 1500 m<sup>2</sup> sur le domaine public de la Métropole (potentiel de 5 GWh/an) est engagé. Les travaux débiteront en 2025 pour une mise en service prévue à partir de 2026.

## CHALEUR RENOUVELABLE CRÉATION ET DENSIFICATION 🌿

### Des réseaux dans les communes périurbaines

Le développement de la chaleur renouvelable ne concerne pas uniquement les centres urbains. Le Mans Métropole propose aux élus des communes de les accompagner dans la réalisation d'étude de faisabilité pour la création de réseaux à l'échelle communale. Des rencontres ont été organisées sur les communes d'Arnage, de Champagné, Mulsanne, Pruillé-le-Chétif, Ruaudin, Sargé-lès-Le Mans et Saint-Saturnin. Deux études de faisabilité pour la création d'un réseau public sont lancées sur Arnage et Ruaudin.

### Engagement du projet de réseau de chaleur le Mans Nord Enr'gie

Le Conseil communautaire du 11 avril 2024 a attribué la concession pour la création de ce nouveau réseau public à Engie Solutions. Celui-ci prévoit de desservir les réseaux existants de l'Hôpital, de l'Université et de Coulaines Bellevue.

Ce nouveau réseau, dont les travaux vont commencer en février 2025 prévoit à l'horizon 2028 :

- De desservir 15 000 équivalents logements (habitat 43%, hôpital 25%, enseignement 12%, tertiaire et autres 20%),
- 36 km de réseaux,
- 106 millions d'euros d'investissement,
- Une chaufferie biomasse sur un rayon d'approvisionnement de 100 km maximum,
- 10 emplois directs et 50 agriculteurs impliqués,
- Une chaleur à 100% issue d'énergies renouvelables locales,
- 31 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an,
- Un tarif compétitif et stable de la chaleur.

## Finalisation de l'extension Synergie

Les travaux d'extension du réseau Syner'gie se terminent cet automne. Ce sont 54 nouveaux abonnés qui ont été raccordés.

Aujourd'hui le réseau Syner'gie compte :

- 21 000 équivalents logement,
- 53 km de réseaux,
- 74% d'énergie de récupération issue de l'Unité de valorisation énergétique des déchets,
- 31 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an,
- Un tarif compétitif et stable de la chaleur.

Le réseau Syner'gie fait l'objet de demandes de raccordement qui vont au-delà des capacités actuelles de fourniture de chaleur. Un travail de caractérisation de ces nouveaux besoins indique un potentiel de 50 à 100 nouveaux raccordements. Une étude est engagée pour envisager une deuxième extension du réseau.

## Chiffres Clés

**Émission d'équivalent CO<sub>2</sub> du territoire : 862 000 tonnes/an**

**Stockage de CO<sub>2</sub> sur le territoire : 18 000 tonnes/an**

**Consommation d'énergie en réseaux sur le territoire : 2 305 000 MWh/an (dont électricité 974 000 MWh/an ; gaz 1 156 000 MWh/an ; chaleur 176 000 MWh/an)**

**Part des ENR locales dans l'électricité consommée : 10,7% (l'UVED représente 5,8% des ENR locales et le solaire 3,4%)**

**Part des ENR locales dans le gaz consommé : 0,5%**

**Part des ENR dans la chaleur consommée sur le réseau public Syner'gie et les réseaux privés du territoire : 75% (dont 150 000 MWh issus de l'Unité de valorisation énergétique des déchets - UVED)**

**Nombre de sites de productions ENR sur les réseaux d'énergie : 1 206 sites (dont électricité : 1 201 ; gaz : 2 méthaniseurs ; et chaleur : UVED et 2 chaufferies bois de l'Université)**

## ZOOM

Un nouveau service public de recharge pour véhicules électriques.

Le Conseil Communautaire a voté le 28 septembre 2023, le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et carburants alternatifs (SDIRVE).

Selon le diagnostic établi, le schéma prévoit près de 35 000 véhicules électriques à batterie et 13 000 véhicules hybrides rechargeables d'ici à 2035, contre 2 500 véhicules électriques recensés en 2022. Cette transition, déjà en cours, vers des véhicules électriques entraîne un besoin croissant en infrastructures de recharge. Il est prévu de déployer environ 2 000 points de charge sur le territoire de Le Mans Métropole d'ici à cette date, dont la moitié pourrait être gérée par un nouveau service public d'avitaillement électrique.

Ce service public est en cours d'élaboration jusqu'à l'automne 2025. L'installation des premières bornes est prévue pour la fin d'année 2025. En s'appuyant sur les compétences d'un opérateur d'infrastructure, l'objectif de ce service public est de développer rapidement une offre de recharge publique homogène, de réduire les risques pour la collectivité, tout en conservant un contrôle rigoureux sur la qualité du service offert et les lieux d'implantation.

### PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### Dépenses

|                                              |                 |
|----------------------------------------------|-----------------|
| ▪ <u>Performance Energétique</u> dont :      | <b>1,321 M€</b> |
| - bâtiments divers : Eau / Assainissement    | 0,170 M€        |
| - bâtiments divers : Electricité / Gaz       | 0,672 M€        |
| - bâtiments divers : chauffage urbain        | 0,355 M€        |
| ▪ <u>Entretien</u> dont :                    | <b>0,862 M€</b> |
| - Fournitures diverses                       | 0,297 M€        |
| - Maintenance                                | 0,179 M€        |
| - Entretien et réparations bâtiments publics | 0,082 M€        |
| ▪ <u>Patrimoine Roulant</u> dont :           | <b>3,580 M€</b> |
| - Carburants                                 | 2,100 M€        |
| - Pièces détachées de véhicules              | 0,950 M€        |
| - Entretien et réparations des véhicules     | 0,275 M€        |
| ▪ <u>Logistique</u>                          | <b>0,034 M€</b> |
| ▪ <u>Patrimoine scolaire</u>                 | <b>0,028 M€</b> |
| ▪ <u>Entretien des espaces paysagers</u>     | <b>0,713 M€</b> |
|                                              | <b>6,538 M€</b> |

##### Recettes

|                                                                |                 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ <u>Patrimoine Roulant</u> dont :                             |                 |
| Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation : |                 |
| - Carburants (Ville du Mans, Allonnes, CCAS)                   | 0,269 M€        |
| - Maintenance de la flotte automobile du CCAS                  | 0,046 M€        |
| ▪ Redevance versée par le Crématorium du Mans                  | 0,090 M€        |
|                                                                | <b>0,405 M€</b> |

La charge nette de personnel relative aux missions décrites ci-dessus représente un montant de 6,541 M€.

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                 | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|----------------------------------------|-------------------|-------------------|------------|
| CENTRE GAMBETTA RADEAU FONDERIE        | LE MANS - OUEST   | INDEFINIE         | 90 000,00  |
| TRAVAUX BATIMENTS DIVERS               | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 275 000,00 |
| ACQUISITION MATERIEL TOUS SERVICES     | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 368 500,00 |
| SECURITE, INCENDIE                     | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 10 000,00  |
| MOBILIER TOUS SERVICES                 | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 170 000,00 |
| VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES   | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 738 000,00 |
| LE MANS - CENTRE TECHNIQUE CHAUVINIÈRE | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 165 000,00 |

# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

|                                    |                   |           |              |
|------------------------------------|-------------------|-----------|--------------|
| VEHICULES UTILITAIRES ET PL        | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE | 870 500,00   |
| MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE | 12 000,00    |
| CIMETIERE ANIMALIER                | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE | 10 000,00    |
| Total Opérations Annuelles :       |                   |           | 2 709 000,00 |

| Libellé de l'opération                                 | Axe géographique         | Axe Budget Climat | BP 2025       |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|
| MAISON DES SYNDICATS                                   | LE MANS - OUEST          | INDEFINIE         | 5 000 000,00  |
| CENTRE DE SECOURS                                      | LE MANS - NORD OUEST     | FAVORABLE         | 250 000,00    |
| SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES                | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE            | 465 000,00    |
| CHAUVINIERE SERVICE PROPRETE (REFLEXION SUR BATS UIOM) | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 20 000,00     |
| CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE              | LE MANS METROPOLE        | FAVORABLE         | 1 500 000,00  |
| CHAUVINIERE BAT E - STATION CARBURANT                  | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE            | 1 500 000,00  |
| CONDORCET - RENOVATION BUREAUX                         | LE MANS METROPOLE        | NEUTRE            | 300 000,00    |
| CHAUVINIERE - PARKING SILO                             | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 170 000,00    |
| VIDEOPROTECTION COMMUNES LE MANS METROPOLE             | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 690 000,00    |
| RELOCALISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS           | LE MANS - COEUR DE VILLE | INDEFINIE         | 3 600 000,00  |
| SITE COURBOULAY                                        | LE MANS - COEUR DE VILLE | NEUTRE            | 50 000,00     |
| Total Opérations Individuelles :                       |                          |                   | 13 545 000,00 |

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 16 254 000,00

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE

Le budget de fonctionnement 2025 de la direction, consacré à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments et des véhicules communautaires, est estimé à 5,8 M€.

Il est en diminution de près de 15% par rapport à l'exercice 2024 soit -1 M€.

Cette baisse est principalement liée aux dépenses attendues sur les carburants et les fluides (-26 % de BP à BP) avec une baisse des coûts des énergies, électricité et gaz :

- **Électricité** : -34 % soit -290 500 €.

Projection budgétaire d'Engie pour 2025 : 231,52 € TTC/MWh (2024 : 303,75 € TTC/MWh)

- **Gaz** : -34 % soit -58 000 €.

Projection budgétaire de Gaz de Bordeaux pour 2025 : 88,49 € TTC/MWh (2024 : 123,34 € TTC/MWh)

- **Eau** : +7 % soit +11 000 €.

Projection basée sur l'année de consommation de référence 2023, d'après les coûts généraux et redevances indiqués par la direction Eau et Assainissement en mai 2024.

- **Chauffage Urbain** -18 % soit -80 000 €.

Projection budgétaire de Syner'gie pour 2024 : 135,73 € TTC/MWh (2023 : 130,49 € TTC/MWh)

- **Carburant** : près de -16 % soit - 600 000 €.

Estimation basée sur des tarifs de 1,59 €/L pour le gasoil et de 1,70 €/Kg pour le GNV. L'évolution des prix des carburants sera à suivre en 2025.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT OPTIMISE

### Patrimoine bâti

#### *Budget Principal*

Une inscription de 350 000 € dédiée aux opérations pour ordre de la régie des ateliers est également prévue (BP 2024 : 250 000 €).

L'enveloppe financière dédiée aux opérations programmées porte sur 23 M€. Elle se répartit comme suit :

- 1 060 000 € au titre des travaux relevant de l'agenda d'accessibilité programmés dans les Établissements recevant du public (ERP) pour les personnes en situation de handicap (engagement de Le Mans Métropole par délibération du 26 novembre 2015), soit 4,59 % des crédits.
- 17 054 000 € au titre de la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées, soit 73,91 % de l'enveloppe financière (dont 0,74 M€ pour la rénovation des bâtiments scolaires; 1,88 M€ pour la construction du parking en ouvrage route de Degré; 3,6 M€ pour la maison des associations; 5 M€ pour la maison des syndicats; 1,5 M€ pour le nouveau système de GTC et 3,4 M€ d'études pour la rénovation et l'extension du Palais des congrès).
- 1 341 000 € au titre des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...), soit 5,8 % des crédits.
- 3 620 000 € au titre des opérations nouvelles, soit 15,69 % des crédits (dont 1,5 M€ pour la station multi-énergies et 0,45 M€ pour les MSP)

### Principaux projets et poursuites d'opérations de la DART

#### *Rénovation et extension du Palais des congrès*

Construit en 1980, le Palais des congrès n'est plus adapté pour capter le marché actuel du "tourisme d'affaire" régional et national. Le programme d'extension et de rénovation globale devra répondre aux enjeux économiques, architecturaux, fonctionnels, technologiques et urbains liés à son fonctionnement et à sa localisation en cœur de ville. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée début 2023.

L'année 2025, sera consacrée à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre (APD, PRO) et à la désignation des entreprises.





## **Parking route de Degré**

Construction d'un parking rue de Degré, aux abords du Centre hospitalier du Mans et du Centre de cancérologie de la Sarthe, en délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL Cénovia Cité.

Le parking en superstructure sera relié aux parkings existants et offrira une capacité accrue de stationnement (642 places au lieu de 330) ouverte à tout type de motorisation de véhicules légers.

Les travaux ont débuté en avril 2024 pour une livraison prévue en février 2025.

## **Maison des associations**

Regrouper et rationaliser l'occupation des locaux associatifs sur la ville, en partageant les locaux entre associations selon leurs créneaux de présence, mais aussi en créant de nouveaux espaces type "coworking".

Impulser des dynamiques de liens inter-associations, en proposant de nouveaux espaces partagés adaptés aux différentes activités (réception, projection, animations...).

Ouvrir et rendre plus visibles les animations associatives sur la ville, en transformant un simple lieu de bureaux et de gestion administrative en un espace animé et convivial pour les habitants de la Métropole.

Actuellement en consultation pour désignation des entreprises, les travaux démarreront début 2025.

## **Maison des syndicats**

Afin de libérer l'emprise nécessaire à l'extension du Palais des congrès, l'actuelle maison des syndicats sera déconstruite et relocalisée sur l'ancien site Enedis, rue Ambroise-Paré. L'opération prévoit la réhabilitation d'un immeuble de bureaux de 3 600 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux (RDC à R+3) en concertation avec les organisations syndicales qui seront réparties sur chaque niveau, avec création d'un ascenseur, mise en conformité de l'accessibilité PMR, création d'une salle de réunions sur chaque niveau.

Actuellement en consultation pour désignation des entreprises, les travaux démarreront début 2025.

## **Station multi-énergies de la Chauvinière**

La nouvelle station multi-énergies sera réalisée dans l'enceinte du centre technique, afin de répondre aux normes actuelles et d'intégrer la distribution de carburants en GNC, GNV et B100.

L'ensemble des cinq pistes sera couvert par une ombrière bois comprenant 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, dont la production sera autoconsommée par le centre technique.

Des espaces végétalisés sont également prévus pour la gestion des eaux pluviales, ainsi que la mise en valeur du centre technique. L'ensemble du site, ainsi que les installations techniques, seront clos afin de garantir la sécurité des usagers et des installations.

Les travaux démarreront en 2025.



## **Budget annexe transport**

Réalisation d'un centre de maintenance provisoire pour les bus à hydrogène et électriques.

## Patrimoine roulant

Poursuite du renouvellement de la flotte vers des motorisations moins polluantes : gaz, électricité, retrofit.

L'enveloppe financière prévisionnelle de 4,857 M€ se répartit comme suit :

- Véhicules légers, utilitaires et poids lourds : 1,229 M€ dont 0,626 M€ pour l'achat de cinq véhicules GNV et 0,603 M€ pour l'achat de onze véhicules électriques et hybrides.

Le passage en retrofit (remplacement d'un moteur thermique par une motorisation électrique) de trois fourgons est prévu pour 120 000 €.

- Matériels techniques : 89 000 €
- Véhicules affectés au nettoyage et à la collecte : 3,255 M€ dont 2,45 M€ pour l'achat de véhicules GNV ou B100 et 0,80 M€ pour l'achat de véhicules électriques.

## Chiffres Clés

**363 bâtiments représentant plus de 390 000 m<sup>2</sup> de surface sont utilisés par la collectivité**

**1 802 demandes d'interventions auprès de la cellule allo-dépannage pour ces bâtiments sur les 12 derniers mois**

**560 véhicules et engins roulants affectés aux services de Le Mans Métropole**

**1 205 000 litres de carburants et 110 tonnes de GNV achetés par Le Mans Métropole sur les 12 derniers mois**

## ZOOM

Dans un contexte contraint, le Budget 2025 confirme une orientation des projets en faveur de la performance énergétique.

### Limiter et maîtriser les consommations de fluides :

- Suivi des consommations énergétiques et des coûts liés
- Renouvellement du système de Gestion technique centralisée du chauffage pour augmenter le nombre de bâtiments télégérés, avec une meilleure adaptation des consignes de chauffe en fonction de l'occupation et des conditions climatiques.
- Améliorer les performances énergétiques et thermiques du patrimoine existant par l'isolation extérieure, le changement des menuiseries, le renouvellement des systèmes d'éclairage dans le cadre des rénovations globales de nos bâtiments. L'objectif de -60 % de consommations d'énergie est ciblé.

### Recourir aux énergies et matériaux durables :

- Installation de panneaux photovoltaïques pour assurer la production d'électricité en autoconsommation et/ou en revente,
- Recours aux matériaux biosourcés,
- Renouvellement de la flotte vers des motorisations moins polluantes,
- Retrofit sur fourgons thermiques.

### Optimiser et rationaliser le patrimoine :

- Schéma directeur du patrimoine,
- Plan pluriannuel d'investissement (PPI),
- Regroupement d'établissements visant à optimiser et rationaliser le patrimoine bâti.

## Environnement et développement durable

### GESTION DES DECHETS ET PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                         |                  | Recettes                            |                  |
|----------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| ▪ Charges courantes concernant : | 11,715 M€        | ▪ Redevance versée par l'exploitant | 3,600 M€         |
| - Collecte des déchets           | 1,116 M€         | ▪ Subventions liées au soutien en   | 2,036 M€         |
| - Traitement des déchets         | 8,407 M€         | matière de recyclage                |                  |
| - Equipements UVED/UTM           | 1,360 M€         | ▪ Vente de matériaux                | 1,526 M€         |
| - Propreté urbaine               | 0,832 M€         | ▪ Taxe d'Enlèvement des Ordures     | 18,567 M€        |
|                                  |                  | Ménagères                           |                  |
| ▪ Dépenses d'énergie             | 0,030 M€         | ▪ Autres recettes diverses          | 0,383 M€         |
| ▪ Autres                         | 0,033 M€         |                                     |                  |
| ▪ Dépenses de personnel          | 15,750 M€        |                                     |                  |
|                                  |                  |                                     |                  |
|                                  | <b>27,528 M€</b> |                                     | <b>26,112 M€</b> |

**Nota :** en 2025, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes augmente passant de 14 € HT/Tonne à 15 € HT/Tonne pour les déchets incinérés.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

| Libellé de l'opération                 | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|----------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - DECHETERIES | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 308 500,00   |
| CHAMPAGNE - DECHETERIES                | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 80 000,00    |
| RUAUDIN - DECHETERIES                  | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 42 000,00    |
| SARGE LES LE MANS - DECHETERIES        | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 30 000,00    |
| VEHICULES NETTOIEMENT                  | LE MANS METROPOLE | DEFAVORABLE       | 860 000,00   |
| MOBILIER ET MATERIEL PROPRETE          | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 236 000,00   |
| MATERIEL TECHNIQUE NETTOIEMENT         | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 5 000,00     |
| COLLECTE SELECTIVE                     | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 332 500,00   |
| COLLECTE OM                            | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 210 300,00   |
| VEHICULES COLLECTE                     | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 2 482 000,00 |
| CHAUFOUR NOTRE DAME - DECHETERIES      | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 5 000,00     |
| REMPLACEMENT CONTENEURS ENTERRES       | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 108 000,00   |
| Total Opérations Annuelles :           |                   |                   | 4 699 300,00 |

| Libellé de l'opération                            | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|---------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| PROGRAMME CONTENEURS ENTERRES - COULAINES         | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 6 000,00     |
| LE MANS ZI SUD - DECHETERIE                       | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 1 315 000,00 |
| SAINT GEORGES DU BOIS - PLATE FORME DECHETS VERTS | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 140 000,00   |
| LMM - INSTALLATIONS SANITAIRES PUBLICS            | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 150 000,00   |
| SUBVENTION D'EQUIPEMENT UVED                      | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 15 000,00    |
| GESTION DES BIODECHETS DES MENAGES                | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 1 120 000,00 |
| Total Opérations Individuelles :                  |                   |                   | 2 746 000,00 |

Total de l'axe : PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC 7 445 300,00

## CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE DÉCHETTERIE ET RECYCLERIE DU MANS – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – ÉTUDES DE CONCEPTION EN COURS

L'actuelle déchetterie de La Chauvinière, située rue des Grandes-Courbes au Mans est devenue trop petite face au flux important d'usagers. Le manque d'espace disponible empêche la mise en place de nouvelles filières imposée par la loi AGECD de 2020 (filiale pour les jouets, pour les articles de bricolage thermiques, pour les produits du bâtiment...).

Pour remplacer cette déchetterie, un terrain est en cours d'acquisition dans un rayon de 1,5 km de la déchetterie actuelle afin de garder un maillage cohérent sur le territoire.

Le programme et l'enveloppe financière du projet ont été approuvés par délibération en Conseil communautaire en mars 2023.

Après une phase de concours, Le Mans Métropole a retenu ER Architectes et son groupement pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre. Le marché a été notifié en juillet 2024.

Les objectifs principaux du marché passé avec ce maître d'œuvre sont d'assurer la conception du futur ouvrage, de déposer l'ensemble des dossiers administratifs attendus (dossier ICPE, permis de construire, dossier de défrichement...), de recruter l'ensemble des corps de métiers pour la réalisation des travaux et d'en assurer le suivi.

Le marché se déroule en 6 phases (de la phase esquisse jusqu'à la phase travaux).

La phase esquisse a été validée en septembre 2024 et les premiers travaux sont attendus fin 2025.

En 2025, seront engagées les phases projet, assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) et dossier de consultation des entreprises.

À ces phases doivent également être ajoutées les études de sites et sols pollués, les études pour les contrôles techniques et le Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS).

Les montants alloués en 2025 pour cette phase projet sont de 365 000 € TTC.

### **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE PLATEFORME COMMUNAUTAIRE DE DÉCHETS VERTS A SAINT-GEORGES-DU-BOIS – MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Afin d'améliorer la gestion des déchets verts pour les usagers des communes situées à l'Ouest du territoire, il a été décidé la construction d'une nouvelle plateforme communautaire de collecte et de broyage de déchets verts située sur la commune de Saint-Georges-du-Bois.

Une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage a permis de réaliser des études de pré-faisabilité et d'opportunités et de définir le programme, ainsi que l'enveloppe financière du projet. Ces éléments ont été approuvés par délibération en Conseil Communautaire en décembre 2023.

Pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet, Le Mans Métropole a retenu Antea Group et son groupement pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre. Le marché a été notifié en juin 2024.

Les objectifs principaux du marché passé avec ce maître d'œuvre sont d'assurer la conception du futur ouvrage, de déposer l'ensemble des dossiers administratifs attendus (dossier ICPE, permis de construire...), de recruter l'ensemble des corps de métiers pour la réalisation des travaux et d'en assurer son suivi.

Le marché se déroule en cinq phases (de la phase études préliminaires jusqu'à la phase travaux).

La phase études préliminaires a été validée en septembre 2024 et les premiers travaux sont attendus en 2025.

En 2025, seront engagées les phases projet, assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) et dossier de consultation des entreprises.

À ces phases doivent également être ajoutées les études pour les contrôles techniques et le Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS).

Les montants alloués en 2025 pour cette phase projet sont de 140 000 € TTC.

### **LE DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS 🌱**

Conformément à la loi AGEC de 2020, Le Mans Métropole déploie sa stratégie de tri à la source des biodéchets. Différentes solutions ont été retenues en fonction des typologies d'habitats des quartiers du Mans et des communes de la Métropole (composteurs individuels, composteurs en pied d'immeuble, composteurs partagés et points d'apport volontaire).

Cette dernière solution de tri a été retenue pour les quartiers du centre-ville du Mans (dans lesquels les logements ne disposent pas toujours de parcelles suffisamment grandes pour accueillir un composteur individuel) et, au besoin, pour les centres-bourgs des communes de la Métropole.

Pour l'année 2025, environ 233 bornes d'apport volontaire seront ainsi déployées. Cela représentera le détournement d'environ 214 tonnes de biodéchets, qui seront valorisés par méthanisation.

En termes de fonctionnement, le coût pour l'année 2025 s'élève à :

- 221 000 € TTC pour les PAV biodéchets, comprenant le coût de collecte et de transport, de nettoyage des bacs et abris-bacs et de traitement.
- 62 000 € TTC pour le compostage collectif et de quartier.

En termes d'investissement, le coût pour l'année 2025 s'élève à 1 120 000 € TTC comprenant :

- L'acquisition des abri-bacs et bacs qui seront installés à l'intérieur et le génie civil (dalles béton),
- L'acquisition des composteurs, lombricomposteurs et bioseaux qui seront distribués aux usagers
- Les composteurs collectifs et de quartier.

La subvention attendue de l'ADEME, dans le cadre du Fonds vert est de 116 200 €.



### Chiffres Clés

En 2023, 29 303 tonnes de déchets ont été collectées et valorisées pour 433 878 passages dans les 7 déchetteries.

En 2023, 15 570 tonnes de déchets verts ont été collectées

### ZOOM

Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur la partie sud du quartier de la Madeleine en points d'apport volontaire :

24,3 tonnes collectées en une année

47,6 % des habitants participent à la collecte

434 kg (en moyenne) collectés par semaine.

## Environnement et développement durable

### EAU

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### Budget annexe de l'Eau

Les chiffres clés du budget 2025 (en M€)

|                                                             |                  |
|-------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Montant global de la section de fonctionnement .....</b> | <b>25,822 M€</b> |
| dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes).....    | 3,945 M€         |

**Les principales dépenses :**

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Frais de personnel .....             | 6,077 M€ |
| Autres dépenses d'exploitation ..... | 7,207 M€ |
| Frais financiers .....               | 0,842 M€ |
| Autofinancement brut .....           | 7,040 M€ |

**Les principales recettes**

|                                        |           |
|----------------------------------------|-----------|
| Produits issus de la vente d'eau ..... | 20,015 M€ |
| Autres recettes d'exploitation .....   | 1,192 M€  |

|                                                              |                  |
|--------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Montant global de la section d'investissement .....</b>   | <b>16,921 M€</b> |
| dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes) ..... | 3,000 M€         |

**Les principales dépenses :**

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Investissements proprement-dits .....   | 10,234 M€ |
| Remboursement du capital de dette ..... | 2,457 M€  |

**Les principales recettes :**

|                                                       |          |
|-------------------------------------------------------|----------|
| Emprunts prévisionnels .....                          | 6,156 M€ |
| Taxe d'aménagement, subventions, participations ..... | 0,160 M€ |
| Autofinancement brut .....                            | 7,040 M€ |

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont adoptés par délibération du 19 décembre 2024.

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                                      | Axe géographique         | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS                    | LE MANS TOUS QUARTIERS   | TRES FAVORABLE    | 900 000,00   |
| LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION            | LE MANS TOUS QUARTIERS   | INDEFINIE         | 10 000,00    |
| EAU - GENIE CIVIL - TRAVAUX SUR USINE, RESERVOIRS, STATIONS | LE MANS TOUS QUARTIERS   | INDEFINIE         | 500 000,00   |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS              | LE MANS TOUS QUARTIERS   | TRES FAVORABLE    | 410 000,00   |
| EAU - SERVITUDES CONDUITES EAU POTABLE                      | LE MANS TOUS QUARTIERS   | INDEFINIE         | 5 000,00     |
| LE MANS S-E - RENOVATION BRANCHEMENTS                       | LE MANS - SUD EST        | TRES FAVORABLE    | 200 000,00   |
| LE MANS OUEST - RENOVATION BRANCHEMENTS                     | LE MANS - OUEST          | TRES FAVORABLE    | 500 000,00   |
| LMM - EAU - MATERIEL TECHNIQUE                              | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 119 000,00   |
| LE MANS C-D-V - EAU - CANALISATIONS                         | LE MANS - COEUR DE VILLE | TRES FAVORABLE    | 80 000,00    |
| FATINES - EAU - REMPLACEMENT CANALISATIONS PVC              | FATINES                  | TRES FAVORABLE    | 300 000,00   |
| ARNAGE - CANALISATIONS                                      | ARNAGE                   | TRES FAVORABLE    | 90 000,00    |
| AIGNE - EAU - CANALISATIONS                                 | AIGNE                    | TRES FAVORABLE    | 100 000,00   |
| Total Opérations Annuelles :                                |                          |                   | 3 214 000,00 |

| Libellé de l'opération                                    | Axe géographique       | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|------------|
| SIG EAU                                                   | LE MANS TOUS QUARTIERS | NEUTRE            | 30 000,00  |
| MISE EN PLACE POLITIQUE DE SURETE DE L'EAU                | LE MANS TOUS QUARTIERS | INDEFINIE         | 10 000,00  |
| RESERVE D'EAU NATURELLE                                   | LE MANS METROPOLE      | INDEFINIE         | 50 000,00  |
| SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE                              | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 100 000,00 |
| ACQUISITION DE PRE LOCALISATEURS DE FUITE FIXES - LOGGERS | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 200 000,00 |
| METROLOGIE EAU POTABLE                                    | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 100 000,00 |
| CENTRE DE SUPERVISION BATIMENT EPAU                       | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 10 000,00  |
| REAMENAGEMENT VRD DU SITE DE L'EPAU                       | LE MANS - EST          | INDEFINIE         | 250 000,00 |
| MODERNISATION USINE DE L'EAU                              | LE MANS - EST          | INDEFINIE         | 200 000,00 |
| Total Opérations Individuelles :                          |                        |                   | 950 000,00 |

Total de l'axe : EAU 4 164 000,00

| Libellé de l'opération            | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025    |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|------------|
| INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 121 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :      |                   |                   | 121 000,00 |

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS 121 000,00

| Libellé de l'opération               | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| ACQUISITION MATERIEL TOUS SERVICES   | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 1 700,00     |
| MOBILIER TOUS SERVICES               | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 1 100,00     |
| VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 460 000,00   |
| VEHICULES UTILITAIRES ET PL          | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 775 000,00   |
| Total Opérations Annuelles :         |                   |                   | 1 237 800,00 |

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 1 237 800,00

| Libellé de l'opération                                     | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025   |
|------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES (subventionnables) | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 11 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :                               |                   |                   | 11 000,00 |

Total de l'axe : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL 11 000,00

| Libellé de l'opération           | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| CHRONOLIGNES                     | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 4 700 000,00 |
| Total Opérations Individuelles : |                   |                   | 4 700 000,00 |

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC 4 700 000,00

|               |               |
|---------------|---------------|
| TOTAL GENERAL | 10 233 800,00 |
|---------------|---------------|

Les investissements 2025 sur le budget eau correspondent essentiellement aux crédits alloués au projet Chronolignes pour 4,7 M€ HT relatif au dévoiement des réseaux d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Parallèlement, le projet de la création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne au droit de l'Unité de production d'eau potable de l'Épau (UPEPE) se concrétise avec la poursuite de la consolidation des études et du programme de travaux portés par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Enfin, la direction Eau et Assainissement va lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre d'un Schéma directeur d'eau potable sur le territoire communautaire.

## LE PROJET CHRONOLIGNES 🌱

Au Mans, les lignes de bus 4, 5 et 6 seront remplacées par trois Chronolignes, C4, C5, C6, qui seront plus rapides notamment grâce à des voies réservées sur une partie du tracé, et de nouveaux giratoires.

Les travaux de dévoiement de réseaux se poursuivent sur l'année 2025 pour un montant global de 4,7 M€ HT.

## LE FUTUR SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE 🌱

Un Schéma directeur d'alimentation en eau potable est une démarche dont l'un des enjeux est d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution, de la ressource aux consommateurs.

Il permet d'interroger et de repenser de manière transversale l'alimentation en eau potable tant sur des enjeux de qualité, de quantité que de sécurisation des réseaux, tout en s'assurant de la pertinence des solutions face aux pressions futures, comme les effets du changement climatique.

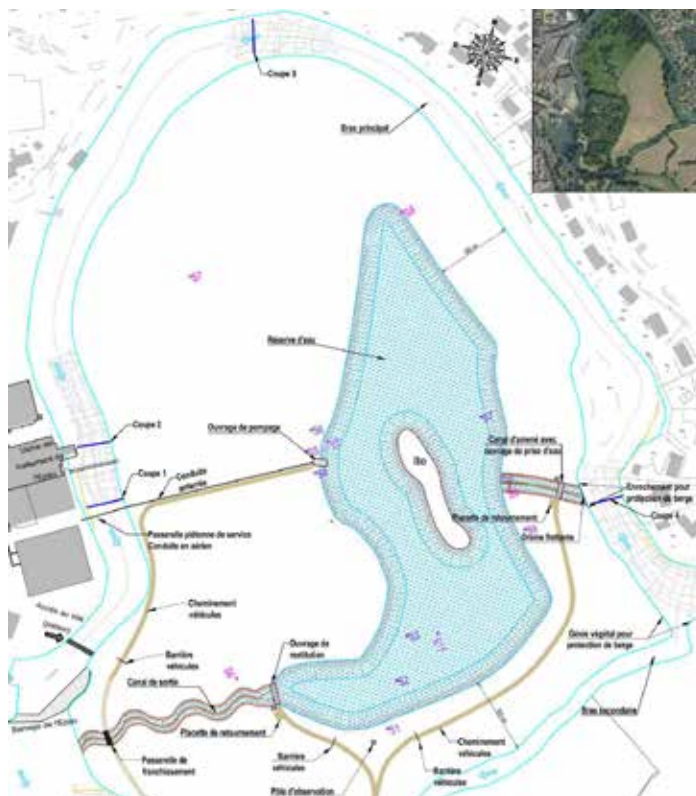
Cette étude à caractère opérationnel vise à améliorer les connaissances sur la ressource en eau, sur le patrimoine, sur les besoins et usages afin de proposer aux élus des scénarios technico-économiques précis et chiffrés, objectivant viabilité technique et faisabilité économique.

Au titre de l'année 2025, un montant total de 0,100 M€ HT est inscrit pour le lancement de la procédure de marché public relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## LA POURSUITE DES ÉTUDES RELATIVES À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE EAU NATURELLE DANS LE MÉANDRE DE L'HUISNE SUR LE SITE DE L'ÉPAU

La création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne, en face de l'Unité de production d'eau potable de l'Épau, a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle avec un volume mobilisable de 72 000 m<sup>3</sup>.

Ce projet comprend la réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de l'Huisne, afin d'assurer l'entretien et la liaison entre la réserve d'eau et le site de l'UPEPE par une conduite en encorbellement, ainsi que la réalisation des accès aux ouvrages. Les crédits inscrits au titre de l'année 2025 (0,050 M€ HT) portent sur la fin de l'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (**marché n°54410**).



Pour rappel, ce dossier comprend un marché de maîtrise d'œuvre notifié le 1<sup>er</sup> juin 2023 pour un montant de 589 950 € HT (**marché n°55288**), un marché coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (**n°55358**) pour un montant de 7 964 € HT, un marché de contrôle technique pour un montant de 41 850 € HT (**n°55272**) et un marché d'études géotechniques pour un montant de 37 740 € HT (**n°54942**).

L'enveloppe budgétaire est pour l'instant estimée à 10 725 000 € HT.

### **TRAVAUX SUR LES FILTRES À SABLE DU SITE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (UPEPE)**

La filtration sur sable est une étape de traitement du process de potabilisation de l'Unité de production d'eau potable de l'Épau (UPEPE). L'atelier filtration sur sable de l'UPEPE est composé de 12 filtres à sable datant pour quatre d'entre eux de 1969, et pour les huit autres de 1976. Constitués d'une hauteur de sable de 140 cm, ils assurent l'élimination par filtration, à une vitesse de filtration maximale de 5 m<sup>3</sup>/h, de certains éléments ainsi que des particules résiduelles issues de la décantation.

Certains ouvrages présentent des dysfonctionnements hydrauliques qui nécessitent une intervention sous les planchers crépinés des filtres. Aussi, les performances hydrauliques des filtres à sable sont majoritairement dépendantes du plancher et du média filtrant.

La mise en œuvre de nouveaux planchers filtrants comme le remplacement du sable par un autre média filtrant permettra non seulement d'optimiser la qualité de l'eau au niveau de cette étape de traitement, mais surtout de limiter les pertes en eau et en air lors des phases de rétro-lavage des filtres à sable.

Au titre de l'année 2025, un montant total de 0,500 M€ HT est inscrit pour l'ensemble de ces travaux.

### **FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE**

Le déploiement de la télérelève, qui a commencé en 2019, se poursuit et s'intensifie dans la perspective d'une meilleure connaissance du patrimoine matériel de la direction et pour améliorer le rendement du réseau métropolitain.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2024, les éléments chiffrés sont les suivants :

- 56 660 compteurs en télérelève soit 46,42% du parc total,
- 54 891 compteurs en radio-relève soit 45,08% du parc total,
- 10 229 compteurs manuels soit 8,45% du parc total,
- Parc total des compteurs : 121 780.

Pour rappel, le programme annuel de renouvellement des compteurs se chiffre, au titre de l'année 2025, à 0,900 € HT.

### ASSAINISSEMENT

#### DONNÉES BUDGÉTAIRES

##### Budget annexe de l'Assainissement

Les chiffres clés du budget 2025 (en M€)

**MONTANT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** **28,835 M€**

Dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes) ..... 1,000 M€

**Les principales dépenses :**

Frais de personnel ..... 4,677 M€

Dépenses d'exploitation et autres dépenses ..... 14,687 M€

(dont contrat d'exploitation de la STEP : 8,180 M€)

Frais financiers ..... 0,596 M€

Autofinancement brut ..... 7,875 M€

**Les principales recettes**

Produits issus de la redevance assainissement ..... 15,300 M€

Contribution eaux pluviales versée par le budget principal ..... 6,013 M€

Vente de biométhane ..... 1,800 M€

Autres recettes d'exploitation ..... 4,722 M€

**MONTANT GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT** **34,953 M€**

Dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes) ..... 6,696 M€

**Les principales dépenses :**

Investissements proprement-dits ..... 24,451 M€

Remboursement du capital de la dette ..... 2,074 M€

Opérations d'ordre dont reprise de provisions ..... 1,732 M€

**Les principales recettes :**

Emprunts prévisionnels ..... 19,544 M€

FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions, participations ..... 0,838 M€

Autofinancement brut ..... 7,875 M€

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont adoptés par délibération du 19 décembre 2024

# Le Mans Métropole / Document de synthèse budgétaire BP 2025 /

## LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

| Libellé de l'opération                                     | Axe géographique         | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| SAINT GEORGES DU BOIS - ASST - RESEAUX                     | SAINT GEORGES DU BOIS    | TRES FAVORABLE    | 150 000,00   |
| RUAUDIN - ASST - RESEAUX                                   | RUAUDIN                  | TRES FAVORABLE    | 260 000,00   |
| LE MANS S-O - ASST - RESEAUX                               | LE MANS - SUD OUEST      | INDEFINIE         | 20 000,00    |
| LE MANS OUEST - ASST - COLLECTEURS VISITABLES              | LE MANS - OUEST          | TRES FAVORABLE    | 950 000,00   |
| LE MANS OUEST - ASST - RESEAUX                             | LE MANS - OUEST          | TRES FAVORABLE    | 50 000,00    |
| LE MANS N-O - ASST - RESEAUX                               | LE MANS - NORD OUEST     | TRES FAVORABLE    | 190 000,00   |
| LE MANS N-E - ASST - RESEAUX                               | LE MANS - NORD EST       | INDEFINIE         | 90 000,00    |
| ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE            | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 839 100,00   |
| ASSAINISSEMENT - MATERIEL DE SECURITE                      | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 9 000,00     |
| ASSAINISSEMENT - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION          | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 20 000,00    |
| ASSAINISSEMENT - TVX ET EQUIP. DANS BATIMENTS EXPLOITATION | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 7 000,00     |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - RESEAUX                  | LE MANS METROPOLE        | TRES FAVORABLE    | 410 000,00   |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - SERVITUDES               | LE MANS METROPOLE        | INDEFINIE         | 5 000,00     |
| LE MANS EST - ASST - RESEAUX                               | LE MANS - EST            | INDEFINIE         | 150 000,00   |
| LE MANS C-D-V - ASST - RESEAUX                             | LE MANS - COEUR DE VILLE | TRES FAVORABLE    | 530 000,00   |
| LA MILESSE - ASST - RESEAUX                                | LA MILESSE               | TRES FAVORABLE    | 50 000,00    |
| FAY - ASSAINISSEMENT - RESEAUX                             | FAY                      | TRES FAVORABLE    | 180 000,00   |
| CHAUFOR NOTRE DAME - ASSAINISSEMENT - RESEAUX              | CHAUFOR NOTRE DAME       | TRES FAVORABLE    | 120 000,00   |
| Total Opérations Annuelles :                               |                          |                   | 4 030 100,00 |

| Libellé de l'opération                                      | Axe géographique       | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| TRANGE - NOUVELLE STATION EPURATION                         | TRANGE                 | TRES FAVORABLE    | 690 000,00   |
| ASSAINISSEMENT - RUAUDIN - STATION EPURATION                | RUAUDIN                | TRES FAVORABLE    | 60 000,00    |
| RUAUDIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT                   | RUAUDIN                | TRES FAVORABLE    | 42 000,00    |
| TRANSFERT SITE MOLIERE VERS SITE EPAU                       | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE    | 50 000,00    |
| LMM - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT                       | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 46 000,00    |
| STATION CHAUVINIERE - AMO POUR TRAVAUX D'OPTIMISATION       | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 4 830 000,00 |
| GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF                   | LE MANS METROPOLE      | DEFAVORABLE       | 80 000,00    |
| DEFINITION ET MISE EN OEUVRE TRI ET GESTION DES DECHETS     | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 20 000,00    |
| ASST-CREATION BRANCHEMENTS-CONVENTION CONFORMITE AELB       | LE MANS METROPOLE      | TRES FAVORABLE    | 50 000,00    |
| ASST-EXPLOITATION STEP CHAUVINIERE (RENOUVELLEMENT CONTRAT) | LE MANS METROPOLE      | FAVORABLE         | 250 000,00   |
| ASST- SIGNALETIQUES SITES ASSAINISSEMENT                    | LE MANS METROPOLE      | FAVORABLE         | 30 000,00    |
| FAY-ASST-NOUVELLE STATION EPURATION                         | FAY                    | FAVORABLE         | 50 000,00    |
| CHAMPAGNE - NOUVELLE STATION EPURATION                      | CHAMPAGNE              | TRES FAVORABLE    | 30 000,00    |
| Total Opérations Individuelles :                            |                        |                   | 6 228 000,00 |

Total de l'axe : ASSAINISSEMENT 10 258 100,00

| Libellé de l'opération            | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025   |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION | LE MANS METROPOLE | NEUTRE            | 16 500,00 |
| Total Opérations Annuelles :      |                   |                   | 16 500,00 |

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS 16 500,00

| Libellé de l'opération               | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| ACQUISITION MATERIEL TOUS SERVICES   | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 2 000,00     |
| MOBILIER TOUS SERVICES               | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 11 800,00    |
| VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 358 000,00   |
| VEHICULES UTILITAIRES ET PL          | LE MANS METROPOLE | FAVORABLE         | 1 095 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :         |                   |                   | 1 466 800,00 |

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 1 466 800,00

| Libellé de l'opération                  | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025  |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|----------|
| ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 9 500,00 |
| Total Opérations Annuelles :            |                   |                   | 9 500,00 |

Total de l'axe : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL 9 500,00

| Libellé de l'opération           | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025       |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| CHRONOLIGNES                     | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE    | 12 700 000,00 |
| Total Opérations Individuelles : |                   |                   | 12 700 000,00 |

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC 12 700 000,00

**Total général 24 450 900,00**

Les investissements 2025 sur le budget de l'assainissement s'élèvent à 24,451 M€ avec un montant alloué au projet Chronolignes de 12,700 M€ au titre du dévoiement des réseaux d'assainissement et de la déconnexion des eaux pluviales sur le territoire métropolitain.

Des travaux d'optimisation sur le site de la STEP de la Chauvinière pour un montant de 4,830 M€ sont inscrits et portent notamment sur l'amélioration des performances épuratoires sur le traitement de la filière azote.

Parallèlement des travaux de rénovation de collecteurs visitables et de branchements sur le réseau d'assainissement seront menés tout au long de l'année 2025 pour un montant global de 3,150 M€.

### LE PROJET CHRONOLIGNES 🌱

Au Mans, les lignes de bus 4, 5 et 6 seront remplacées par trois Chronolignes, C4, C5, C6, qui seront plus rapides notamment grâce à des voies réservées sur une partie du tracé avec de nouveaux giratoires.

Les travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement, de dévoiement et de création des réseaux d'eaux pluviales et de gestion intégrée des eaux pluviales se poursuivent sur l'année 2025 pour un montant global de 12,700 M€ (crédits gérés par la direction Aménagement urbain).

### DES TRAVAUX D'ENVERGURE SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA CHAUVINIÈRE 🌱



Un marché de conception réalisation a été lancé sur l'exercice budgétaire précédent, couplé à une délibération en Conseil communautaire en date du 29 septembre 2022. Ce marché a été notifié le 6 juin 2024.

Le montant total des travaux a été évalué à 18,163 M€ et s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires (Fin 2024 à 2027).

Des travaux sont nécessaires sur les bio-filtres, en charge du traitement de l'azote, afin de garantir la qualité de l'eau traitée et assurer un dimensionnement qui prend en compte les perspectives d'évolutions urbaines à l'horizon 2040.

Une somme de 4,300 M€ est inscrite au titre de l'année 2025 pour l'exécution de ces travaux.

Une somme de 0,530 M€ est inscrite au titre des études relatives à ce dossier selon la répartition suivante :

- **Marché n°54868** avec des crédits inscrits à hauteur de 0,090 M€ dans le cadre de la fin de l'exécution du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- **Marché n°55344** avec des crédits inscrits à hauteur de 0,440 M€ dans le cadre du début de l'exécution du marché de conception réalisation pour l'amélioration des performances épuratoires portant notamment sur le traitement de l'azote.

### ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA STEP DE LA CHAUVINIÈRE 🌱

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation et la mise en œuvre de programmes de travaux dans le cadre d'un Marché global de performance en premier lieu et d'une conception réalisation dans un second temps, sera notifié avant la fin de l'année 2024 pour un montant estimé à 1,030 M€.

Une somme de 0,250 M€ est inscrite dans le cadre de l'exécution de ce prochain marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage au titre de l'année 2025.

## LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE TRANGE 🌱

Ce dossier se poursuit sur l'année 2025 avec l'inscription d'une somme globale de 0,690 M€. Cette somme comprend les dépenses suivantes :

- au titre des études pour un montant de 0,190 M€
  - **Marché n°54949** relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la construction d'une nouvelle station d'épuration, pour des études géotechniques,
  - **Marché n°55550** relatif à la maîtrise d'œuvre, pour établir le programme et l'échéancier des travaux,
  - **Marché n°56253** relatif au contrôle technique des travaux de construction de la future STEP de Trangé,
- au titre des travaux pour un montant de 0,500 M€ pour un démarrage prévu en juin 2025.

Pour rappel, le montant estimatif global de l'opération s'élève à 3,400 M€ pour une réception envisagée au début de l'année 2027 (future STEP de 2 300 Équivalents Habitants).

## POURSUITE ET FIN DU SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT CHAUVINIÈRE 🌱

Un Schéma directeur d'assainissement est une étude de diagnostic et d'orientation afin de programmer et hiérarchiser les projets et les travaux d'assainissement sur le territoire du système d'assainissement concerné. Il a pour objectifs prioritaires :

- de connaître le fonctionnement et l'état du patrimoine (réseau, station d'épuration...),
- d'identifier les problématiques des systèmes d'assainissement collectif, des installations d'assainissement non collectif et des eaux pluviales (inondation, ruissellement...),
- d'étudier, estimer, prioriser les actions à mener,
- de définir les zonages d'assainissement et des eaux pluviales.

Ce dossier se poursuit sur l'année 2025 avec l'inscription d'une dépense de 0,046 M€ correspondant aux études règlementaires relatives à ce dossier.

Pour rappel, cette étude a été confiée à la société Safege (marché n°53567) pour un montant global de 1,693 M€.

## RESSOURCES HUMAINES ET AUTRES MOYENS TRANSVERSAUX

### LES RESSOURCES HUMAINES

#### UNE POLITIQUE RH AMBITIEUSE : FIDÉLISER, FAVORISER UNE CULTURE D'INNOVATION, D'INCLUSION ET DE BIEN-ÊTRE.

La politique RH qui sera conduite en 2025 s'inscrit dans la continuité des projets conduits en 2024 c'est-à-dire qu'elle repose sur une gestion proactive des compétences, une adaptation à l'amélioration continue du service public et un engagement fort envers le développement personnel et professionnel des agents. Autant de valeurs déclinées en projets formalisés par les Lignes directrices de gestion (LDG) qui fixent le cap stratégique RH pour les six années à venir.

Les charges de personnel en données brutes représentent environ 37 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2025, les prévisions de charges de personnel pour :

- Le budget principal Le Mans Métropole montrent une augmentation d'environ + 1,54 M€ en charge nette, par rapport au total budgétaire 2024, soit + 2,46 %.
- Le budget annexe de l'Eau s'établit à 6,03 M€ environ en charge nette et enregistre une augmentation de 0,14 M€.
- Le budget annexe de l'Assainissement s'établit environ à 4,7 M€ en charge nette et enregistre une stabilité par rapport à l'année 2024.

(Évolution entre le total budgétaire 2024 et les inscriptions 2025)

#### VENTILATION DU BUDGET RH LE MANS MÉTROPOLE 2025 PAR GRANDES MASSES EN EUROS (Budget Principal)

| Dépenses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Coûts de personnels (masse salariale des agents y compris charges patronales, cotisation CNFPT, capital décès...)                                                                                                                                                                                                                              | 80 686 220        |
| Élus (indemnités, charges patronales, retraite facultative et remboursements de frais de missions et formation...)                                                                                                                                                                                                                             | 1 015 500         |
| Remboursement de la Ville du Mans à Le Mans Métropole et au CCAS pour les charges de personnel                                                                                                                                                                                                                                                 | 3 720 000         |
| Formation (dont intervenants extérieurs et hors cotisation CNFPT)                                                                                                                                                                                                                                                                              | 268 750           |
| Œuvres sociales (subventions COS, ACSAC, participation employeur aux restaurants administratifs pour les repas et les frais de fonctionnement, remboursement au COS (secours exceptionnels, gratification médailles), PSC (santé et prévoyance), chèques vacances, participation aux frais domicile-travail, forfait mobilités durables, APEH) | 1 555 000         |
| Autres charges (frais de missions, indemnités kilométriques...)                                                                                                                                                                                                                                                                                | 386 950           |
| <b>Total dépenses brutes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>87 788 120</b> |

| Recettes                                                                                                                                |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Refacturation de Le Mans Métropole à la Ville du Mans, au CCAS de la Ville du Mans et aux budgets annexes pour les charges de personnel | 22 961 000        |
| Autres refacturations (IJSS, congés paternité, mises à disposition SMAT...)                                                             | 245 240           |
| Financement de l'État pour les emplois aidés                                                                                            | 53 400            |
| Autres recettes et participations dont FIPH                                                                                             | 146 510           |
| <b>Total recettes brutes</b>                                                                                                            | <b>23 406 150</b> |

| Solde net                                  |                     |
|--------------------------------------------|---------------------|
| <b>Dépenses totales - recettes totales</b> | <b>= 64 381 970</b> |

## Budget annexe de l'eau

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| <b>Total dépenses</b> | <b>6 077 300</b> |
| <b>Total recettes</b> | <b>49 610</b>    |
| <b>Solde net</b>      | <b>6 027 690</b> |

## Budget annexe de l'assainissement

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| <b>Total dépenses</b> | <b>4 677 000</b> |
| <b>Total recettes</b> | <b>2 510</b>     |
| <b>Solde net</b>      | <b>4 674 490</b> |

## L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 DE LE MANS MÉTROPOLE (TOUS BUDGETS) : REFLET DES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ ET DES VALEURS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

L'exercice budgétaire 2025 de Le Mans Métropole va être marqué par **plusieurs effets** :

**Effet du Glissement vieillesse technicité ("GVT")** conjugué à "l'effet de Noria" qui évalue notamment les écarts de rémunération entre les agents entrants et les agents sortants de la collectivité est établi au titre de l'exercice budgétaire 2025 à 0,91 % pour le budget principal (contre 1,17 % en 2024) : **+ 0,587 M€** (GVT à 0,65 % à Eau soit + 37 700 € et GVT à 0,89 % à Assainissement soit +40 400 €)

- Refacturation avec finalisation des transferts de postes liés aux évolutions du schéma de mutualisation : augmentation des charges brutes pour Le Mans Métropole : + 4,711 M€. Ces transferts ont un effet nul en charge nette.
- Cotisations CNRACL : augmentation de 4 points (projet de Loi de finances 2025) : + 1,568 M€
- La mise en place d'une protection sociale complémentaire/volet prévoyance : + 0,488 M€
- Intermittence : +0,145 M€

Ce montant fait suite à l'obtention de la licence d'intermittence et du transfert de charges des événements identifiés communautaires (Foire du Mans, Le Mans Sonore, Port, Nuit des chimères et Chimériques, Gala des séniors)

## Focus sur la protection sociale complémentaire – volet prévoyance

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 prise en application de l'article 40 de la loi du 9 août 2019 de "transformation de la fonction publique" et relative à la protection sociale complémentaire (PSC) fixe les grands principes concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents titulaires et non-titulaires.

Le 11 juillet 2023, un protocole d'accord national a été signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives et des associations d'employeurs territoriaux, dont France urbaine. Cet accord améliore les dispositions du décret de 2021, notamment en ce qui concerne les prestations de compensation de la perte d'une partie du régime indemnitaire et le versement d'une rente aux agents mis à la retraite pour invalidité dont le taux est inférieur à 50%.

Une procédure de mise en concurrence a été publiée par Le Mans Métropole le 6 juin 2024 conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Après avis du CST réuni le 16 septembre sur l'analyse et le classement des offres, par séance du 3 octobre 2024, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer la convention de participation à adhésion facultative avec Allianz Collecteam.

La participation de la collectivité est fixée à hauteur de 50% du montant de l'adhésion au panier de garanties minimales. Cette participation est calculée à partir d'un taux de cotisation à 2,48 % de la rémunération brute (assiette de cotisation : Traitement indiciaire brut, NBI brute et RI brut).

**En conséquence, sur la base d'une hypothèse fixée à 80% d'adhérents, un budget de 488 000€ est inscrit au titre du BP 2025 LMM 3 budgets.**

## Focus sur la refacturation de Le Mans Métropole à la Ville du Mans

### **Le montant de refacturation a augmenté de +1,753 M€**

Cette évolution constatée s'explique notamment par l'augmentation générale de la masse salariale payée par la Métropole (+ 5,546 M€) pour les services faisant l'objet d'une refacturation partielle à la ville du Mans ainsi que par la finalisation du schéma de mutualisation qui va notamment aboutir au titre de l'exercice budgétaire 2025 au transfert de la ville vers la métropole de plus de 100 postes.

Soit une augmentation des charges brutes pour Le Mans Métropole d'environ 4 711 200 €.

Les recettes de refacturation s'arrêteraient à un montant de 3 447 000 €.

Ces transferts auront un effet nul en charge nette sur les budgets des deux collectivités.

## Focus sur l'action sociale à travers les contributions aux associations à destination du personnel

Trois associations interviennent dans des périmètres différents à la faveur des agents. Aussi sont-elles soutenues par le biais de subvention allouées par la collectivité.

- La participation au **Comité des œuvres sociales (COS)** : dans l'attente de la finalisation de la future convention, la participation de la collectivité, au titre de 2025, est prévue une subvention annuelle à hauteur de 297 000 € (reconduction du montant versé en 2024).
- La subvention accordée à l'**Association culturelle et sportive des agents communaux (ACSAC)** est prévue à hauteur de 24 250 €.
- La participation employeur aux repas fournis par les **restaurants inter-administratifs (RIA)** est estimée à 152 220 € et la participation aux frais de fonctionnement de l'association à 150 000 €.

## LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

### Les agents permanents

Le Mans Métropole (y compris Eau et Assainissement) a enregistré en 2024 une augmentation des effectifs liée à la reprise d'activités en régie, à des recrutements visant à remplacer les agents permanents qui ont fait acte de mobilité ou fait valoir leurs droits à la retraite ou à ajuster le dimensionnement des services aux missions et projets du territoire qu'ils doivent développer par la création d'emplois permanents supplémentaires.

Soit un effectif moyen arrêté au 30 septembre 2024 Le Mans Métropole à 1683 agents contre 1635 en 2023 (+48). De même, 115 recrutements ont été comptabilisés jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024 dont 24 recrutements en catégorie A, 21 recrutements en catégorie B et 70 en catégorie C.

Pour l'année 2024, l'estimation du nombre de départs à la retraite s'établirait à 54 pour Le Mans Métropole soit une estimation de minoration des charges de personnel de 616 500,00 €.

### Les agents non-permanents

Pour rappel, un emploi non permanent est créé de manière provisoire pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier voire en remplacement d'agents titulaires indisponibles. Sont également comptabilisés dans cette rubrique les agents horaires intervenant pour un temps de travail très limité dans l'année tels les vacataires.

Sur les derniers exercices budgétaires, est constatée une augmentation croissante de la masse salariale des agents non-permanents puisqu'elle représente 6,4 % au compte administratif 2023 (contre 5,9 % en 2022 et 5,7 % en 2021).

## ZOOM

**Trois principaux effets** : la politique sociale de la collectivité employeur à travers la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire prévoyance, les effets report des mesures réglementaires depuis ces trois dernières années et d'initiative locale notamment à travers le régime indemnitaire des agents publics à travers le RIFSEEP.

## LES ACTIONS DU SERVICE CONSEILS PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

#### BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                                                                      |                 | Recettes                                                                                     |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Etude sur la pénibilité - nouveau protocole de temps de travail et mise en place du RIFSEEP | 0,110 M€        | ▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation :<br>- Médecine de prévention | 0,258 M€        |
| ▪ Contrôles réglementaires électriques et engins de levage                                    | 0,038 M€        |                                                                                              |                 |
| ▪ Médecine de prévention                                                                      | 0,031 M€        |                                                                                              |                 |
| ▪ Autres dépenses                                                                             | 0,007 M€        |                                                                                              |                 |
| ▪ Charge nette de personnel                                                                   | 0,617 M€        |                                                                                              |                 |
|                                                                                               | <b>0,803 M€</b> |                                                                                              | <b>0,258 M€</b> |

#### BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                                                                      |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Etude sur la pénibilité - nouveau protocole de temps de travail et mise en place du RIFSEEP | 0,084 M€        |
| ▪ Contrôles réglementaires électriques et engins de levage                                    | 0,036 M€        |
|                                                                                               | <b>0,120 M€</b> |

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération                                     | Axe géographique  | Axe Budget Climat | BP 2025   |
|------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES (subventionnables) | LE MANS METROPOLE | INDEFINIE         | 35 000,00 |
| Total Opérations Annuelles :                               |                   |                   | 35 000,00 |
| Total de l'axe : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL              |                   |                   | 35 000,00 |

Pour le suivi médical des agents, les crédits sont inscrits sur le budget Le Mans Métropole. Des conventions, renouvelées au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec la Ville du Mans, le CCAS, les Villes d'Allonnes, de Mulsanne, de la Chapelle-Saint-Aubin et l'ESAD TALM permettent la refacturation de la part incombant à ces structures.

- Recettes de fonctionnement : 257 700 €/an

### **Étude sur la pénibilité dans le cadre du nouveau protocole de temps de travail et de la mise en place du RIFSEEP**

Cette étude vise à objectiver la pénibilité au travail des agents.

La collectivité est accompagnée par un cabinet d'étude.

- Fonctionnement : 110 000 €/an
- Fonctionnement budget Eau : 38 000 €/an
- Fonctionnement budget Assainissement : 45 600 €/an

### **Sécurité des matériels utilisés par les agents et des installations électriques**

Plusieurs équipements de travail (engins de levage, de chantiers, compresseurs, etc.) sont soumis réglementairement à des vérifications périodiques. Il en est de même pour les installations électriques des bâtiments de la collectivité.

- Fonctionnement : 38 000 €/an
- Fonctionnement budget Eau : 11 100 €/an
- Fonctionnement budget Assainissement : 25 000 €/an

### **Maintenance des défibrillateurs dans les établissements recevant du public**

Conformément à la réglementation en vigueur, des défibrillateurs ont été installés dans les établissements recevant du public, concernés de la collectivité. Ces défibrillateurs doivent faire l'objet d'une maintenance annuelle.

- Fonctionnement : 4 000 €/an

## **Chiffres Clés**

**Suivi médical de plus de 5 000 agents**

**Sécurité des équipements et lieux de travail : 1050 équipements et 150 bâtiments contrôlés**

**Maintenance des 26 défibrillateurs : 4 000 €**

**3 recrutements prévus en 2025 (1 médecin de prévention, 1 infirmière, 1 assistante) dans le cadre de la médecine de prévention proposée sur l'ensemble du territoire.**

## LES ACTIONS DU SERVICE MOYENS PARTAGÉS

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

#### BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                            |                 | Recettes                                                         |                 |
|-----------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Achat des articles d'habillement                  | 0,524 M€        | ▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation : |                 |
| ▪ Lavage des tenues de travail                      | 0,090 M€        | - Achat et lavage des articles d'habillement                     | 0,200 M€        |
| ▪ Achat papiers, enveloppes et fournitures diverses | 0,226 M€        | - Imprimerie                                                     | 0,182 M€        |
| ▪ Abonnements                                       | 0,140 M€        | - Fournitures de bureau, consommables informatiques              | 0,094 M€        |
| ▪ Autres frais divers                               | 0,085 M€        | ▪ Autres recettes                                                | 0,050 M€        |
| ▪ Charge nette de personnel                         | 1,247 M€        |                                                                  |                 |
|                                                     | <b>2,312 M€</b> |                                                                  | <b>0,526 M€</b> |

#### Une démarche en faveur du développement durable

##### *L'acquisition de fournitures de bureau moins polluantes* 🌱

- Recours à des produits respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs : bâtons de colle sans solvant, feutres marqueurs sans xylène ni toluène, gommes sans phtalate ni latex, correcteurs à base acrylique...

##### *L'acquisition de mobilier et sièges de bureau*

- Recours à du mobilier à longue durée de vie (solidité et résistance) afin de réduire la fréquence de renouvellement et les impacts liés à sa fabrication et à son élimination.
- Anticipation de la fin de vie du mobilier avec des produits offrant une possibilité de séparation et de démontage facile des différentes matières mais aussi la valorisation de ces matières.
- Recherche de mobilier fabriqué à partir de matières premières renouvelables (bois, laine, cuir...) ou de matières recyclées et recyclables. Ainsi, nos sièges de bureau sont fabriqués en moyenne avec 66 % de matériaux recyclés.

##### *L'acquisition de papier bureautique recyclé* 🌱

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux administrations publiques de recourir de façon croissante au papier recyclé pour atteindre 40 % de leur consommation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La collectivité a atteint cet objectif en 2021.

## **La vente de matériel réformé par voie d'enchères électroniques**

- Quatre ventes réalisées en 2024 pour une recette de 124 355 € (721 articles répartis dans 76 lots).
- 56 ventes réalisées entre 2009 et 2024 pour une recette de 898 810 €.

Les paiements en ligne, par virement bancaire (pour les administrations) et par terminal bancaire mis en place en 2019 représentent aujourd'hui 100 % des paiements.

Les ventes de matériels réformés renforcent les liens avec la population très attentive aux ventes à venir. Le matériel est vendu sur tout le territoire, voire au-delà (Suisse, Belgique, Danemark).

Suite aux difficultés rencontrées avec la plateforme Agorastore.fr et l'entrée dans le marché des ventes aux enchères proposées aux collectivités de la société Moniteur des Ventes (filiale Drouot), il a été décidé de tester cette nouvelle solution qui offre plusieurs opportunités dont notamment un retour sur un taux de commissionnement à 5% H.T. (contre 8% H.T. avec Agorastore).

## **Une démarche en faveur de la modernisation et de l'optimisation du fonctionnement de nos services**

### **L'acquisition de matériels et mobiliers ergonomiques**

Soucieux de la santé des agents et de leur bien-être sur leur poste de travail, le service a entrepris il y a six ans une démarche avec l'ergonome du travail afin d'équiper les services en mobiliers et en matériels ergonomiques adaptés. Ainsi depuis 2018 des lignes dédiées sont inscrites aux budgets primitifs, les marchés conclus pour l'acquisition de mobilier de bureau ou scolaire intègrent tous des critères d'ergonomie. Les matériaux utilisés ne doivent pas dégager de substances toxiques.

## **Chiffres Clés**

**6 776 ramettes de papier bureautique A4/A3 distribuées, dont 48,58 % de papier recyclé**

### **ZOOM**

En 2024, renouvellement des marchés :

- Acquisition et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle,
- Prestations de nettoyage de vêtements professionnels et EPI.

**Action en cours** pour sensibiliser les services à leurs consommations de papier et les encourager à utiliser, dans la mesure du possible, du papier recyclé.

## LES ACTIONS DU SERVICE ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES LOCAUX

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

|                                                                     |                 |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Nettoyage des locaux (sanitaires publics, bureaux de l'Huisne...) | 0,085 M€        |
| ▪ Achat de produits d'entretien et d'hygiène                        | 0,038 M€        |
| ▪ Autres dépenses                                                   | 0,064 M€        |
| ▪ Charge nette de personnel                                         | 2,910 M€        |
|                                                                     | <hr/>           |
|                                                                     | <b>3,097 M€</b> |

#### Les actions du service en faveur de la transition écologique 🌱

Le service Entretien et Hygiène des locaux (EHL) privilégie l'achat de matériel à batterie (aspirateurs dorsaux, autolaveuses, souffleurs à feuilles). L'utilisation de produits ménagers est considérablement réduite avec l'utilisation de franges de lavage sans chimie et l'acquisition de nettoyeurs vapeurs.

#### L'optimisation des moyens

L'achat prioritaire de matériel adapté, ergonomique et respectueux de l'environnement est un véritable défi afin d'optimiser les moyens humains. Les cadences et les fréquences de nettoyage se trouvent ainsi optimisées tout en préservant le bien être des agents en termes de confort et de bruit.

#### Une démarche d'amélioration du service rendu aux usagers

Le périmètre d'action du service est en nette évolution afin de répondre à un programme pluriannuel de rénovation de sanitaires publics. Ainsi les fréquences de nettoyage de ces sanitaires sont adaptées en fonction des manifestations culturelles afin de maintenir un service de qualité aux usagers.

### Chiffres Clés

**30 bâtiments administratifs et techniques entretenus en régie soit une surface totale de 22 000 m².**

**25 sites entretenus en gestion externalisée (14 sanitaires publics, 6 bâtiments et 5 STEPS) soit 3 794 m².**

### ZOOM

Le budget du service est en légère augmentation en raison des hausses importantes de tarifs appliquées par les entreprises de nettoyage et les fournisseurs de produits d'entretien. Son périmètre d'action est en constante évolution et une réflexion s'engage systématiquement sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux défis environnementaux.

## MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES OUTILS MÉTIERS, SÉCURISATION DES SYSTÈMES

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

#### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                              |                 | Recettes                                                         |                 |
|---------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Dont :                                |                 |                                                                  |                 |
| ▪ Informatique                        | 0,920 M€        | ▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation : |                 |
| ▪ Etudes et Applications              | 0,779 M€        | - Ville du Mans                                                  | 0,658 M€        |
| ▪ Sécurité des Systèmes d'information | 0,505 M€        | - CCAS de la Ville du Mans et autres partenaires                 | 0,070 M€        |
| ▪ Infrastructure et Exploitations     | 0,694 M€        |                                                                  |                 |
| ▪ Charge nette de personnel           | 1,297 M€        |                                                                  |                 |
|                                       | <b>4,195 M€</b> |                                                                  | <b>0,728 M€</b> |

#### INVESTISSEMENT

| Dépenses               |  | Recettes                                                                          |          |
|------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| ▪ voir détail ci-après |  | ▪ Participation de la Ville du Mans et de son CCAS aux investissements mutualisés | 0,380 M€ |

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

| Libellé de l'opération            | Axe géographique             | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|-----------------------------------|------------------------------|-------------------|--------------|
| INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION | LE MANS METROPOLE            | NEUTRE            | 2 800 540,00 |
|                                   | Total Opérations Annuelles : |                   | 2 800 540,00 |

| Libellé de l'opération                                 | Axe géographique                 | Axe Budget Climat | BP 2025      |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------|--------------|
| INTRANET EXTRANET                                      | LE MANS METROPOLE                | NEUTRE            | 290 000,00   |
| SITE INTERNET ET E-ADMINISTRATION                      | LE MANS METROPOLE                | DEFAVORABLE       | 20 000,00    |
| EXTENSION RESEAU INDEPENDANT                           | LE MANS METROPOLE                | DEFAVORABLE       | 300 000,00   |
| NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE                             | LE MANS METROPOLE                | DEFAVORABLE       | 260 000,00   |
| BAIE DE STOCKAGE                                       | LE MANS METROPOLE                | DEFAVORABLE       | 150 000,00   |
| NOUVEAU COPIEUR HAUT VOLUME NOIR & BLANC               | LE MANS METROPOLE                | DEFAVORABLE       | 35 000,00    |
| NOUVELLE VERSION GESTION RELATION UTILISATEURS - EDEAL | LE MANS METROPOLE                | NEUTRE            | 80 000,00    |
| INFRASTRUCTURE DE SAUVEGARDE                           | LE MANS METROPOLE                |                   | 80 000,00    |
|                                                        | Total Opérations Individuelles : |                   | 1 215 000,00 |

|                                           |  |  |              |
|-------------------------------------------|--|--|--------------|
| Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS |  |  | 4 015 540,00 |
|-------------------------------------------|--|--|--------------|

Poursuivre nos efforts sur l'évolution technologique de notre système d'information et de nos équipements tout en sécurisant nos environnements et nos données.

Dans la continuité de 2024, une grande partie du budget 2025 est consacrée à la modernisation de notre système d'information et son maintien en condition opérationnelle. Dans un contexte où les technologies évoluent rapidement et où les cybermenaces se multiplient, il est essentiel de continuer à moderniser nos équipements tout en garantissant la sécurité de nos environnements et de nos données. La transformation numérique offre de nombreuses opportunités pour améliorer notre efficacité opérationnelle et les services rendus aux usagers. Cette évolution doit s'accompagner de mesures robustes pour protéger nos actifs informationnels, assurer la conformité avec les réglementations en vigueur et garantir la continuité de nos services publics.

## Les principaux projets :

### **Modernisation de l'infrastructure et des équipements**

**Objectif :** Poursuivre la mise à jour et améliorer notre infrastructure informatique et des équipements pour répondre aux besoins croissants de la collectivité.

#### **Actions :**

- **Mise à niveau des équipements :** Remplacement des anciens serveurs, mise à niveau des postes de travail en Windows 11,
- **Adoption de technologies émergentes :** Intégration de solutions basées sur l'intelligence artificielle (IA) et le cloud computing (hébergement en mode SaaS) pour améliorer l'efficacité et la flexibilité,
- **Optimisation des réseaux :** Amélioration de la bande passante et de la résilience des réseaux pour assurer une connectivité plus fiable et rapide, remplacement des vieux équipements (switch).

### **Sécurité du système d'information et cybersécurité**

**Objectif :** Protéger les données et les systèmes contre les cybermenaces et assurer la conformité avec les réglementations en vigueur.

#### **Actions :**

- **Renforcement des mesures de sécurité :** Mise en place de systèmes de détection et de prévention des intrusions avec une intelligence en temps réel sur les menaces et des réponses automatisées, gestion des identités (IAM)
- **Formation et sensibilisation :** Mise en place de programmes de formation (plateforme de sensibilisation) continue pour les agents sur les bonnes pratiques de cybersécurité.
- **Surveillance et audit :** Surveillance proactive des systèmes pour détecter et répondre rapidement aux menaces (SOC Manager + SIEM + EDR), et audits réguliers pour évaluer et améliorer les mesures de sécurité.
- **Plans de reprise après sinistre :** Élaboration et mise à jour de plans de reprise après sinistre pour minimiser les interruptions de service.
- **Déploiement des nouveaux outils pour le télétravail :** accès sécurisés, sécurisation des données sensibles et simplification des usages.

### **Évolution des logiciels métiers et transformation numérique**

**Objectif :** Moderniser et maintenir en condition opérationnelle notre parc applicatif

## Actions :

- **Développement des outils collaboratifs** : Nouveaux outils pour le télétravail, faciliter le travail en mobilité (avec accès sécurisés et sécurisation des données) et simplification d'usage.
- **Développement de la dématérialisation** : Optimisation des processus existants et implémentation dans les outils métiers.
- **Évolution et développement de l'informatisation des services RH** : Mise en place du portail "agents" pour la formation, amélioration du traitement des recrutements.
- **Remplacement du logiciel Colbert** : Étude en 2024, acquisition et choix de la nouvelle solution en 2025.
- **Mise à niveau du parc logiciels existant** : Montée de version et contractualisation avec les éditeurs.
- **Internet et Intranet** : Rénovation des sites internet et intranet.
- **Évolution de notre outil AlloDSI** : Mise en place d'un portail et suivi des tickets.

## Gouvernance de la donnée

**Objectif** : Recenser, analyser et permettre la visualisation des données issues de différentes sources internes ou externes.

- **Recensement des données métiers** : Assurer une gouvernance de la donnée (traçabilité, sécurisation, exploitation de nos données géographiques), améliorer l'aide à la décision,
- **Partage de la donnée** : Ouvrir et partager nos données dans le cadre de nos obligations de diffusion en ligne (Opendata),
- **Projets autour de la donnée** : Structurer la donnée dans un "entrepôt" pour les besoins des services (Développement économique / Observatoire Énergie et Climat / Prévention délinquance / projet Team).

## Numérique responsable

**Objectif** : Protéger les données et les systèmes contre les cybermenaces et assurer la conformité avec les réglementations en vigueur.

## Actions :

- **Recyclage des matériels** : éviter le gaspillage et contribuer à la diminution de l'impact environnemental. Les matériels ne répondant plus aux besoins des services sont reconditionnés et/ou revendus au travers de la plateforme web-enchère.
- **Services cloud écologiques** : Utiliser des services cloud qui s'engagent à réduire leur empreinte carbone et à utiliser des énergies renouvelables.
- **Écogestes numériques** : Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques, comme l'extinction des appareils non utilisés, supprimer les fichiers et mails inutiles, et réduire les impressions.
- **Mise en place du schéma Numérique responsable.**

## Chiffres Clés de la DSIN :

527 lignes fixes opérateurs, 1162 lignes mobiles

87 autocommutateurs

3156 postes de travail, dont 2973 raccordés au réseau

1029 moyens d'impression

367 serveurs informatiques

72 To de données stockées et sauvegardées.

86 sites interconnectés à la fibre opérateur, le reste des bâtiments étant raccordé à la fibre Le Mans Métropole





Vu pour être annexé à la délibération n° 1  
du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024  
Pour la Directrice Générale empêchée  
l'Agent du Pôle des Assemblées